



RÉGION WALLONNE

*Conférence Permanente du
Développement Territorial*

2017

RECHERCHE 5 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
NOTE COMPLEMENTAIRE : SPECIFICITE DES ESPACES RURAUX ET
URBAINS WALLONS

Cette note est un document de travail qui a pour vocation à apporter des éclairages sur les spécificités des espaces ruraux et urbains wallons dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement du Territoire. Ce document est destiné dans la version actuelle aux techniciens, rédacteurs du SDT.



Université de
Liège - Lepur



Université Libre de
Bruxelles - IGEAT

Responsable scientifique

Pour l'IGEAT-ULB : Marie-Françoise GODART

Chercheurs

Pour l'IGEAT-ULB : Michèle HAINE

Pour l'IGEAT-ULB : Tristan ROBERTI

Pour le Lepur-Ulg : Bruno BIANCHET

Table des matières

1.	Avant-propos	4
2.	Proposition d'identification des pôles urbains potentiels	4
2.1	Considérations méthodologiques	4
2.2	Identification des pôles urbains potentiels.....	4
2.3	Canevas théorique d'organisation des pôles	7
3.	Caractérisation des pôles urbains potentiels.....	8
3.1	Concentration et hiérarchisation.....	8
3.2	Dynamiques socio-économiques.....	9
3.3	Approche dynamique basée sur les flux de travail (matrice O – D ONSS).....	20
3.4	Focus sur le contexte social à l'échelle infra-communale	23
4.	Spécificités des espaces ruraux	24
4.1	Considérations méthodologiques	24
4.2	Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales	26
4.3	Caractérisation sur la base de l'économie locale	47
4.4	Spécification des communes rayonnantes (non étudiées au niveau des pôles urbains) au sein des zones rurales	51
5.	Bibliographie	59
6.	Annexes.....	61
1.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base des ressources naturelles locales	61
2.	Services écosystémiques présents en Wallonie – Intérêts pour la caractérisation économique des espaces ruraux	66
3.	Schéma cartographique des 10 zones rurales	73
4.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base des productions agricoles.....	73
5.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base du bois	76
6.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de l'eau	76
7.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de l'énergie	77
8.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base du tourisme.....	78
9.	Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de la biodiversité	79

1. Avant-propos

Cette note est un document de travail qui a pour vocation à apporter des éclairages sur les spécificités des espaces ruraux et urbains wallons dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement du Territoire. Ce document est destiné dans la version actuelle aux techniciens, rédacteurs du SDT.

2. Proposition d'identification des pôles urbains potentiels

2.1 Considérations méthodologiques

Identifier des pôles urbains apparaît comme une démarche à géométrie variable et à finalités multiples. Dès lors, généralement, les objectifs conditionnent choix méthodologiques et critères. Globalement, on peut viser à rencontrer deux grands principes :

- la concentration de population, d'emplois, de fonctions, ... afin d'économiser de l'espace et des déplacements, de rationaliser certains investissements mais aussi de bénéficier d'économies d'agglomération, c'est-à-dire d'effets démultiplicateurs dus aux interactions entre agents ;
- la diffusion au sein des territoires environnants de prestations et services les rendant ainsi accessibles au plus grand nombre en évitant la démultiplication.

L'identification de pôles s'accompagne généralement d'une hiérarchisation de ceux-ci qui peut résulter d'une observation de la situation existante ou constituer un objectif à atteindre afin de tendre vers un optimum.

A ce stade de notre réflexion, nous proposons de nous limiter au premier aspect, c'est-à-dire l'identification des pôles sans les classer, et d'esquisser une « hiérarchie théorique », l'exercice d'ordonnement étant conditionné par les objectifs et ambitions territoriales qui restent à préciser.

Une autre question est celle des zones d'influence ou bassins. Soulignons d'abord que ce concept basé sur le modèle gravitaire apparaît de moins en moins pertinent, les limites étant de plus en plus perméables vu l'évolution des comportements et techniques, même si l'on constate une certaine rémanence de celles-ci (Boussauw K & Al., 2013 ; Van Hecke E et Al, 2009 et Van Meerteren & Al., 2016). Par ailleurs, nous renvoyons à l'analyse de la structure territoriale de fait de l'Etat du Territoire wallon (CPDT 2016) pour une définition des bassins d'emploi. Enfin, rappelons que la Plate-forme d'Intelligence territoriale doit aussi proposer son propre découpage. Cette question ne sera, dès lors, pas abordée à ce stade de la réflexion.

2.2 Identification des pôles urbains potentiels

Rappelons d'abord que l'examen étant mené à l'échelle communale, ce découpage est susceptible d'intrinsèquement conditionner le résultat. Par ailleurs, l'identification de pôles urbains ne peut en aucun cas s'appuyer sur un seul critère. Ainsi, à titre d'exemple, si l'on examine la distribution de la population des communes wallonnes (figure 1), elle apparaît relativement régulière même si deux « seuils » sont visibles à 95.000 et 40.000 habitants. Une telle approche, qui pourrait être reproduite avec bien d'autres variables, n'est nullement satisfaisante car le rayonnement d'une ville est conditionné, non seulement par la concentration, mais également par l'attractivité et la nature des activités présentes.

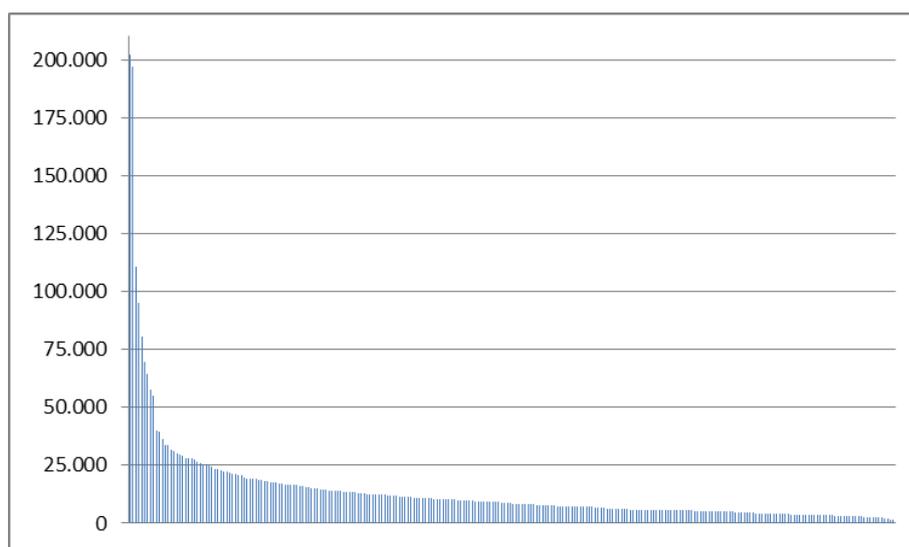


Figure 1. Répartition de la population des communes wallonnes

Ainsi, certaines communes sont densément peuplées mais témoignent d'un déficit d'attractivité vu la faiblesse ou l'absence de certaines fonctions.

Dès lors, pour l'identification des pôles, nous avons procédé par différentes étapes et critères.

1° étape : les villes FEDER

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020, le Gouvernement wallon a identifié 12 villes considérées comme prioritaires (Wallonie-2020.EU, Gouvernement wallon, 2016) qui sont également les bénéficiaires du Programme de Développement Urbain (note du Gouvernement wallon du 12 novembre 2015). Ces entités constituent la première couche de notre sélection.

Tableau 1. Villes FEDER

Arlon	Mouscron
Charleroi	Namur
Herstal	Sambreville
La Louvière	Seraing
Liège	Tournai
Mons	Verviers

2° étape : les villes très rayonnantes

Dans le cadre de l'analyse spatiale menée lors de l'élaboration du Diagnostic territorial de 2011, un examen de l'attractivité des villes a été réalisé sur base de l'importance de la présence de différentes fonctions qui a permis d'identifier 23 « communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes » (Bazet-Simoni C. & Al., 2011) dont 13 supplémentaires par rapport à la première étape (en italique dans le tableau 2). Cette sélection constitue notre deuxième critère d'identification, avec, bien évidemment, des recoupements avec le premier critère.

Tableau 2. Villes rayonnant largement au-dessus d'elles-mêmes (CPDT 2011)

Arlon	<i>Huy</i>	<i>Nivelles</i>
<i>Ath</i>	La Louvière	<i>Ottignies-Louvain-la-N.</i>
<i>Bastogne</i>	<i>Libramont-Chevigny</i>	Tournai
Charleroi	Liège	Verviers
<i>Ciney</i>	<i>Malmedy</i>	<i>Virton</i>

<i>Dinant</i>	<i>Marche-en-Famenne</i>	<i>Waremmes</i>
<i>Eupen</i>	Mons	<i>Wavre</i>
Herstal	Namur	

3° étape : les villes à forte concentration d'activités

Vu l'objectif majeur du Gouvernement wallon de soutenir le développement économique, qui transcende toute la DPR de 2014, nous avons réalisé une analyse complémentaire afin d'identifier des pôles à forte concentration d'activités et de population qui, éventuellement, n'auraient pas été retenus lors de l'étape précédente vu leur rayonnement plus limité. Nous avons appliqué une simple classification ascendante hiérarchique de 9 variables et cumulé la somme des points (population, emploi total, ratio d'emploi intérieur, emploi dans les services aux entreprises, nombre d'étudiants de l'enseignement secondaire, nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, nombre de lits d'hôpitaux, nombre de commerces des nodules centraux et part de buildings et immeubles à appartements dans le bâti résidentiel). De cette analyse, élémentaire, nous avons retenu les 29 premières communes dont 6 supplémentaires par rapport à l'étape précédente (en italique dans le tableau 3).

Tableau 3. Villes à forte concentration d'activités

Arlon	<i>Gembloux</i>	Nivelles
Ath	Huy	Ottignies-Louvain-la-N.
Bastogne	La Louvière	<i>Saint-Ghislain</i>
<i>Braine-l'Alleud</i>	Libramont-Chevigny	<i>Soignies</i>
Charleroi	Liège	Tournai
Ciney	Marche-en-Famenne	Verviers
Dinant	Mons	Waremmes
Eupen	Mouscron	<i>Waterloo</i>
<i>Fleurus</i>	Namur	Wavre

4° étape : au moins un pôle par arrondissement et bassin d'emploi

Afin de rencontrer la vocation de desserte des pôles urbains, un dernier critère a été retenu : avoir au moins un pôle par arrondissement et par bassin d'emploi, ce qui nous amène à ajouter Couvin et Chimay (les mieux classés dans l'étape précédente en regard de leur arrondissement respectif) ainsi que Saint-Vith, eu égard à son propre bassin d'emploi dépourvu de pôle sur base des trois premières étapes.

In fine, 35 pôles urbains potentiels ont été retenus.

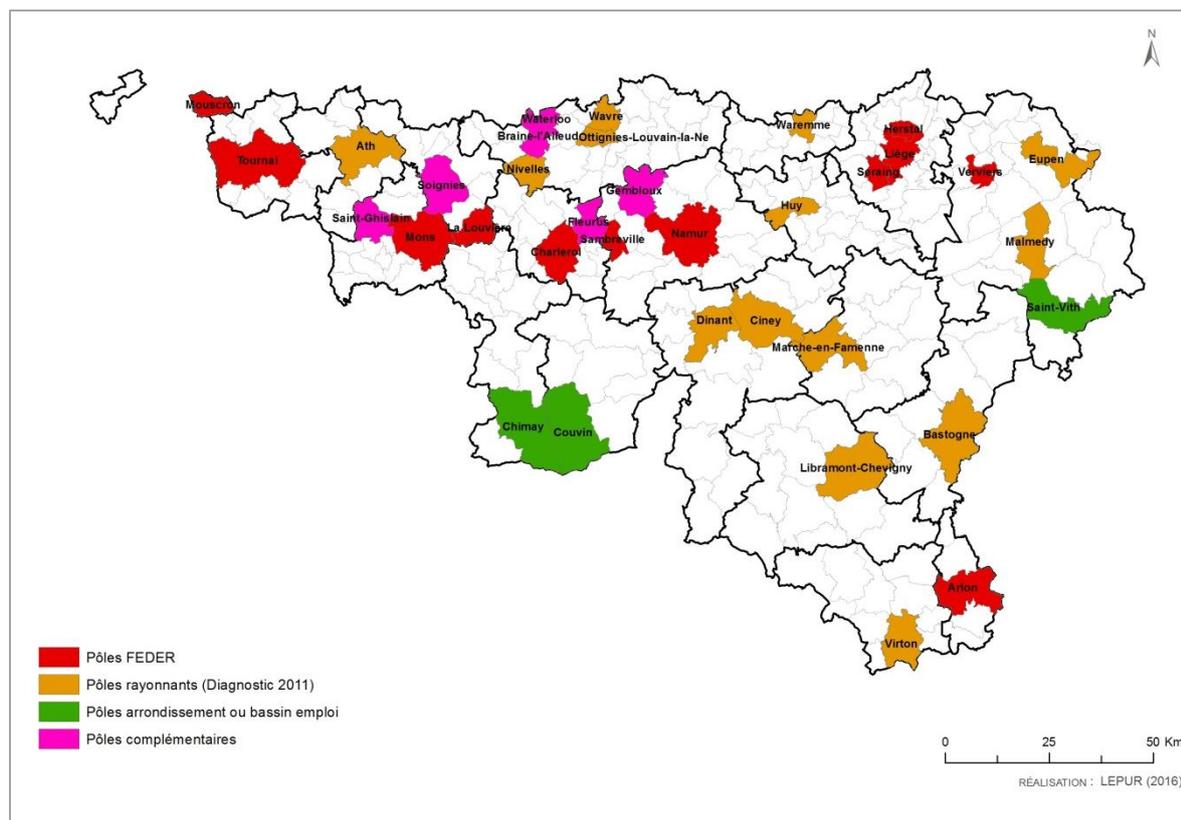


Figure 2. Pôles urbains potentiels

2.3 Canevas théorique d'organisation des pôles

Notre proposition est d'esquisser un canevas théorique afin de hiérarchiser les pôles urbains qui peut constituer une typologie vers laquelle les villes pourraient tendre. Cette approche repose notamment sur le constat que le développement territorial urbain est passé d'une logique de production de richesses à une logique de captation des richesses dans un contexte de société postindustrielle (Vera Büchel N. et Crevoisier O., 2017), ce qui implique un autre regard sur la production de valeur ajoutée au sein des villes (en termes, notamment, de maîtrise et échange des connaissances, de créativité, d'accès et positionnement au sein des réseaux sociaux ou d'acteurs, d'échanges de biens et services, ... mais aussi de qualité de vie), ce qui n'est nullement antinomique avec la reconstruction de la base économique industrielle. Ainsi, la ville apparaît davantage comme un lieu de concentrations et d'échanges immatériels qui irrigue son hinterland, où se situe aujourd'hui la base productive, dans son bassin d'emploi mais pas forcément au sein de la commune centrale. Cette option méthodologique a notamment été adoptée par la Flandre (Witboek, 2017). Cette organisation pourrait comprendre trois échelles :

- Métropolitain : concentration d'activités liées à la connaissance et à la recherche, services aux entreprises à haute valeur ajoutée, centres de décision, services exceptionnels à la population (santé, loisirs,...) rayonnement culturel international, hub de transport international, ... c'est-à-dire avec une vocation d'entraînement de la dynamique économique à l'échelle régionale ;
- Régional : présence d'un large éventail d'équipements et de services tant pour la population (enseignement, santé, justice, culture, ...) que pour les entreprises (financiers, formation, accompagnement administratif, ...), inter et multimodalité, ... c'est-à-dire avec une vocation de rayonnement au sein d'un hinterland nettement plus large ;
- Supralocal : présence des services de base pour la population et les entreprises, activités culturelles diversifiées, mixité de fonctions, c'est-à-dire avec une vocation de desserte au sein d'une aire d'influence supra-locale.

3. Caractérisation des pôles urbains potentiels

Nous proposons une caractérisation des pôles potentiels suivant différentes dimensions de la dynamique urbaine.

3.1 Concentration et hiérarchisation

Tableau 4. Classement ordinal des pôles par variable

Nom	Rang	Population - ordre	Emploi - ordre	Emploi inté-rieur - ordre	Emploi ser-vices entre-prises - ordre	Enseignement secondaire - ordre	Enseignement supérieur - ordre	Hôpitaux - ordre	Commerce - ordre	% de buildings et immeubles à appart.	Total
Liège	1	261	262	249	262	262	262	262	262	260	2342
Namur	2	260	260	254	260	260	260	260	260	258	2332
Charleroi	3	262	261	226	261	261	257	261	261	246	2296
Mons	4	259	259	238	259	258	259	257	259	247	2295
Tournai	5	257	258	248	256	259	258	259	258	227	2280
Ottignies-LLN	6	248	252	257	251	247	261	254	245	262	2277
Wavre	7	250	256	262	258	253	233	239	257	256	2264
Nivelles	8	242	250	258	257	254	252	227	251	261	2252
Verviers	9	254	254	218	253	257	254	253	256	238	2237
Huy	10	226	245	250	249	252	248	246	253	252	2221
Arlon	11	245	248	236	242	250	249	244	248	257	2219
Braine-l'Alleud	12	253	249	230	248	246	233	250	243	250	2202
Mouscron	13	255	255	223	252	255	240	248	252	218	2198
La Louvière	14	258	257	179	255	256	247	258	255	230	2195
Ath	15	244	247	240	243	251	251	238	234	234	2182
Herstal	16	252	253	252	254	241	233	237	223	225	2170
Eupen	17	222	244	256	245	248	233	233	249	239	2169
Seraing	18	256	251	177	247	249	256	249	208	254	2147
Waterloo	19	246	243	219	246	238	233	219	254	242	2140
Marche-en-F.	20	212	246	260	244	240	233	231	237	231	2134
Gembloux	21	237	237	205	250	239	238	211	219	248	2084
Saint-Ghislain	22	233	236	212	238	245	239	242	220	211	2076
Ciney	23	205	231	237	229	236	242	211	241	243	2075
Fleurus	24	231	242	239	241	231	250	212	215	191	2052
Bastogne	25	202	221	214	226	234	245	220	247	233	2042
Libramont-Ch.	26	166	229	259	230	209	255	235	231	221	2035
Waremme	27	199	217	211	217	237	233	232	228	259	2033
Soignies	28	240	239	201	196	244	233	241	224	197	2015
Dinant	30	187	216	225	189	223	233	240	244	244	2001
Malmedy	35	179	212	224	219	181	233	228	238	249	1963
Sambreville	36	241	227	133	228	229	237	247	218	200	1960
Virton	40	169	211	233	204	235	253	222	203	201	1931
Saint-Vith	49	145	208	245	186	210	233	229	221	208	1885
Chimay	59	148	199	229	209	214	233	224	233	100	1789
Couvin	79	192	204	182	141	205	233	211	180	91	1639

Le tableau 4 est celui qui nous a permis d'identifier les villes à très forte concentration. Il reprend le classement, de 1 à 262, des pôles au sein de la hiérarchie wallonne suivant 9 variables, en mettant l'accent sur la dimension économique. La deuxième colonne indique le rang occupé par chaque pôle. Ainsi, comme déjà souligné, nous obtenons un continuum jusqu'à Soignies. Par contre, on note que les trois derniers retenus, afin d'assurer la complétude du maillage, présentent un classement beaucoup plus bas, singulièrement pour Couvin.

On peut également noter que :

- Liège arrive au sommet de la hiérarchie pour 6 des 9 variables ;
- Charleroi témoigne d'un plus faible niveau des points de vue de l'emploi intérieur et de l'enseignement supérieur ;
- Le taux d'emploi intérieur témoigne d'une hiérarchie spécifique, la deuxième localité, Seneffe, n'étant même pas reprise dans la liste des pôles ;
- Les différents classements permettent d'identifier des forces, mais aussi, des faiblesses spécifiques comme celles de Seraing et La Louvière vis-à-vis de l'emploi intérieur ou de Soignies et Dinant vis-à-vis de la part de l'emploi dans les services aux entreprises.

3.2 Dynamiques socio-économiques

Afin d'appréhender les dynamiques socio-économiques nous avons retenu quelques variables considérées particulièrement révélatrices des différents contextes et dimensions. Ces variables permettent une comparaison par groupe en distinguant :

- Villes Politique wallonne de la Ville c'est-à-dire les 12 villes FEDER,
- Villes PWV plus Villes largement rayonnantes (23) (SDT 2011),
- Villes wallonnes retenues (35),
- Villes wallonnes retenues sauf villes PWV,
- Villes flamandes de référence (Roulers, Gand, Hasselt).

Nous proposons également, afin d'appréhender les dynamiques, une représentation croisée sous la forme de « nuages de points ».

Population

Tableau 5. Importance et évolution de la population

	Population 2016	Population 2001 - 2016 en %	Population 2009 - 2016 en %
Villes PWV	1.028.167	5,0	2,4
Villes Hiérarchie DT	1.303.753	6,3	2,8
Villes wallonnes	1.505.437	6,6	3,0
Villes W hors PWV	477.270	10,1	4,2
Villes FL référence	394.713	13,6	6,8
Wallonie	3.602.216	7,6	3,6

Source : DGSIE – SPF Economie

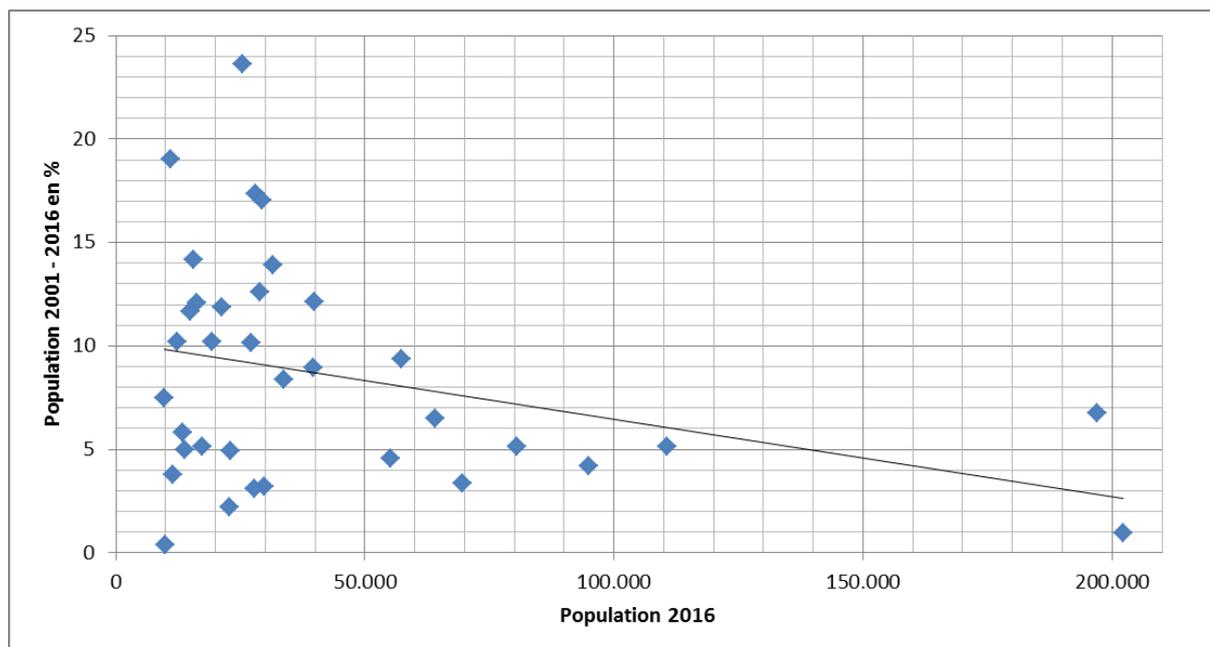


Figure 3. Pôles urbains potentiels - Importance et évolution de la population (DGSIE – SPF Economie)

Nous constatons que (tableau 5 et figure 3) :

- Les 35 pôles urbains potentiels représentent 42 % de la population wallonne, dont 29 % pour les pôles FEDER et 11 % pour les seules villes de Liège et de Charleroi ;
- De manière générale, les plus gros pôles et, plus particulièrement Charleroi et Liège, présentent un déficit de croissance démographique, contrairement aux villes flamandes de référence ;
- L'ensemble des 35 pôles, durant la période 2001 – 2016, affiche une croissance démographique de 6,6 %, inférieure à la moyenne wallonne (7,6 %) avec une valeur plus faible encore pour les pôles FEDER ;
- Chimay, se singularise par une croissance quasi nulle.

Revenu moyen

Tableau 6. Importance et évolution du revenu moyen par habitant

	Revenu moyen/hab 2014	Revenu moyen/hab 2001 - 2014 en %	Revenu moyen/hab 2009 - 2014 en %
Villes PWV	14.992	56,3	11,2
Villes Hiérarchie DT	15.588	57,8	11,8
Villes wallonnes	15.929	58,4	12,1
Villes W hors PWV	17.946	62,4	13,8
Villes FL référence	18.444	52,4	13,1
Wallonie	16.671	65,3	13,7

Source : DGSIE – SPF Economie

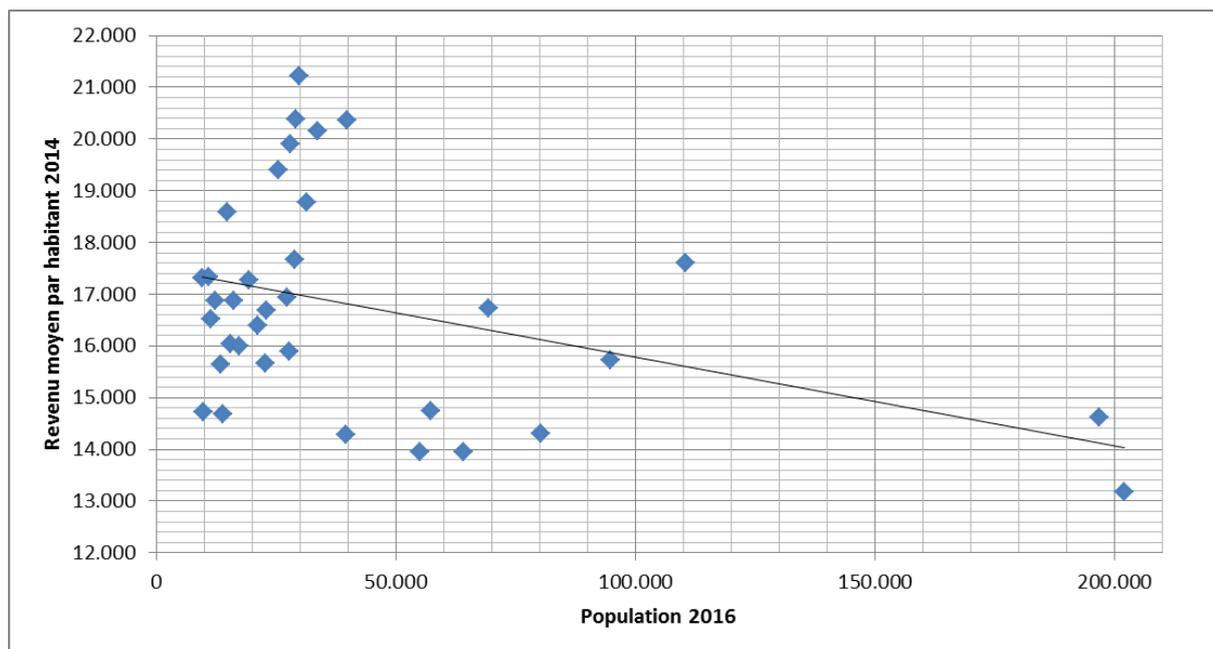


Figure 4. Pôles urbains potentiels - Population et revenu moyen (DGSIE – SPF Economie)

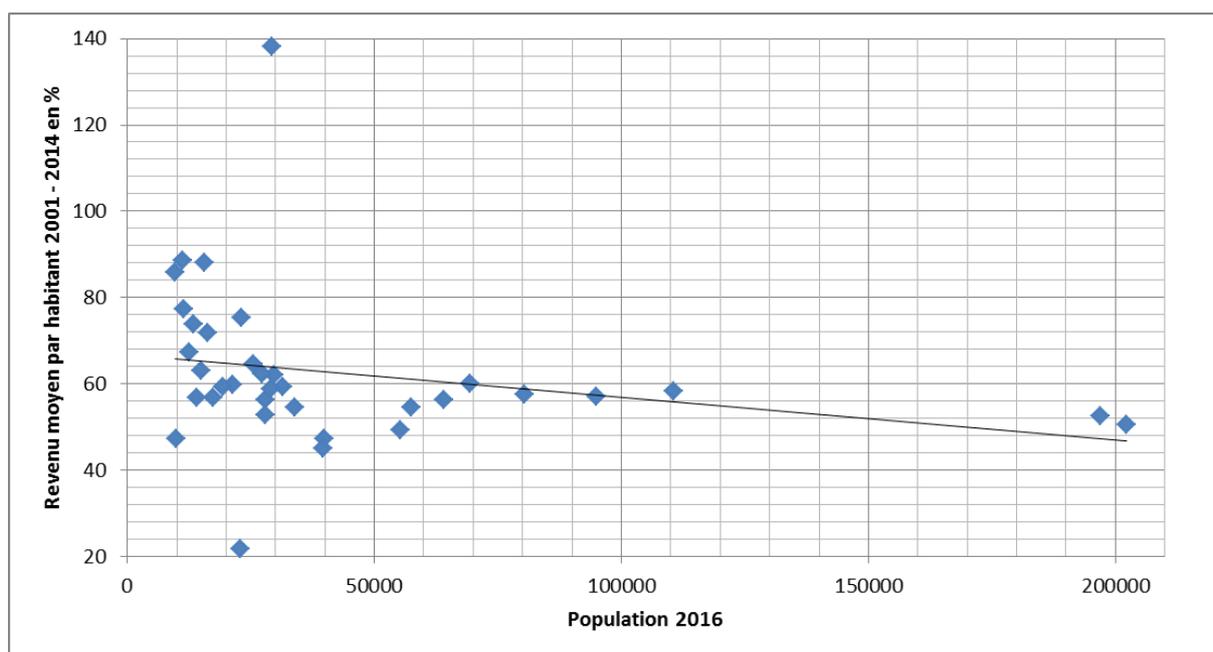


Figure 5. Pôles urbains potentiels - Population et évolution du revenu moyen (DGSIE – SPF Economie)

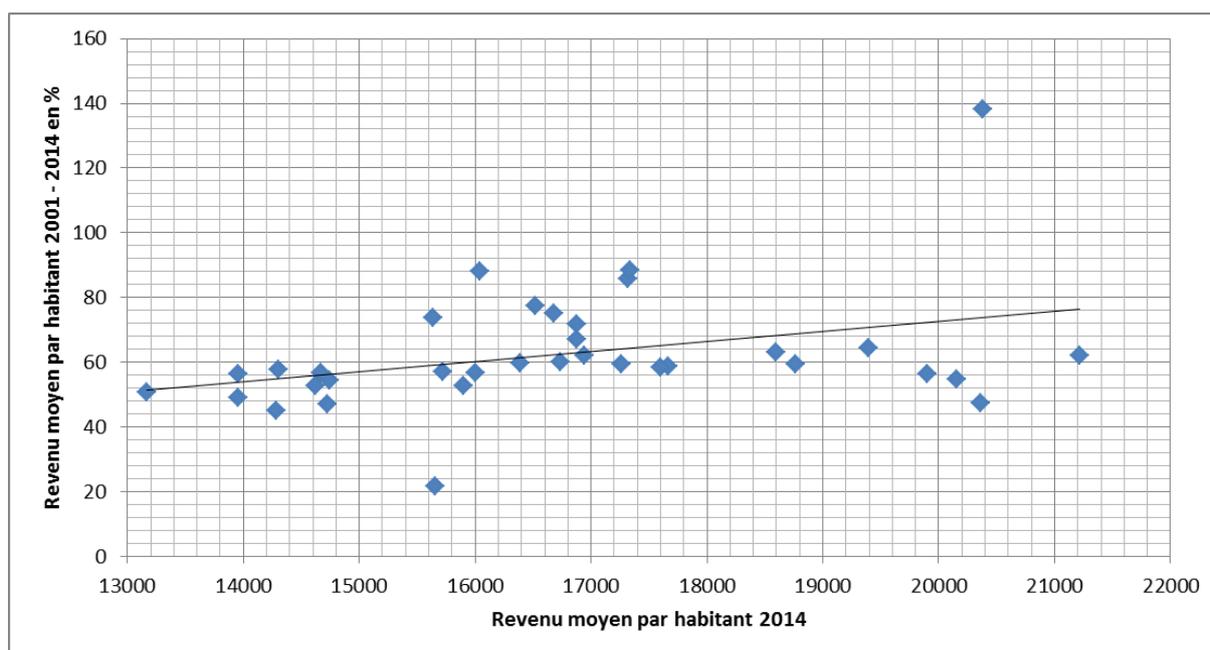


Figure 6. Pôles urbains potentiels - Importance et évolution du revenu moyen (DGSIE – SPF Economie)

Nous constatons que (tableau 6 et figures 4 à 6) :

- Les grandes villes, à commencer par Liège et Charleroi et Namur excepté, témoignent d'un faible niveau de revenu ;
- Ce sont les villes à plus haut niveau de revenu qui, généralement, présentent la plus forte croissance, ce qui signifie que les disparités tendent à se creuser ;
- Avec 14.992 €, les 12 villes FEDER affichent une moyenne nettement inférieure à celle du total des pôles, elle-même plus faible que la référence wallonne ;
- Les villes flamandes de référence présentent une moyenne nettement au-dessus de celle des pôles wallons ;
- Arlon, vu son contexte spécifique, présente une croissance de revenu exceptionnelle.

Taux de chômage administratif

Tableau 7. Importance et évolution du taux de chômage administratif

	Tx chômage admi 2014	Tx chômage admi 2001 - 2014 solde en %	Tx chômage admi 2009 - 2014 solde en %
Villes PWV	22	1,8	0,3
Villes Hiérarchie DT	21	1,9	0,4
Villes wallonnes	20	1,9	0,3
Villes W hors PWV	14	2,1	0,3
Villes FL référence	11	-0,2	1,2
Wallonie	16	1,2	0,2

Source : Steunpunt WSE

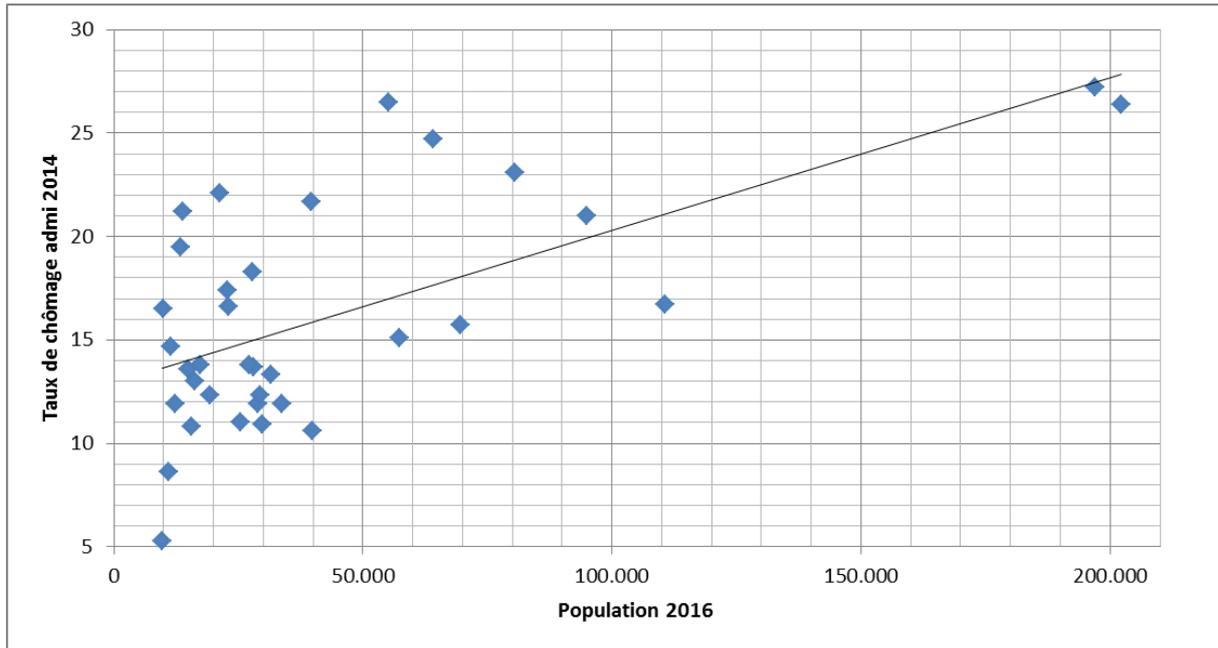


Figure 7. Pôles urbains potentiels - Population et taux de chômage administratif (Steunpunt WSE)

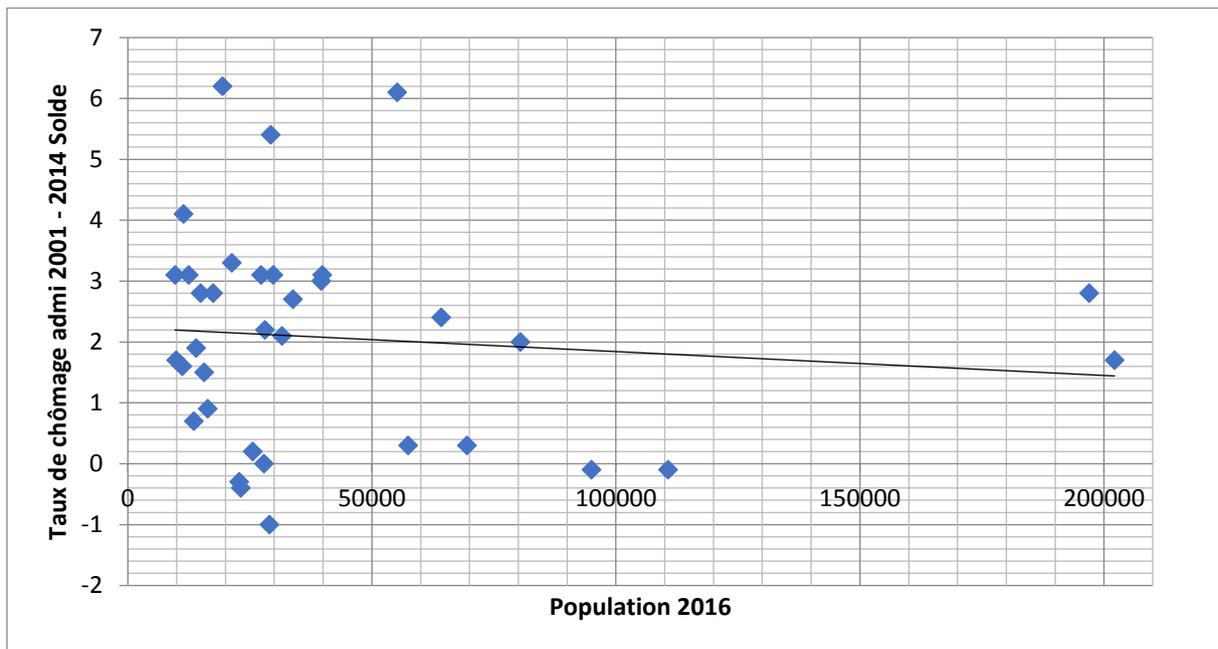


Figure 8. Pôles urbains potentiels - Population et évolution du taux de chômage administratif (Steunpunt WSE)

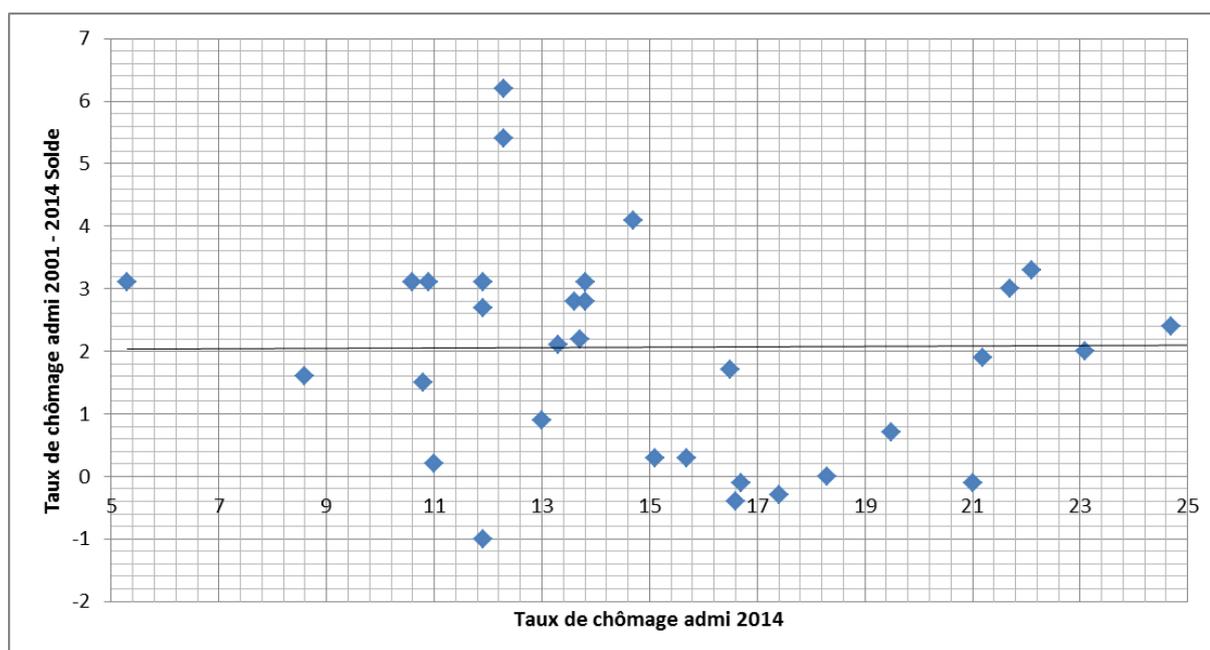


Figure 9. Pôles urbains potentiels - Importance et évolution du taux de chômage administratif (Steunpunt WSE)

Nous constatons que (tableau 7 et figures 7 à 9) :

- Les grandes villes, à commencer par Liège et de Charleroi, présentent généralement un taux de chômage administratif élevé ;
- L'évolution du taux de chômage administratif est assez disparate, les grandes villes témoignant plutôt d'une tendance haussière ;
- Avec une valeur de 22 %, les 12 villes FEDER affichent une moyenne nettement supérieure à celle du total des pôles, 20 %, elle-même au-dessus de la référence wallonne, 16 % ;
- Les trois villes flamandes présentent une moyenne nettement inférieure aux valeurs wallonnes ;
- Saint-Vith et Libramont, avec respectivement 5 % et 9 %, présentent des situations particulièrement favorables.

Emploi total (salariés et indépendants à titre principal)

Tableau 8. Importance et évolution de l'emploi

	Emploi total 2014	Emploi total 2001 – 2014 en %	Emploi total 2009 – 2014 en %
Villes PWV	457.684	4,5	-0,6
Villes Hiérarchie DT	608.305	8,6	0,7
Villes wallonnes	685.775	9,5	0,8
Villes W hors PWV	228.091	21,0	3,7
Villes FL référence	263.414	16,4	4,5
Wallonie	1.196.882	12,6	-0,2

Source : ONSS & INASTI

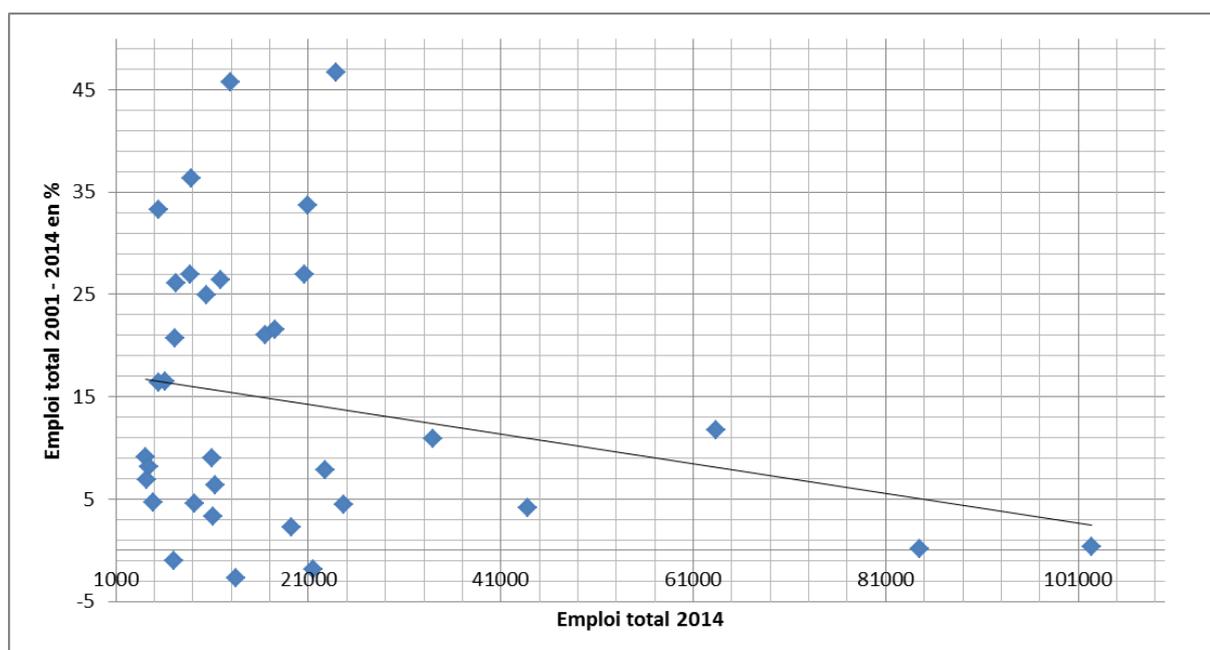


Figure 10. Pôles urbains potentiels - Importance et évolution de l'emploi total (ONSS & INASTI)

Nous constatons que (tableau 8 et figure 10) :

- De manière générale, les grandes villes, à commencer par Liège et Charleroi, présentent généralement un déficit de croissance de l'emploi ;
- Avec une croissance, entre 2001 et 2014, de 4,5 %, les 12 villes FEDER affichent un gain nettement inférieur à celui du total des pôles, 9,5 %, lui-même en dessous de la référence wallonne, 12,6 % ;
- Les pôles wallons hors ceux FEDER affichent une très forte croissance de l'emploi, supérieure même à la moyenne des trois villes flamandes de référence ;
- Quelques pôles affichent des croissances exceptionnelles : Wavre :47 %, Ath : 46 %, Gembloux : 36 %, Herstal : 34 % et Waremme : 33 %.

Emploi intérieur (ratio emploi total / population de 15 à 64 ans)

Tableau 9. Importance et évolution de l'emploi intérieur

	Ratio emploi intérieur 2014	Ratio emploi intérieur 2001 - 2014 solde en %	Ratio emploi intérieur 2009 - 2014 solde en %
Villes PWV	68	-0,5	-0,6
Villes Hiérarchie DT	72	1,6	0,2
Villes wallonnes	71	1,8	0,0
Villes W hors PWV	78	8,1	1,8
Villes FL référence	102	4,5	1,4
Wallonie	55	2,5	-0,7

Source : IWEPS

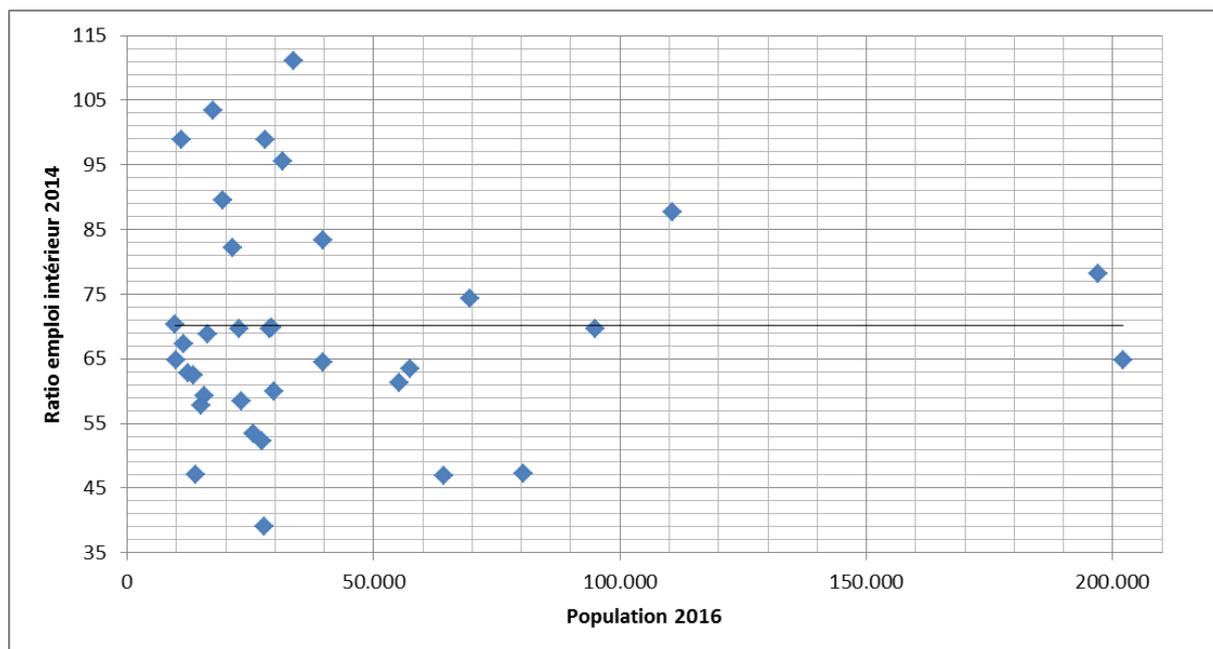


Figure 11. Pôles urbains potentiels - Population et ratio d'emploi intérieur (IWEPS)

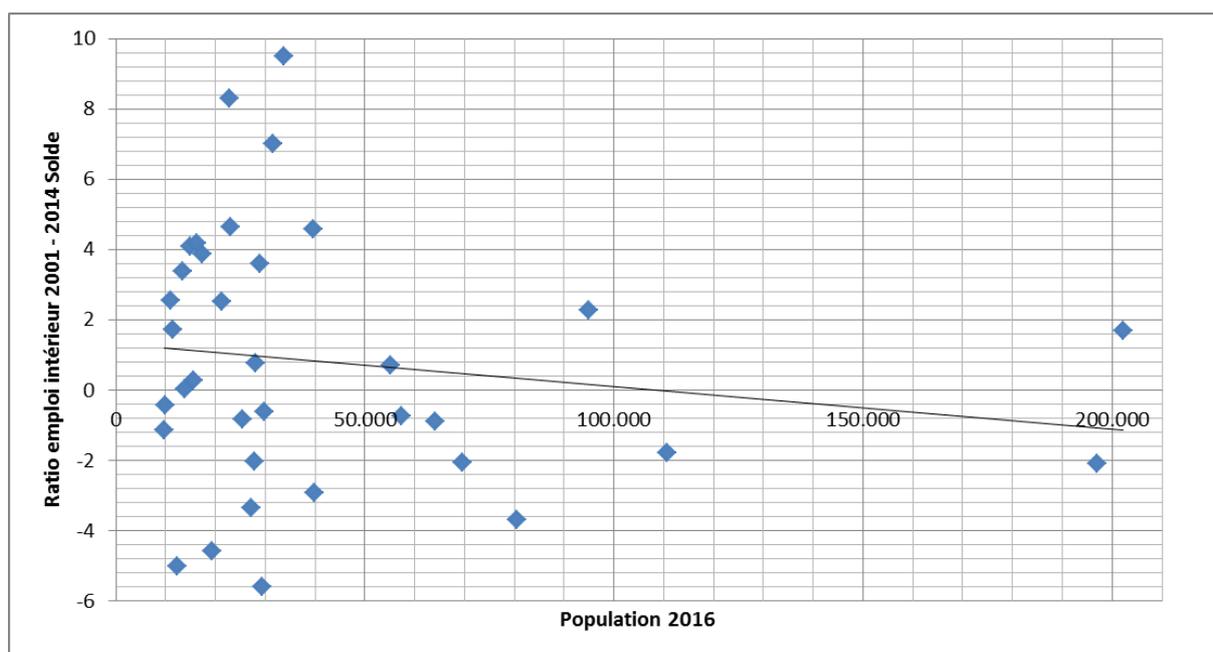


Figure 12. Pôles urbains potentiels - Population et évolution du ratio d'emploi intérieur (IWEPS)

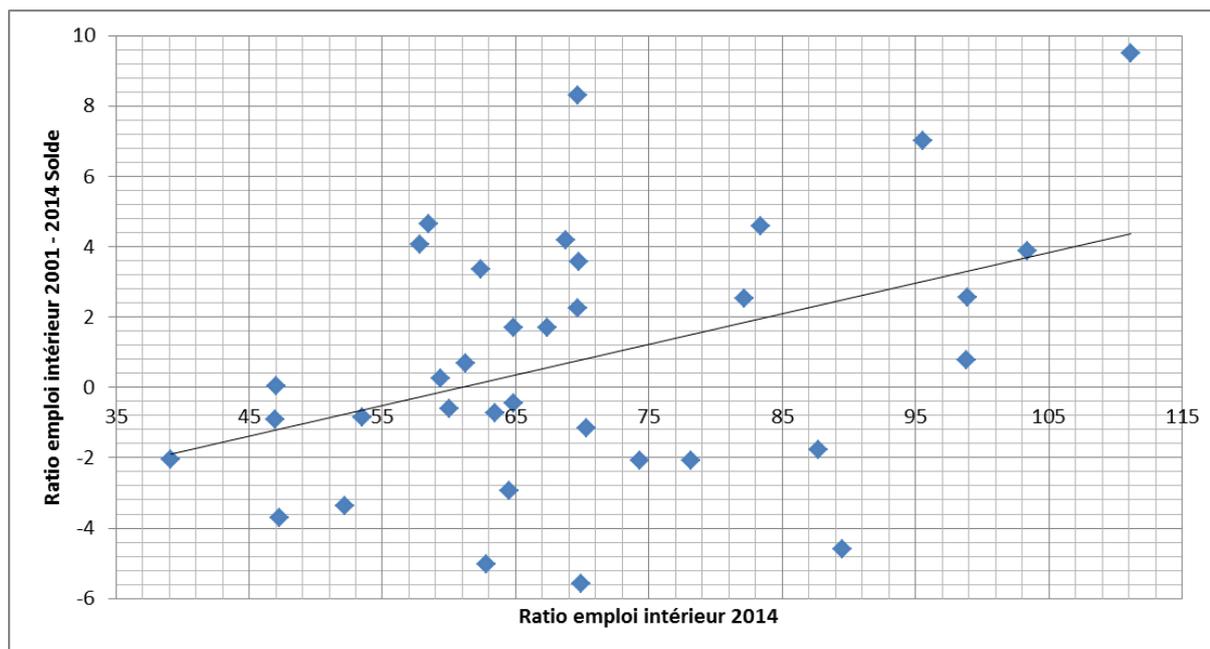


Figure 13. Pôles urbains potentiels - Importance et évolution du ratio d'emploi intérieur (IWEPS)

Nous constatons que (tableau 9 et figures 10 à 13) :

- Les plus fortes valeurs d'emploi intérieur s'observent au niveau des pôles de taille moyenne, inférieure à 50.000 habitants ;
- Ce sont ces mêmes localités qui enregistrent les plus fortes croissances, avec une amplification des disparités ;
- Si les villes FEDER présentent un ratio moyen de 68, supérieur à la référence wallonne (55), il est cependant en deçà de la moyenne des pôles hors FEDER, 78 ;
- Ces villes FEDER affichent en moyenne un léger déclin durant la période 2009 – 2014, de l'emploi intérieur, tout comme la Wallonie (mais pas les pôles hors FEDER) ;
- Wavre (111), Marche-en-Famenne (103), Libramont – Chevigny (99), Nivelles (98) et Ottignies – Louvain-la-Neuve (95) enregistrent des valeurs particulièrement élevées.

Emploi des secteurs des services aux entreprises

Tableau 10. Importance et évolution de la part de l'emploi dans les services aux entreprises

	Part des secteurs des services aux entreprises dans l'emploi 2014
Villes PWV	12,0
Villes Hiérarchie DT	12,0
Villes wallonnes	12,0
Villes W hors PWV	12,0
Villes FL référence	15,6
Wallonie	13,0

Source : IWEPS

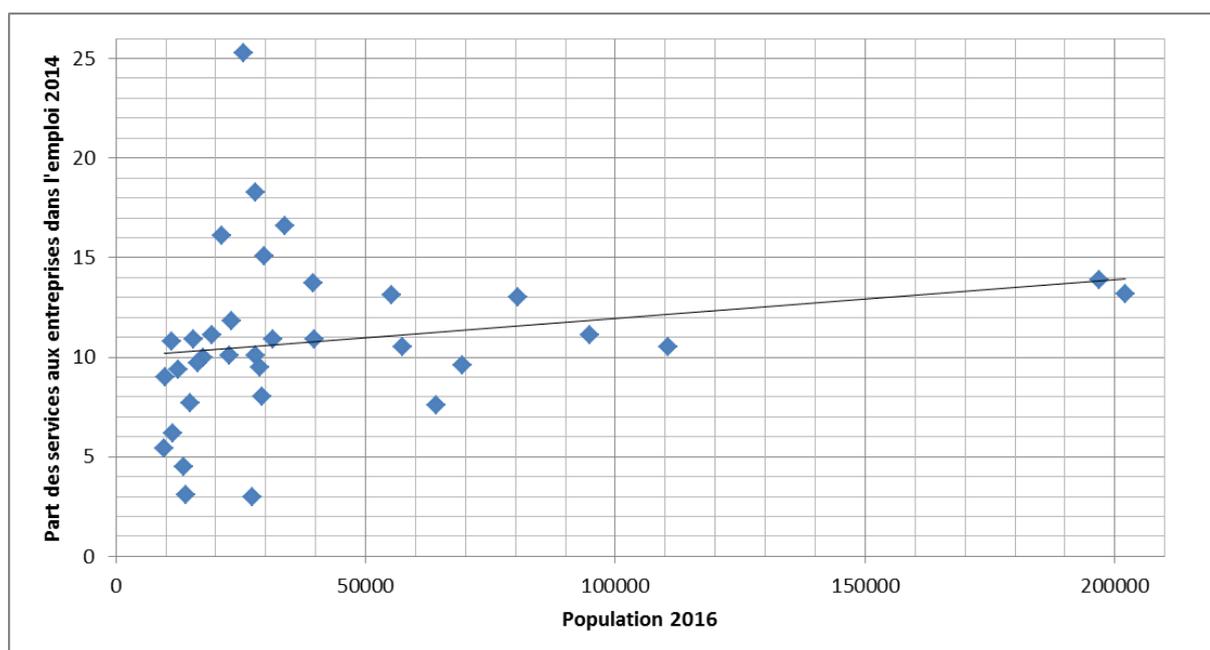


Figure 14. Pôles urbains potentiels - Population et part de l'emploi dans les services aux entreprises (IWEPS)

Nous constatons que (tableau 10 et figure 14) :

- De manière générale, la distribution de la part relative de l'emploi dans les services aux entreprises paraît assez disparate et les différents agrégats de pôles présentent tous la même valeur 12 %, bien inférieure à la référence flamande (15,6 %) ;
- Quelques pôles apparaissent véritablement spécialisés dans le domaine : Gembloux (25 %), Nivelles (17 %) et Wavre (17 %).

Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS)

Tableau 11. Importance et évolution de la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale dans la population de 18 à 64 ans

	%(E)RIS 18-64 ans 2003	% (E)RIS 18-64 ans 2014	% (E)RIS 18-64 ans 2003-2014 Solde
Villes PWV	3,4	4,5	1,1
Villes Hiérarchie DT	3,1	4,0	0,9
Villes wallonnes	2,9	3,6	0,7
Villes W hors PWV	1,8	1,8	-0,1
Wallonie	2,1	2,3	0,2

Source : IWEPS

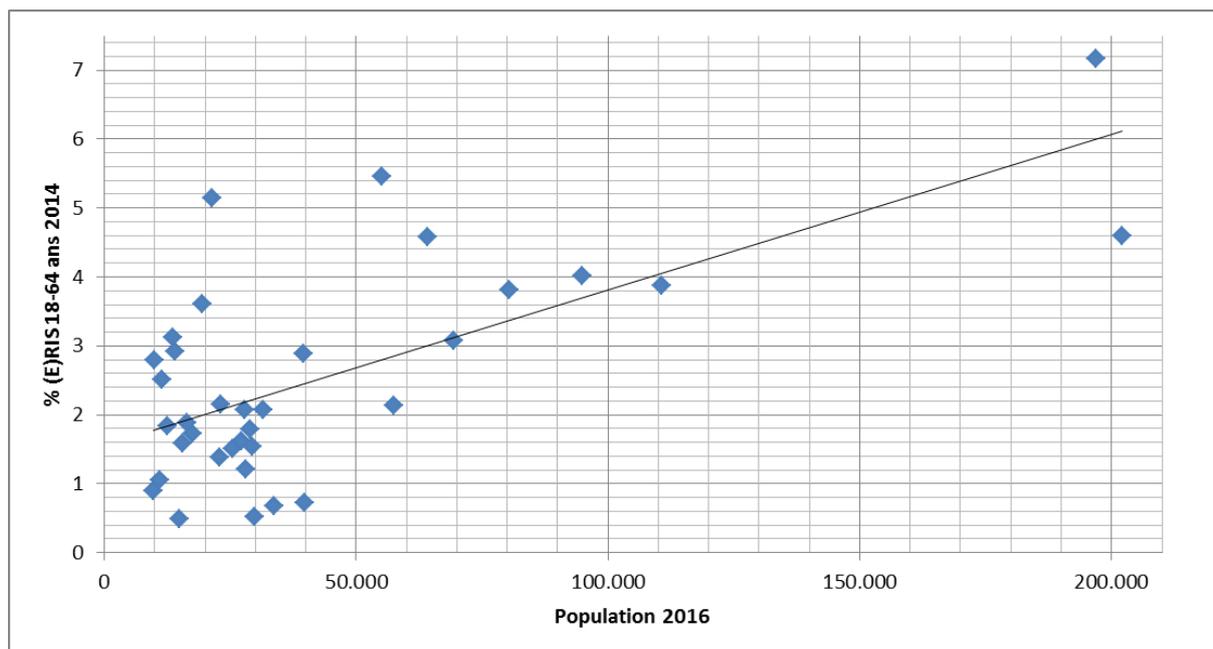


Figure 15. Pôles urbains potentiels - Population et part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (IWEPS)

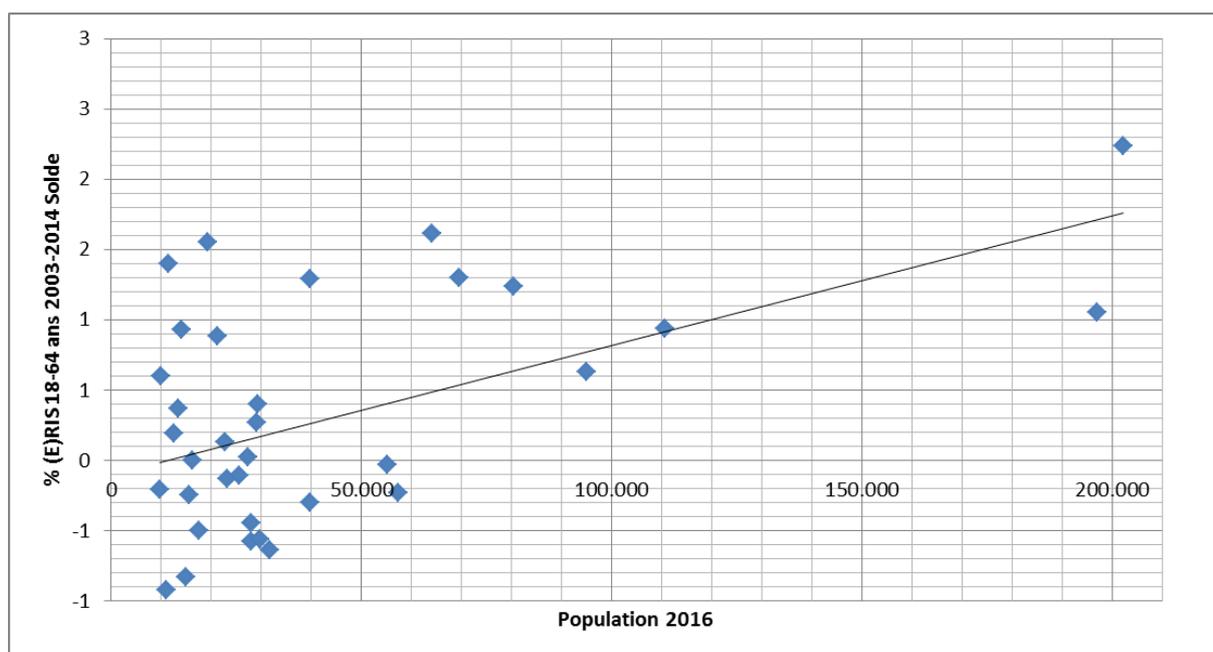


Figure 16. Pôles urbains potentiels - Population et évolution de la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (IWEPS)

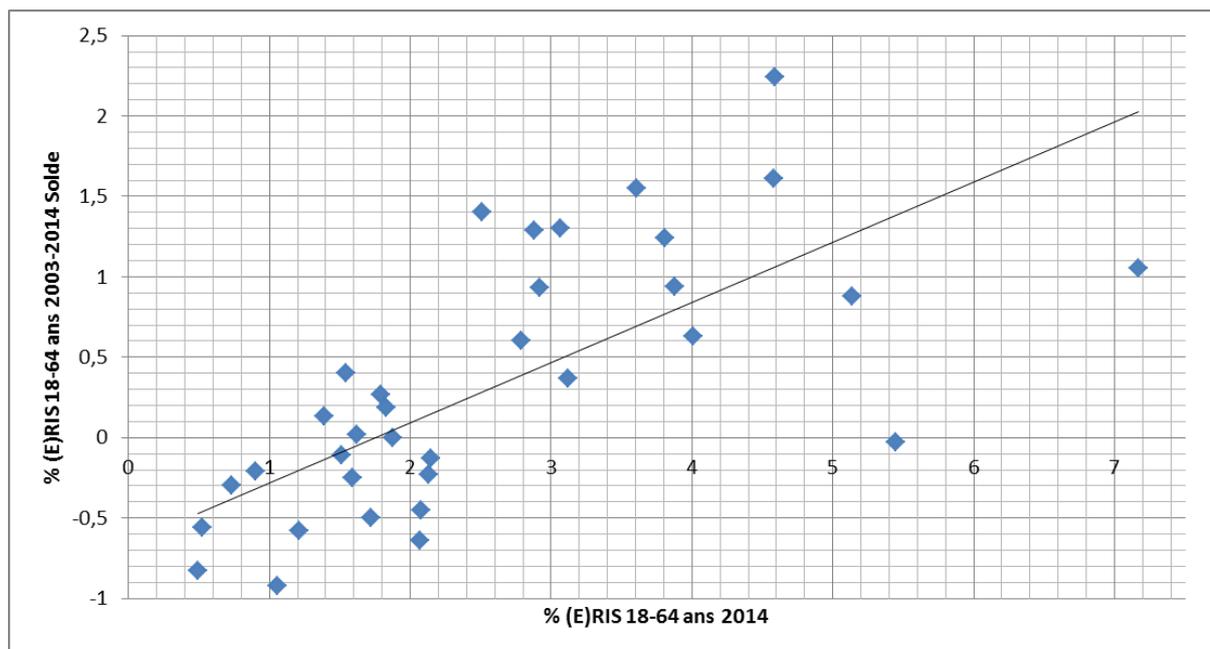


Figure 17. Pôles urbains potentiels - Population et évolution de la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (IWEPS)

Nous constatons que (tableau 11 et figures 15 à 17) :

- De manière générale, les grandes villes, et singulièrement Liège et, dans une moindre mesure Charleroi, présentent une part importante de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ;
- Et c'est au sein de ces mêmes grandes villes que la croissance de la part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est la plus forte ;
- Dès lors, il n'est pas étonnant que les villes FEDER présentent une moyenne de 3,4 % nettement plus élevée que celle de l'ensemble des villes wallonnes, 2,9 %, elle-même au-dessus de la référence wallonne ;
- C'est aussi au sein de ces pôles FEDER que la croissance est la plus élevée ;
- A contrario, les pôles non FEDER se distinguent par une valeur moyenne de 1,8 %, soit nettement plus faible.

3.3 Approche dynamique basée sur les flux de travail (matrice O – D ONSS)

Le tableau 12 et les figures 18 et 19 sont basés sur la matrice origine – destination de l'ONSS. Nous avons considéré comme flux tout mouvement de minimum 200 travailleurs d'une entité à une autre. La part de l'emploi local correspond à la part de travailleurs résidents et actifs dans la même entité.

Tableau 12. Flux sortants et entrants de travailleurs

Nom	Part em- ploi local (%)	Nbre flux sortants internes	Nbre flux sortants externes	Nbre flux entrants internes	Nbre flux entrants externes	Soldes flux entrants - sortants
Liège	48	21	3	57	2	35
Wavre	23	2	1	22	2	21
Namur	51	16	2	38	0	20
Charleroi	47	25	2	41	2	16
Ottignies-Louvain-la-N.	25	3	1	19	1	16
Mons	38	13	1	26	2	14
Herstal	24	5	0	19	0	14
Arlon	63	0	1	13	1	13
Nivelles	23	5	1	17	1	12
Saint-Ghislain	20	2	1	9	1	7
Ath	30	4	1	10	1	6
Eupen	67	1	2	9	0	6
Tournai	54	9	2	15	1	5
Marche-en-Famenne	49	2	1	8	0	5
Dinant	31	3	0	8	0	5
Braine-l'Alleud	16	5	1	10	1	5
Saint-Vith	63	0	0	5	0	5
Huy	27	5	0	9	0	4
Libramont-Chevigny	43	1	1	6	0	4
Seraing	22	7	1	11	0	3
Bastogne	54	0	1	4	0	3
Ciney	34	3	0	6	0	3
Gembloux	16	4	1	7	1	3
Virton	46	1	1	3	1	2
Waterloo	14	2	1	4	1	2
Fleurus	17	2	1	5	0	2
Chimay	41	2	0	3	1	2
Couvin	37	2	0	3	1	2
Wareme	22	1	1	3	0	1
Soignies	28	3	1	5	0	1
La Louvière	32	10	1	10	1	0
Mouscron	56	3	3	5	1	0
Malmedy	37	2	1	3	0	0
Sambreville	18	5	1	5	0	-1
Verviers	37	19	1	13	0	-7

Source : ONSS 2015

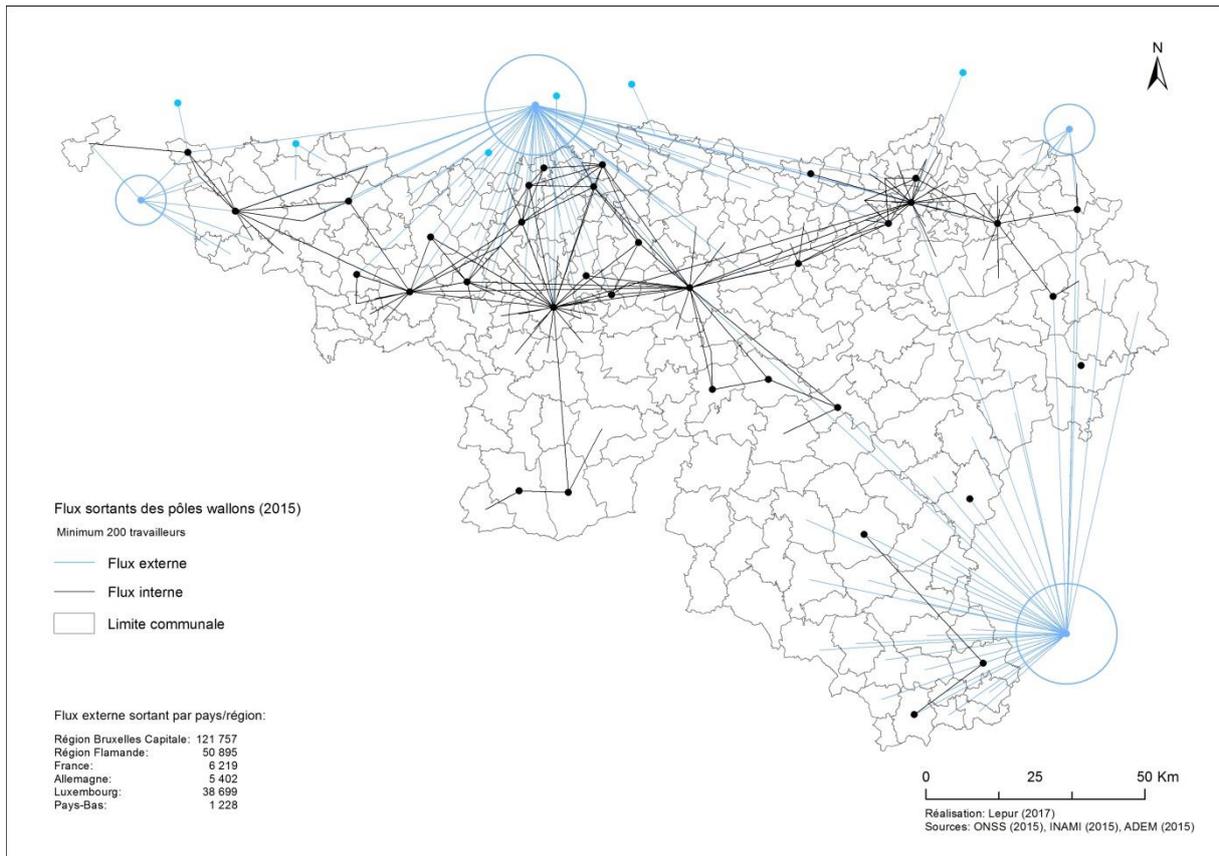


Figure 18. Pôles urbains potentiels – Flux sortants de travailleurs et entrants vers les pôles extérieurs (ONSS)

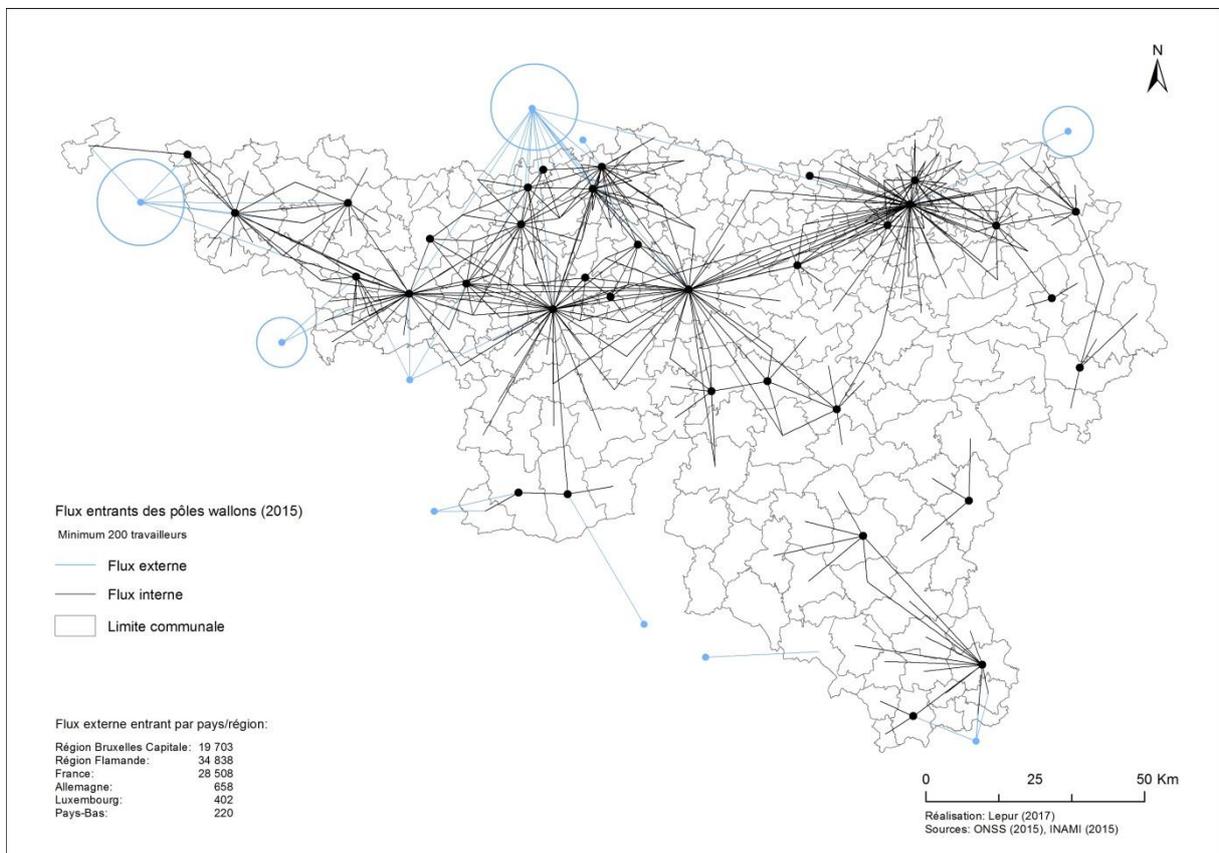


Figure 19. Pôles urbains potentiels – Flux entrants de travailleurs et sortants vers les pôles extérieurs (ONSS)

Nous constatons que (tableau 12 et figures 18 et 19) :

- Au sein des pôles urbains potentiels ayant une vocation de pôles économiques, il apparaît logique que le nombre de flux entrants soit, parfois très nettement, supérieur au nombre de flux sortants ;
- Toutefois, ce constat s'inverse vis-vis des pôles extérieurs à la Wallonie, ce qui témoigne d'un déficit d'attractivité à l'échelle métropolitaine ;
- Deux pôles, Sambreville et Verviers affichent un nombre de flux sortants supérieurs aux entrants ;
- Wavre et Ottignies – Louvain-la-Neuve présentent un nombre de flux entrants particulièrement élevé en regard de celui des sortants ;
- Eupen, Arlon et Saint-Vith affichent une part d'emploi local particulièrement élevée.

3.4 Focus sur le contexte social à l'échelle infra-communale

La figure 20 propose une identification des quartiers socio-économiquement défavorisés sur base de l'indice synthétique de difficulté basé sur l'analyse d'une vingtaine de variables (CPDT 2016) et nous renvoyons au rapport d'étude pour une présentation détaillée de l'indice.

D'un point de vue territorial, la carte met en évidence deux dynamiques. La première est la concentration des quartiers considérés en difficulté au sein des villes du sillon Sambre-Mosan et, plus particulièrement de Liège et Charleroi. La seconde est la présence isolée de quartiers considérés en difficulté au sein de l'ensemble du territoire wallon.

Soulignons le biais au niveau des communes de l'extrême sud-est de la Wallonie qui résulte du fait que les données proviennent de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale qui ne prend pas en considération les revenus perçus à l'étranger.

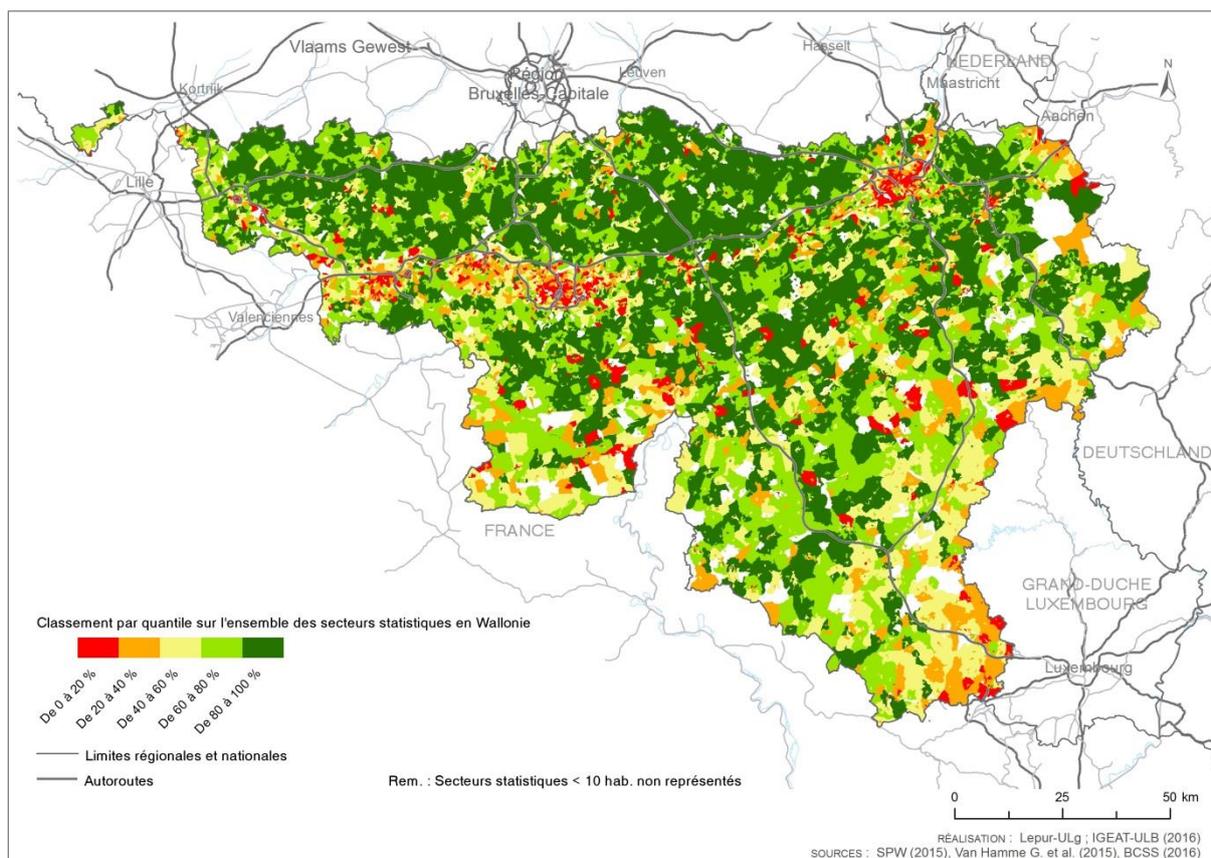


Figure 20. Identification des quartiers en difficulté (CPDT 2016)

4. Spécificités des espaces ruraux

4.1 Considérations méthodologiques

Dans l'état du territoire (CDPT 2016), les espaces ruraux ont été déterminés sur base de critères d'occupation du sol et de densité de population (fig.21) et le territoire rural wallon a été découpé en 10 zones (fig.22) pour lesquelles une série d'enjeux spécifiques a été mise en évidence (sur base de l'étude CPDT « défis des espaces ruraux », 2015). Les grandes caractéristiques de ces zones ont été relevées au sein de la note explicative accompagnant la structure territoriale de fait de l'état du territoire : localisation au sein de l'armature urbaine et des infrastructures de communication et de transport wallons ; occupation du sol ; positionnement en termes d'émission de GES, énergétique et de biodiversité ; enjeux en liens avec les 10 dynamiques étudiées en 2015. Les dynamiques institutionnalisées de projet de territoire – y compris trans-communales - affectant les espaces ruraux (fig.24) ont été relevées. L'armature urbaine (communes rayonnantes) est celle qui avait été réalisée pour le diagnostic territorial de 2011 (fig.23). Elle avait été établie en prenant en compte la présence, l'importance et le rayonnement d'un certain nombre de service/d'équipement (y compris de transport) et le poids de l'emploi en fonction de l'importance de la population de chaque commune.

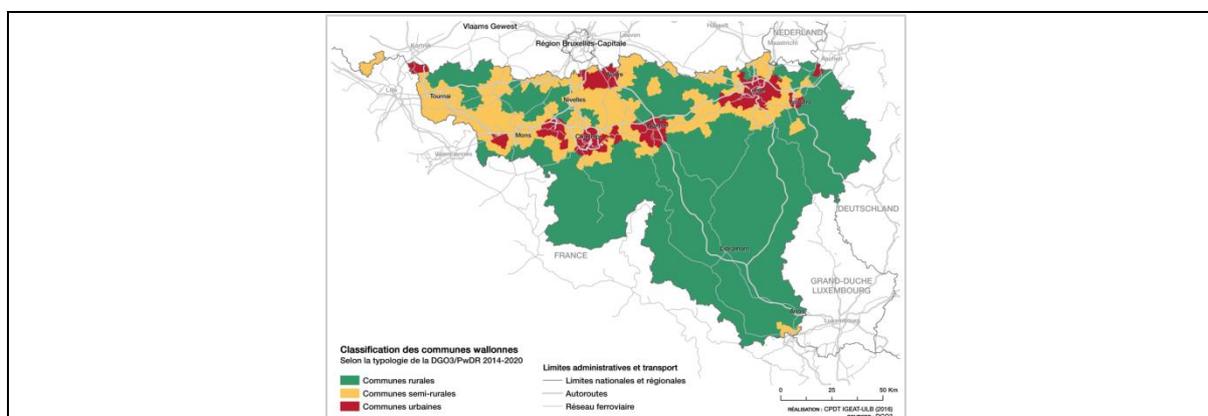


Figure 21. : Communes rurales, semi-rurales et urbaines, DGO3 - PwDR 2014-2020

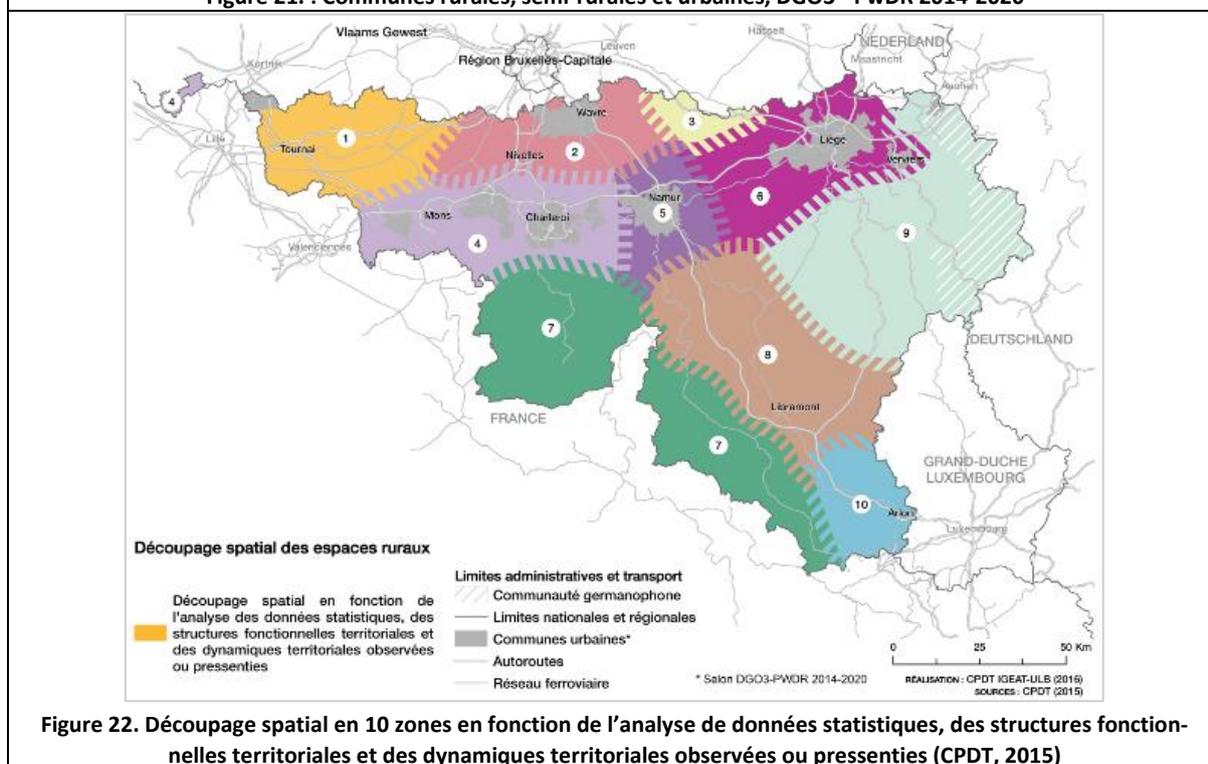
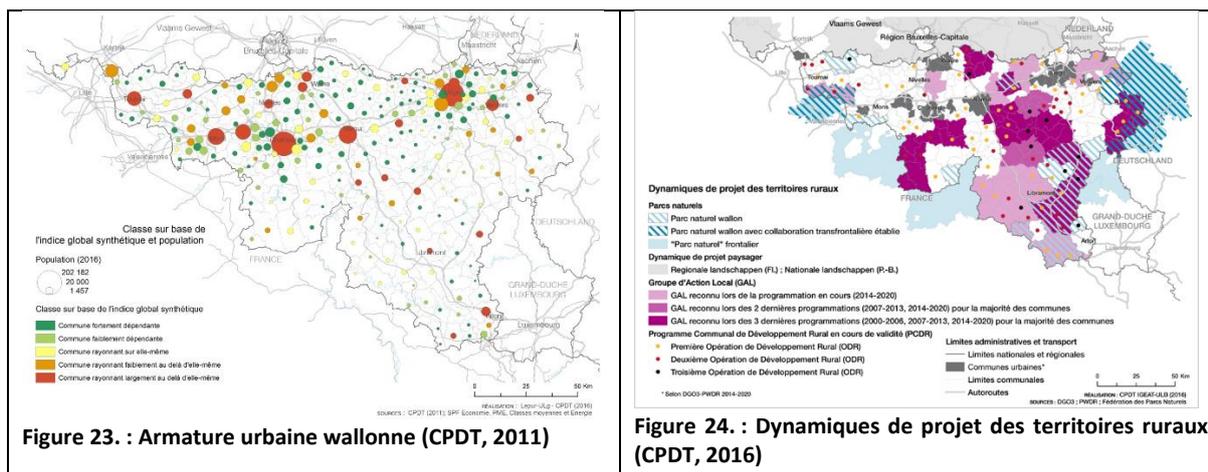


Figure 22. Découpage spatial en 10 zones en fonction de l'analyse de données statistiques, des structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales observées ou pressenties (CPDT, 2015)



Au sein de la DPR 2014-2019¹, les espaces ruraux sont considérés comme des ressources de développement économique à valoriser. Cette présente note a donc pour objet, en ce qui concerne les espaces ruraux, d'une part, de compléter l'identification des spécificités des espaces ruraux wallons d'un point de vue économique et plus particulièrement leurs atouts et leurs faiblesses et, d'autre part, de spécifier les communes rayonnantes non étudiées au niveau des pôles urbains.

Cette caractérisation économique a été envisagée selon trois types d'analyse : sur base

- des ressources naturelles locales,
- des services écosystémiques² (SE),
- de l'économie locale (productive, résidentielle, publique, sociale) des communes wallonnes.

Six **ressources naturelles locales** ont été retenues pour être analysées (Cf. Annexe 1):

- le sol et les productions agricoles,
- le bois (hors énergie) et la sylviculture,
- le sous-sol et les carrières,
- l'eau (hors énergie) en termes d'approvisionnement,
- l'énergie,
- et le tourisme y compris via la composante paysagère.

¹ Point XVIII. Le tourisme – Faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence : « ... Le territoire wallon dispose de nombreux atouts touristiques qu'il convient de promouvoir et de soutenir : appuyer la stratégie touristique régionale sur les maîtres-atouts de la Wallonie, à savoir les sites naturels (notamment les massifs forestiers, les plans d'eaux et vallées et les parcs naturels), ... ».

Point XVII. Développement territorial - Réponses à apporter aux défis et aux besoins de la ruralité : « Les espaces ruraux où vivent près de 40% des wallons constituent une ressource importante pour le développement économique de notre région : agriculture, transformation agro-alimentaire, secteur du bois, biomasse, tourisme, etc. ... »

Point XXI. Environnement – Renforcer la biodiversité, protéger la nature : « ... La nature et la biodiversité contribuent à notre qualité de vie et offrent de nombreux « services collectifs » et des ressources qui doivent rester accessibles à chacun (espaces naturels, fourniture d'alimentation et de matières premières, épuration de l'eau et de l'air, contrôle de l'érosion, stabilisation et modération du climat, etc.) ... ».

Point IV. Agriculture - Introduction : « ... L'agriculture constitue un potentiel d'emplois en zone rurale ... ». « ... Les agriculteurs remplissent aujourd'hui des missions essentielles à la société comme la préservation et la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des sols, du territoire et la préservation ainsi que la gestion du territoire et des paysages... » « ... Le Gvt développe une politique agricole régionale qui poursuit quatre axes stratégiques : assurer un revenu équitable aux agriculteurs, faciliter l'installation et garantir un accès durable à la terre, consolider et développer l'emploi agricole, valoriser l'agriculture et les produits du terroir. »

² Les services écosystémiques sont la contribution des écosystèmes au bien-être humain. Ils représentent les flux partant des écosystèmes vers la société humaine. L'analyse des services écosystémiques révèle la multifonctionnalité des écosystèmes et la diversité des bénéficiaires.

Les résultats sont présentés sous la forme de schémas cartographiques³ (les tableaux multicritères ayant servi à établir ces schémas sont placés en annexe) et de tableaux atouts/faiblesses présentés par sous-ressource et/ou ressource accompagnés d'un texte de contextualisation.

Après de premières investigations⁴, il est rapidement apparu qu'aucune caractérisation économique géo-localisée des **services écosystémiques** (SE) n'existe à l'échelle de la Wallonie ou ne couvre l'entièreté du territoire wallon (à l'échelle communale par exemple). La soixantaine de SE présents en Wallonie (<http://webserver.wal-es.be/fr/typologie-des-se> consulté le 07/03/2017) se répartissent entre les SE de production, de régulation et culturels. Une trentaine d'entre eux - majoritairement au sein des SE de production et culturels - semble intéressante en termes de potentialité d'impacts territoriaux pour la caractérisation des zones rurales (Cf. Annexe 2). Une quinzaine de SE seront indirectement traités dans la caractérisation des ressources naturelles locales (Cf. Annexe 1) et un point relatif à la biodiversité a été ajouté à la caractérisation des ressources naturelles locales.

Il n'y a jamais eu d'actualisation de l'étude réalisée en 2007 (données 2001) par la CPDT sur la caractérisation des communes wallonnes sur la **base de l'économie locale**. Ce point a cependant été abordé via la caractérisation des ressources naturelles locales et les enseignements de la recherche espaces ruraux en ce qui concerne la base productive, la base résidentielle et la base sociale.

Les **principaux enseignements** tirés de cette **spécification des espaces ruraux** sont dégagés

- d'un point de vue territorial - les dix zones rurales faisant l'objet d'un tableau atouts/faiblesses reprenant leurs 3 à 5 spécificités principales ;
- d'un point de vue régional, avec la mise en exergue des éléments transversaux primordiaux, dans une optique d'explicitation des éléments dynamisants pour le territoire wallon.

4.2 Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales

a. Le sol - les productions agricoles

Onze critères⁵ ont servi de base à la caractérisation de la production agricole des 10 zones rurales (Cf. Annexe 4). Le schéma cartographique de synthèse (fig. 25) qui en résulte nuance la traditionnelle opposition entre le nord de la région wallonne dominé par les cultures et le sud caractérisé par les herbages et l'élevage bovin en mettant en évidence la mixité cultures/élevage (avec un gradient variable) pour une bonne partie du Hainaut et du Brabant wallon. Le lien entre élevage et mode de production biologique apparaît clairement. La majorité des cultures industrielles⁶ (auquel on a joint les pommes de terre) se concentrent sur les terres fertiles du nord-ouest de la Wallonie. Les betteraves sucrières et le colza représentent plus de 80% (respectivement 64% et 19%) des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie (8,5% de la SAU soit +/-60.000ha en 2014). Les pommes de terre occupent 4,8% de la SAU (soit +/-35.000ha en 2014).

Les productions agricoles font partie du secteur primaire et occupaient un peu moins de 23.000 personnes en 2013 (exploitants, conjoints aidants, autres membres de la famille et main d'œuvre non familiale) soit 31% de la main d'œuvre agricole nationale. Le secteur agricole wallon est moins consommateur en main d'œuvre que la Flandre (6,6 unités de travail pour 100ha en Flandre pour 2,3 UTA en Wallonie) où l'horticulture est plus développée. Ceci explique en partie aussi la faiblesse de la main d'œuvre non familiale en Wallonie (13,4%).

³ La carte schématique est une représentation simplifiée du réel qui vise à représenter les traits essentiels d'un territoire dans une intention de communication (Cf. annexe 3).

⁴ Sur base d'une recherche rapide de références et de la consultation de deux experts dans le domaine (Pr. Nicolas Denoncker (Unamur) et Pr. BAULER Tom (ULB)).

⁵ Tirés des publications suivantes : évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015, DGO3 et note de recherche de la CPDT n°47 Biocarburants, territoires et agriculture octobre 2014

⁶ Les cultures industrielles sont celles qui ne peuvent pas être utilisées directement sur l'exploitation et doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant de lourds investissements (betteraves sucrières, lin, chiorée à café ou à inuline, oléagineux, tabac, houblon, ...).

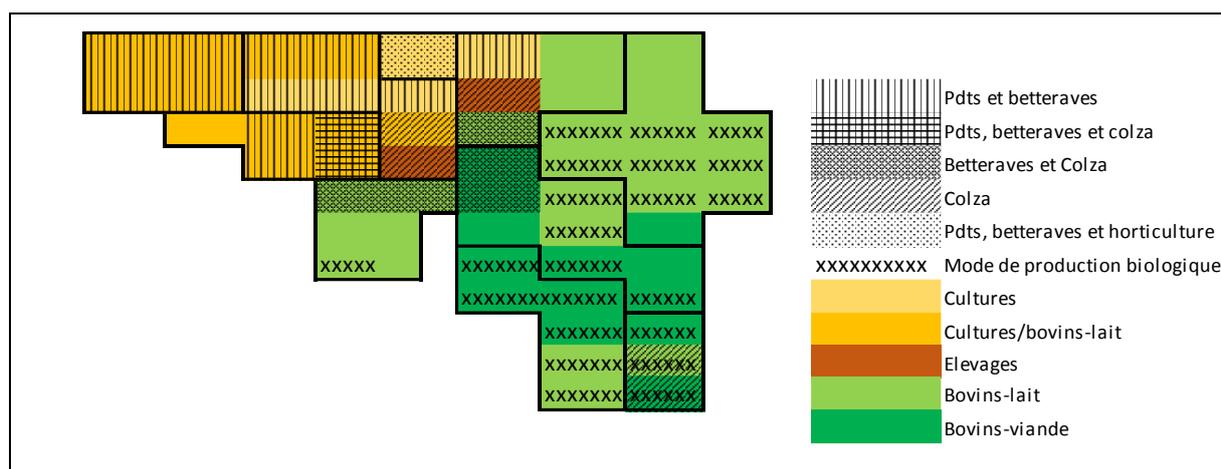


Figure 25. : Caractérisation des espaces ruraux sur la base des productions agricoles (CPDT, 2017)

Selon la filière de l'industrie alimentaire wallonne⁷, en 2015, le secteur occupait 20.642 travailleurs à temps plein, soit 17,2% de l'emploi industriel wallon essentiellement au sein de PME (secteur secondaire). Les quatre plus grands sous-secteurs en termes d'emploi (70,8%) sont les boulangeries-pâtisseries-biscuiteries, la transformation et conservation des fruits et légumes (y compris la pomme de terre), la viande et la fabrication de boissons.

En Wallonie, la production de **pommes de terre** est destinée majoritairement à l'industrie de la transformation (75%), à la vente via la grande distribution (10-15%), aux circuits courts et à la vente directe (5-10%) (Fiwap). En Belgique (Belgapom), le secteur de la transformation de la pomme de terre est florissant et en croissance depuis plusieurs années (exportation de produits finis, importation de pommes de terre, investissement, emploi). En Wallonie (1/3 de l'industrie belge), ce secteur est concentré en Wallonie picarde (Mydibel et Roger&Roger à Mouscron, Clarebout Potatoes à Commines-Warmeton, Lutosa/Mc Cain à Leuze-en-Hainaut et Ecofrost à Péruwelz). La production de pommes de terre y est conséquente car le coût du transport est un facteur important. Les modalités de fonctionnement du secteur (transformation toute l'année) font que les besoins de stockage sont notables : soit directement chez les producteurs, soit chez des négociants intermédiaires. A côté de cette production industrielle liée à la transformation, il existe une production destinée à la consommation directe dispersée au sein des espaces ruraux. Une variété particulière fait l'objet d'une Indication Géographique Protégée⁸ (I.G.P.) : la Plate de Florenville sur l'aire géographique incluant, outre Florenville, les anciennes communes comprises dans le triangle Muno – Vance et Châtillon – Dampicourt.

Tableau 13 – Atouts/faiblesses – Pommes de terre

Pommes de terre Zones 1, 2, 3, 4 (sauf ouest), 5 (nord), 6 (ouest)	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conditions physiques idéales : qualité des terres et climat adapté (non délocalisable) - IGP Plate de Florenville - 1/3 de l'industrie de transformation belge concentrée en Wallonie picarde 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre - <i>Impact du coût élevé des charges salariales et sociales sur les coûts de transformation</i> - <i>Impact du coût élevé de l'énergie (y compris pour le transport)</i> - Rachat de terres agricoles et culture directe de pommes de terre par les transformateurs - Besoin notable de lieux de stockage répartis plus particulièrement à proximité des lieux de production ou de transformation

En italique, les atouts et les faiblesses ayant moins de liens directs avec le territoire

⁷ Rapport économique annuel 2015 de la Fevia

⁸ Produit pour lequel il existe un lien géographique au moins à l'un des stades de la production, préparation ou transformation.

La Hesbaye est la zone la plus hautement spécialisée en **betteraves** de Belgique. Deux groupes sucriers (Isal Sugar et la Raffinerie Tirlemontoise) se partagent le marché belge de la transformation du sucre. Avec pour le premier une sucrerie établie à Fontenoy (zone d’approvisionnement principalement en Flandres Occidentale et Orientale et en Wallonie Picarde) et pour le deuxième (zone d’approvisionnement en Brabant flamand, Limbourg et solde de la Wallonie) une sucrerie à Tirlemont et une seconde à Wanze qui est alimentée via pipe-line par le jus dense provenant de la râperie de Longchamps. En 2015/2016, 83% du sucre produit en Belgique l’était sous quota (soit 676.000 tonnes), 10% exporté hors de l’UE, 4% de sucre industriel (36.000 tonnes destinées principalement pour la production de bioéthanol par Biowanze), 2% reporté sur la campagne 2016/2017 et 1% encore à valoriser. Le secteur a subi une première restructuration importante en 2007/2008. Il a ainsi perdu 33% du nombre de planteurs et les emblavements ont baissé de 25% pour l’ensemble de la Belgique (baisse plus importante en Flandre qu’en Wallonie). A partir du 1^{er} octobre 2017, les quotas disparaissent. Les betteraves de 2017 seront les premières betteraves produites sans quota et sans prix minimum garanti pour la betterave. Le secteur⁹ est toutefois assez confiant en ce qui concerne l’après-quota à condition de ne pas tomber dans la dérive dans laquelle est tombée le secteur laitier à la fin des quotas : produire pour produire.

Tableau 14 – Atouts/faiblesses – Betteraves

Betteraves	
Zones 1, 2, 3, 4 (sauf ouest), 5 (nord), 6 (ouest), 7 (nord-ouest) et 8 (nord-ouest)	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Conditions physiques idéales : qualité des terres et climat très adapté (non délocalisable) - <i>Efficacité du secteur : rendement betteraviers des planteurs parmi les meilleurs d’Europe, groupes sucriers toujours en bénéfice dans un secteur en difficulté</i> - Situation centrale en Europe (et proximité du port d’Anvers, plaque tournante du commerce du sucre) - <i>Organisation interprofessionnelle entre planteurs et fabricants</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des betteraves - <i>Impact du coût élevé des charges salariales et sociales sur les coûts de transformation</i> - <i>Structure des sucreries belges (usines privées)¹⁰</i>

En italique, les atouts et les faiblesses ayant moins de liens directs avec le territoire

Le **colza** est cultivé pour ses graines qui permettent de produire de l’huile riche en oméga-3. L’huile de colza peut aussi bien être consommée directement en alimentation humaine que transformée en biodiesel sans perte de matière car elle est extraite de la même manière et à partir des mêmes variétés. En pratique, la valorisation énergétique du colza wallon peut varier de 0 à 100 % car celle-ci dépend du marché de l’énergie, du diesel, du soja et de la palme (autres matières premières pour le biodiesel), ainsi que des politiques nationales en faveur des biocarburants locaux, etc. (APPO, 2015, communication personnelle ; Sillon Belge, 2009). Au niveau wallon, sa production est concentrée dans le namurois.

Afin de préciser la spécificité des espaces ruraux wallons, **d’autres sous-secteurs liés à la production agricole** sont brièvement évoqués pour leurs potentialités de développement et/ou parce qu’ils ont peu ou pas été abordés au sein du diagnostic territorial de la Wallonie en 2011 et de l’état du territoire wallon en 2016 de la CPDT. Il s’agit de la culture du vin, du chanvre, de la production de fruits et de la pisciculture. D’autres productions plus alternatives comme le miel, les « viandes originales » (canard/foie gras, escargot, autruche, ...), ... n’ont pu être approchées vu les délais impartis pour la réalisation de cette note complémentaire. Le secteur de la production viandeuse et laitière, le secteur de l’horticulture (productions maraichères, cultures sous serres, pépinières et cultures ornementales, sapins de Noël) ou encore la culture du *Miscanthus* ou de légumes (15.000 ha en 2014) ont été traités dans les diagnostics précités. Leurs participations aux atouts et faiblesses du territoire rural wallon ont été repris de ces études et intégrés à cette note (dans le tableau AF des productions agricoles).

En 2013, la Wallonie comptait 16 **exploitations viticoles** professionnelles soit 55 ha productifs auxquels il convient d’ajouter les surfaces plantées par les nombreux amateurs non reprises au sein du recensement agricole. Historiquement, en raison d’une exposition idéale, les vignobles étaient particulièrement présents sur les coteaux de la vallée de la Meuse (de Namur à Liège en passant par Huy). Ils existent toujours, se trouvent plutôt en

⁹ Rapport 2015 de la Confédération des betteraviers belges.

¹⁰ Ailleurs, coopératives plus représentées.

milieu urbain et sont le plus souvent le fait d'amateurs avertis. Aujourd'hui encore, la seule appellation d'origine contrôlée restreinte géographiquement en Wallonie, celle des « Côtes de Sambre et Meuse », concerne le bassin hydrographique de la Meuse. Depuis les années 2000, de nouveaux terrains plus vastes hors zone urbanisée ont été conquis : plaines alluviales évasées, versants doux et plateaux. De nouvelles espèces interspécifiques s'accordent à notre climat sont de plus en plus utilisées. Certains types de sol (crayeux notamment) sont bien adaptés à la production de vin effervescent. La culture des vignes est toujours en phase d'expansion (plusieurs dizaines d'hectares ces dernières années). Le développement de l'œnotourisme, piste pour améliorer la rentabilité des installations professionnelles, pourrait entraîner la mise en valeur des vignobles et des outils de production (construction de chais contemporains, balisage de routes des vins...).

La culture du **chanvre** en Wallonie date d'il y a moins de 10 ans mais a connu une croissance importante. De 30 ha et +/- 10 d'agriculteurs en 2009, elle est passée en 2015 à 400 ha de chanvre cultivés par une septantaine d'agriculteurs (avec un objectif régional d'atteindre une fourchette entre 700 et 1.000 ha en 2020). Cette culture est quasi absente de Flandre et se concentre actuellement dans les provinces de Namur et de Luxembourg mais elle est possible dans toutes les régions agricoles wallonnes. Si les premières années, la production wallonne était destinée à des lignes de défibrage en Flandre ou à l'étranger, rapidement des investissements ont été réalisés dans les outils de transformation. Ainsi, une unité de défibrage s'est créée à Marloie en 2016. Cette culture a un large potentiel de valorisation : bioplastiques, écoconstruction et écorénovation et alimentation. Il s'agit toutefois d'une culture de complément (rendement faible) surtout pratiquée par des éleveurs.

Le verger wallon (un peu moins de 1.500 ha) représente 8 à 9% du total de la production belge. 61 exploitations sur 150 (41%) sont spécialisées en arboriculture fruitière (seule source de revenu). La **production de fruit** wallonne comprend majoritairement la culture des pommes et des poires au sein de vergers quasi exclusivement constitués de basses tiges menés en culture intégrée¹¹ et localisés essentiellement en Hesbaye, dans les régions de Liège, Visé, Hannut, Waremme, Namur, Charleroi et Mons. Les pommiers (+/-600 ha pour une centaine de producteurs) et les poiriers (+/-700 ha pour une centaine de producteurs) se répartissent à peu près d'égale façon. C'est une production fortement dépendante de l'exportation. Depuis de nombreuses années, les plantations de pommiers (conurrencées par la production polonaise et impactées par l'embargo russe) diminuent alors que celles des poiriers augmentent. A côté de cette culture de pommiers et de poiriers, il existe une petite culture de cerisiers (+/- 130 ha) et de pruniers (+/- 20 ha). En 2016, on comptait 45 producteurs wallons de petits fruits (essentiellement des fraises et dans une moindre mesure des framboises - les groseilles rouges, les cassis et les mûres étant cités pour mémoire - dont 74% ne produisent que des fraises, 19% des fraises et des petits fruits et 2% que des petits fruits - +/- 70 ha de fraisiers pour 30 ha de petits fruits). Les fraisiéristes wallons pratiquent la culture en pleine terre. La région de Wépion est spécialisée dans cette production. C'est d'ailleurs là qu'est localisée la seule criée wallonne. De nombreux produits dérivés de bouche sont produits, à partir des fruits, de façon artisanale ou plus industrielle, directement chez le producteur ou pas, avec des circuits de commercialisation variés. Citons les producteurs de cidre et de poiré (3 producteurs importants en Wallonie), de confitures et de jus (un producteur au niveau européen).

Tableau 15 – Atouts/faiblesses – Fruits

Fruits	
Zones 2 (ouest), 3, 5 (nord et centre), 4 (nord-est), 6 (nord)	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un des principaux pays producteurs de poires en Europe (15% des parts de marché) - Pionnière dans la culture intégrée fruitière en Europe (99% des pommes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du coût élevé des charges salariales et sociales sur les coûts de production (concurrency de la Pologne) - Dépendance vis-à-vis des marchés d'exportation (1/3 production belge des pommes – impact de l'embargo russe en 2014) - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises) - Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie

¹¹ La culture intégrée fruitière implique notamment un aménagement spécifique des abords des vergers : haies d'espèces indigènes, nichoirs et perchoirs, bandes fleuries et herbacées, et zones de compensation écologique pour accueillir la faune utile et maintenir la biodiversité.

En italique, les atouts et les faiblesses ayant moins de liens directs avec le territoire

Une quarantaine de **pisciculteurs** existent en Wallonie (dont une part importante en activités secondaires), localisés principalement dans les cantons de l'est, la Botte du Hainaut, la Province de Namur et du Luxembourg, là où les précipitations sont plus importantes. 80 % de la production sont des truites essentiellement destinées au repeuplement des eaux de surface (rivières et étangs de pêche). Une dizaine de producteurs (employant une cinquantaine de personnes) transforment et vendent leurs produits de bouche. En termes de standard qualitatif, citons la truite d'Ardenne (min. 4 sem. dans des eaux ardennaises) et l'Escavèche de Chimay qui vient de recevoir son IGP.

Tableau 16 – Atouts/faiblesses – Le sol - les productions agricoles : synthèse

Le sol - les productions agricoles : synthèse	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources (partiellement) non délocalisables ayant dans certains cas une implication foncière (protection/concurrence) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des productions reconnues / en cours de reconnaissance par des « labels » avec des indications géographiques ➤ Des conditions physiques idéales (qualité des terres et climat adapté) pour un certain nombre de productions donnant des rendements concurrentiels sur les marchés mondialisés - Une culture intégrée fruitière développée (ayant des besoins fonciers particulières) permettant un retour pour la biodiversité (aménagement spécifique des abords des vergers) - <i>Augmentation progressive de la taille des exploitations pour atteindre une dimension économique viable</i> - <i>Concentration spatiale des productions bovine et laitière (développement des marchés aux bestiaux)</i> - <i>Disponibilité de terres à l'épandage (pour production wallonne locale)</i> - <i>Emergence et développement de nouvelles activités agricoles et non agricoles sur le site de l'exploitation (productions alternatives, agrocarburants, horticulture, circuits courts, services à l'environnement, au cadre de vie, au tourisme)</i> - <i>Potentiel de développement des filières porcine, avicole, ovine, caprine</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Une certaine inadéquation entre les disponibilités foncières et les contraintes liées aux conditions techniques et/ou des prescriptions zonales et/ou leur accessibilité <ul style="list-style-type: none"> ➤ en lieux de stockage directement chez les producteurs (à la ferme comme pour les pommes de terre ou les céréales par exemple ou sur les champs pour les betteraves) ou dans des centres temporaires de regroupement ➤ en outils de première / deuxième transformation voire de commercialisation en liens avec les différentes échelles de production (producteur/transformateur, artisan, coopérative, PME, etc.) avec la difficulté du saut quantitatif impliquant souvent une délocalisation - Un foncier de moins en moins disponible (rareté) et de moins en moins accessible (fermage élevé, rachat de terres par des transformateurs) en lien avec la concurrence des fonctions y compris au niveau des productions agricoles - <i>Des productions agricoles avec une utilisation moins intensive de main d'œuvre que la Flandre (secteur horticole moins développé)</i> - <i>Fragilité de certains sous-secteurs spécialisés (viande et lait) et de certaines régions (Herbagerie, Ardenne et Haute Ardenne)</i> - <i>Dispersion spatiale importante des productions horticoles et animales alternatives</i> - <i>Cohabitation agriculteurs et non agriculteurs difficile (NIMBY)</i>

En italique, les atouts et les faiblesses ayant moins de liens directs avec le territoire

En vert, les atouts et les faiblesses issus du diagnostic territorial 2011

b. Le bois (hors énergie) et la sylviculture

La superficie forestière couvre un **tiers du territoire wallon** (près de 554.000 hectares). **Près de la moitié** (48 %) est détenue par le **secteur public** et bénéficie du régime forestier prescrit par le Code forestier tandis que l'autre moitié (52 %), souvent très morcelée, est partagée entre une multitude de propriétaires privés, dont le nombre est estimé à près de cent milles. La couverture forestière est inégalement répartie sur le territoire wallon (Cf. fig. 26). La région la plus boisée (58%) est l'Ardenne. Le nouveau Code forestier (2009) inscrit la **gestion durable et multifonctionnelle** dans la politique forestière wallonne. La fonction sociale et la fonction écologique ont été partiellement abordées dans le point tourisme et le point biodiversité (30% des superficies forestières sont concernées par des mesures liées à Natura 2000). De façon simpliste, on peut réduire la fonction économique à la production de bois - en tant que matériaux ou en tant que combustible énergétique (brièvement abordée dans le point énergie) - auquel on peut y ajouter les revenus de la chasse (location des terrains, vente du gibier). Une part non négligeable des rentrées financières des communes propriétaires de bois est constituée des ventes de

bois et de location du droit de chasse, leur offrant un avantage important (rentrées régulières élevées) dans la gestion de leur budget. La filière forêt-bois offrait en 2015 près de **18.380 emplois** directs y compris les indépendants. Les activités sylvicoles (gestion et exploitation forestière) et de sciage sont principalement présentes au sud du sillon. Il existe une tension entre l'offre et la demande tant en bois résineux (diminution des surfaces de pessières) qu'en bois feuillus (concurrence des acheteurs étrangers pour les grumes de qualité). Les entreprises de seconde transformation du bois (fabrication de charpentes et de menuiseries, de panneaux en bois, de pâte à papier...), productrices de matériaux à plus haute valeur ajoutée, admettent un rayon d'approvisionnement plus étendu. Elles sont peu présentes en Wallonie, ne produisant que 24 % de la valeur ajoutée de l'industrie belge. Ces dernières années, diverses actions de soutien à la filière-bois wallonne ont été développées afin de contribuer à maintenir dans les territoires ruraux une activité économique de base et de s'inscrire dans la logique des circuits courts. La création de nouvelles zones d'activité économique spécialement dévolues à la filière-bois à proximité des massifs forestiers et de liaisons routières ou multimodales (route-rail) – à l'instar des parcs de Vielsalm-Burtonville et du Pôle Ardenne Bois de Gouvy –, sont aussi susceptibles de favoriser la synergie entre première et seconde transformation du bois en Wallonie. Un équilibre doit être préservé entre le bois-énergie et le bois en tant que matière première/matériaux.

Deux critères ont servi de base à la caractérisation des espaces ruraux au niveau de la ressource bois : l'importance des boisements et le nombre d'industries de première et deuxième transformation (Cf. tableau explicatif en annexe 5).

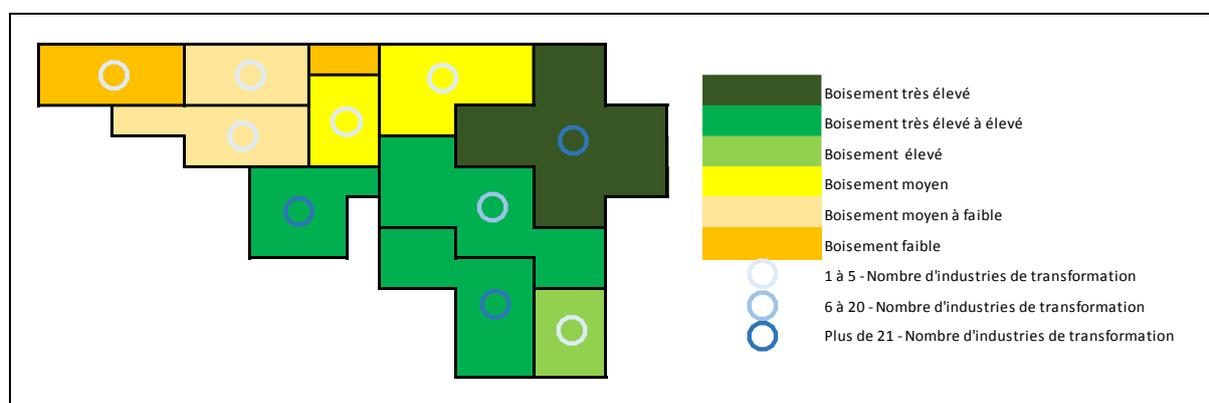


Figure 26. : Caractérisation des espaces ruraux au niveau de la ressource bois (CPDT, 2017)

Le schéma cartographique de synthèse (fig. 26) qui en résulte montre une corrélation évidente entre localisation de la ressource et des industries de première et deuxième transformation. Trois points peuvent être mis en évidence : l'hyperspécialisation de la zone 9, la possibilité de développer l'industrie de transformation en zone 10 au regard de la ressource présente, un développement relatif (en regard de la taille de la zone) des industries de transformation en zone 5.

Tableau 17 – Atouts/faiblesses – Bois - sylviculture

Bois et sylviculture	
Atouts	Faiblesses
Zones 1 et 3	
	- Ressource faible
Zone 2 et 4	
	- Ressource moyenne à faible
Zone 5 et 6	
- Ressource moyenne	
Zone 7, 8 et 10	
- Ressource très élevée à élevée	
- Possibilité de développer l'industrie de transformation en zone 10 au regard de la ressource	
Zone 9	
- Ressource très élevée	

- Un certain développement de l'industrie de transformation	
Bois et sylviculture	
- Ressource importante au sud du sillon - Rentrées financières non négligeable pour les communes propriétaires de bois	- Tension entre l'offre et la demande tant en bois résineux qu'en bois feuillus - Faiblesse au niveau de la seconde transformation (nbre et type d'entreprise)

c. Le sous-sol et les carrières

Le lecteur est invité à se référer à la note de recherche concernant le secteur « sous-sol » établie dans le cadre de l'établissement de l'état du territoire wallon par la CDPT en 2016 ainsi que la recherche « Méthode pour la révision des plans de secteur (R.2.) - Zones d'extraction » également en 2016 pour appréhender cette ressource.

Tableau 18 – Atouts/faiblesses – Le sous-sol et les carrières

Le sous-sol et les carrières	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Grande diversité géologique du sous-sol wallon, offrant un large éventail de matières premières à l'industrie, à la construction et au génie civil - Localisation des plus grandes exploitations (calcaire, dolomie) dans le Hainaut (zones 1 et 2 - moitié de la production wallonne + zone 7 - botte) et dans le sillon mosan (zones 5 et 6) avec présence ponctuelle de cimenterie ou d'industrie d'extraction de la chaux - Carrières de sable dans le Brabant wallon (zone 2) - Carrières de taille moyenne et petites exploitations familiales produisant plutôt des roches ornementales à haute valeur ajoutée (zones 3, 7, 8, 9 et 10) - Certains liens entre lieux de production (produits pondéreux), l'exploitation et la consommation locales (distances de rentabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'extension des sites d'extraction compromises par une forte dispersion de l'habitat (particulièrement au nord du Sillon sambrosan). Source d'effets NIMBY et de fréquents conflits sectoriels de planification.

d. L'eau (hors énergie) en termes d'approvisionnement

La ressource eau douce est importante en Wallonie (13 milliards de m³/an). Elle le doit surtout à son régime de précipitations qui est régulier et abondant. Les caractéristiques variées de son sous-sol sont globalement favorables à la capitalisation de cette eau dans les nappes souterraines sur l'ensemble du territoire wallon. Tous les aquifères¹² wallons ne présentent toutefois pas les mêmes capacités d'exploitation (tel aquifère sera suffisant pour permettre à un éleveur d'abreuver son bétail mais pas pour un producteur d'eau d'alimenter une grande ville).

Tableau 19 – Caractéristiques d'approvisionnement en eau

Principales formations aquifères	Capacité de production	Qualité de l'eau	Quantité prélevée (%)	Zones rurales
Les formations calcaires et crayeuses	Très bonne	Bonne (variable)	72,4%	1, 3, 4, 5, 6, 7 (nord), 8 (nord)
Les formations secondaires du Jurassiques	Bonne	Bonne	3,4%	10, 7 (extrême sud)
Les sables tertiaires et les dépôts du quaternaire	Bonne	Moindre qualité	14,7%	2, 5, 6

¹² Le terme d'aquifère désigne une formation suffisamment perméable et poreuse permettant d'exploiter des quantités appréciables d'eaux souterraines. L'aquifère contient une nappe d'eau souterraine (ou nappe aquifère), cette dernière étant constituée de l'eau qui circule dans l'aquifère. Les termes d'aquifère et de nappe ne sont donc pas synonymes : le premier désigne le contenant, le second le contenu. <http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartehydrogeo/concepts.htm>

Les formations schisto-gréseuses du Dévonien (pouvant s'assécher en été) et du socle cambrosilurien (présence de venues d'eau plus profondes carbo-gazeuse à l'origine de sources minérales)	Faible	Bonne	6.8%	7, 8, 9
--	--------	-------	------	---------

79% des prélèvements souterrains sont destinés à l'eau potable (eau de distribution et embouteillage – 1%), 9% pour les mines et carrières, 6% pour les industries et autant pour l'agriculture et les secteurs particuliers. 83 sites de production (pouvant regrouper plusieurs captages) totalisent à eux-seuls 68,6% de la production d'eau souterraines (dont 10 pour les carrières et 5 pour les activités industrielles). 22% de l'eau de distribution en Wallonie provient de captages d'eau de surface (concentrés en 5 lieux). 39% (149 millions de m³) de l'eau potable produite en Wallonie est exporté en Flandre ou à Bruxelles.

La gestion durable de l'eau souterraine wallonne consiste à définir, à tout moment, des limites à ne pas dépasser dans les prélèvements afin de garantir la ressource en eau souterraine¹³. Si les quantités prélevées sont bien connues, l'évolution de la ressource est difficile à évaluer. La plupart des nappes aquifères sont loin d'être surexploitées. Une exception : la nappe des calcaires carbonifères du Tournaisis (zone rurale 1), exploitée depuis longtemps par la France, la Flandre et la Wallonie qui a fait l'objet de mesures conjointes afin de réduire les prélèvements au sein de celle-ci (notamment via la mise en œuvre du centre de production de la Transhennuyère qui récupère les eaux d'exhaure des carrières du Tournaisis). En termes d'aménagement du territoire, chaque captage – selon son importance stratégique et sa localisation - peut faire l'objet d'une triple zone de protection local (zone de prise d'eau, de prévention et de surveillance). Des périmètres de protection des eaux souterraines contre les nitrates d'origine agricole - appelés zones vulnérables – ont aussi été définis (toute la Wallonie est concernée à l'exception des 2/3 sud des zones 7 et 8 et des zones 9 et 10).

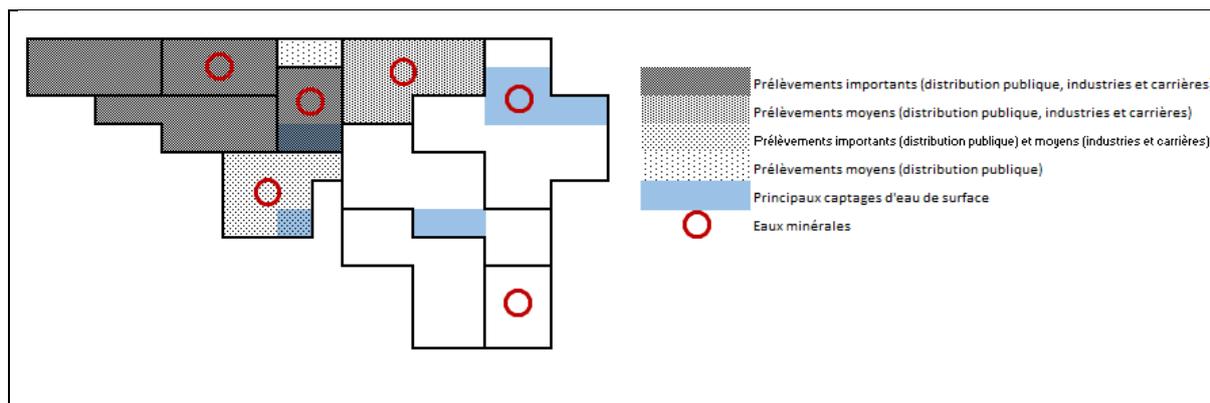


Figure 27. : Caractérisation des espaces ruraux en termes d'approvisionnement en eau (CPDT, 2017) et annexe 6

Tableau 20 – Atouts/faiblesses – Approvisionnement

Approvisionnement en eau	
Atouts	Faiblesses
Zone 1	
<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne capacité de production des aquifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières) - Ancienne surexploitation de la nappe des calcaires carbonifères du Tournaisis (surveillance)
Zone 2	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne capacité de production des aquifères - Eaux minérales existantes et potentielles (Céroux-Mousty, Genval) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières)

¹³ Volume d'eau souterraine effectivement disponible à plus ou moins long terme compte tenu de toute une série de contraintes d'exploitation, socio-économiques, environnementales ou politiques

Approvisionnement en eau	
Atouts	Faiblesses
Zone 3	
<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne capacité de production des aquifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements moyens (distribution publique)
Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne capacité de production des aquifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières)
Zone 5	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne à très bonne capacité de production des aquifères - Captage d'eau de surface (Tailfer) - Eaux minérales potentielles (Spontin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières)
Zone 6	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne à très bonne capacité de production des aquifères - Eaux minérales existantes et potentielles (Chaudfontaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole - Prélèvements moyens (distribution publique, industries et carrières)
Zone 7	
<ul style="list-style-type: none"> - Bon état des masses d'eau souterraine - Bonne (nord) à très bonne capacité (extrême sud – non exploitée) de production des aquifères - Captage d'eau de surface (Barrage du Ry de Rome) - Eaux minérales existantes et potentielles (Villers-le-Gambon) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de production des aquifères (centre) - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole (partie nord) - Prélèvements importants (distribution publique) et moyens (industries et carrières) – sud-ouest
Zone 8	
<ul style="list-style-type: none"> - Bon état des masses d'eau souterraine - Captage d'eau de surface (Barrage de Nisramont) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de production des aquifères (sauf au nord bonne) - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole (partie nord) - Risque ponctuel de pénurie en été (pour petite région non connectée)
Zone 9	
<ul style="list-style-type: none"> - Bon état des masses d'eau souterraine - Captage d'eau de surface (Barrage de la Gileppe, Barrage de la Vesdre) - Eaux minérales existantes et potentielles (Spa, Stoumont, Erezée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de production des aquifères - Risque ponctuel de pénurie en été (pour petite région non connectée)
Zone 10	
<ul style="list-style-type: none"> - Bon état des masses d'eau souterraine - Bonne capacité de production des aquifères (non exploitée) permettant de répondre au développement résidentiel - Eaux minérales existantes et potentielles (Etalle) 	
Wallonie	
<ul style="list-style-type: none"> - Autosuffisance en eau (potable, industrielle, agricole) souterraine et de surface - Aquifères sur l'ensemble du territoire wallon avec des potentialités d'exploitation supplémentaires pour certains (amortir le développement résidentiel, exportation) - Image forte (exportation d'eau potable, eaux minérales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole pour la moitié nord de la Wallonie

e. L'énergie

Le secteur de l'énergie a été investigué par de nombreuses recherches CDPT. Nous reprenons ici plusieurs de leurs conclusions :

- La **vulnérabilité des espaces ruraux en termes énergétiques** (dépendance au pétrole) tant au niveau des **déplacements** que du **logement** a déjà été mise en évidence (recherche CPDT 2010 – « Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon ») particulièrement pour les zones 3 (transports), 4 (sud-ouest – transports) 7, 8 et 9.
- Le **secteur agricole** présente une **certaine capacité d'adaptation** à l'augmentation du prix du pétrole via notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'exploitation. L'agriculture se modifiera pour répondre aux enjeux énergétiques. Cela pourrait passer par la culture d'agrocultures (1, 2, 3, 4, 5 et 6 - ouest), le bois-énergie (6 - est, 7, 8, 9 et 10) ou par la mise en place de circuits courts qui supposerait une réorientation partielle vers le maraîchage (1, 2, 3, 4 - ouest et 6 - nord-ouest) mais aussi par les cultures céréalières de manière intensive (1, 2, 3, 4, 5 et 6 - ouest et 10) pour l'approvisionnement (et à proximité) des grandes agglomérations et de manière extensive pour l'approvisionnement local.
- Certaines zones rurales sont **très mal/pas raccordées au réseau de gaz naturel** (7, 8 et 9).
- Les territoires ruraux sont considérés comme des **espaces de ressources pour la production d'énergie renouvelable** (recherche CPDT 2014 – Territoire et énergie 2050) : une répartition des productions par espace est proposée (certaines productions peuvent être affectées à plusieurs espaces) :
 - o au sein de l'espace agricole, on peut trouver
 - les cultures agricoles - produits alimentaires (blé, maïs, betteraves, colza) issues de l'agriculture (biocarburant de première génération) ;
 - les cultures agricoles - biomasse lignocellulosique issue de l'agriculture (biocarburant de seconde génération) : les résidus agricoles (maïs, colza), les haies et les cultures dédiées (ce sont des cultures exclusivement dédiées à la production d'énergie comprenant les cultures annuelles - sorgho, blé, lin, orge, triticale... - , les cultures pérennes - miscanthus, phalaris, dactyle, luzerne... - et les taillis à courte rotation - saules, peupliers) ;
 - l'agroforesterie
 - le stockage de l'énergie
 - le transport de l'énergie
 - la biométhanisation (en lien avec l'élevage pour partie)
 - les éoliennes
 - le solaire
 - o Espace forestier : la biomasse forestière pour l'énergie et, avec le nouveau CoDT, les éoliennes
 - o Espace non bâti : l'hydroélectricité, la géothermie (région de Mons) et les micro-algues (stade expérimental)
- Des conflits territoriaux peuvent apparaître suite à la production d'énergie (recherche CPDT 2014 – Territoire et énergie 2050) :
 - o Concurrence avec les productions alimentaires, les biomatériaux, le bois (matériau),
 - o Nuisances visuelles et atteinte à l'intégrité du paysage,
 - o Diminution de la biodiversité,
 - o Atteinte aux valeurs patrimoniales de certains éléments bâtis,
 - o Nuisances sonores,
 - o Modification du régime hydrique des cours d'eau et de l'eau souterraine,
 - o Diminution du taux de matières organiques et perte de fertilité des sols,
 - o Nuisances olfactives,
 - o Transfert ou changement d'affectation du sol,
 - o Diminution de la qualité des coproduits pour l'alimentation animale,
 - o Modification des prix du foncier,
 - o Acquisition de terres par des entreprises investisseuses (Land grabbing),
 - o Problème de stabilité des sols et de vibrations,
 - o Phénomènes d'ombrage,
 - o Atteinte aux activités de loisirs.

Trois critères ont servi de base à la caractérisation au niveau énergétique des espaces ruraux : le risque conflictuel agrégé par commune (Cf. tableaux explicatif ci-dessous) qui comprend le risque territorial conflictuel et le niveau de risque conflictuel. C'est un indice qui permet de faire le lien entre les caractéristiques d'un territoire donné

(occupation du sol, type d'agriculture, ...), les différents types de production énergétiques potentielles et les conflits qui peuvent en découler ; le potentiel de production énergétique ; et, de façon plus anecdotique, les zones qui à court terme sont saturées en termes de production verte (réseau pas en état de recevoir plus d'énergie électrique – mais projets de renforcement des infrastructures programmés à court terme) (Cf. Annexe 7).

Le risque conflictuel agrégé par commune

Chaque espace (agricole, forestier, résidentiel et naturel) est caractérisé par plusieurs usages (usages producteurs d'énergie et autres usages) et donc par plusieurs conflits potentiels. Les types et l'importance des relations conflictuelles connues entre les usages producteurs d'énergie et entre les usages producteurs d'énergie et les autres usages du sol ont été déterminés. Cela permet de définir les risques territoriaux conflictuels. En termes de risque territorial, la Wallonie est divisée en deux : des risques territoriaux conflictuels moins importants au nord (importance relativement plus faible de l'espace agricole) et plus importants au sud. Les liens entre caractéristiques socio-économiques d'un territoire et les conflits liés à un usage du sol producteur d'énergie permettent de déterminer le niveau de risque d'un conflit. La situation est renversée : le sud de la Wallonie présente un risque conflictuel moyen tandis que le nord présente un risque fort (espace agricole cultivé où l'agriculture est intensive à revenu élevé). Le potentiel conflictuel est très faible dans une partie de la Famenne, du Condroz et du Hainaut occidental. Quand on agrège le risque territorial conflictuel et le niveau de risque conflictuel, on définit un risque conflictuel agrégé par commune. Deux conditions principales sont nécessaires pour qu'un conflit émerge : un espace agricole ouvert relativement important et des activités humaines suffisamment présentes à proximité de l'espace agricole. L'importance des enjeux énergétiques dans les communes présentant ces deux conditions s'intensifieront avec l'augmentation des activités humaines et l'artificialisation des terres.

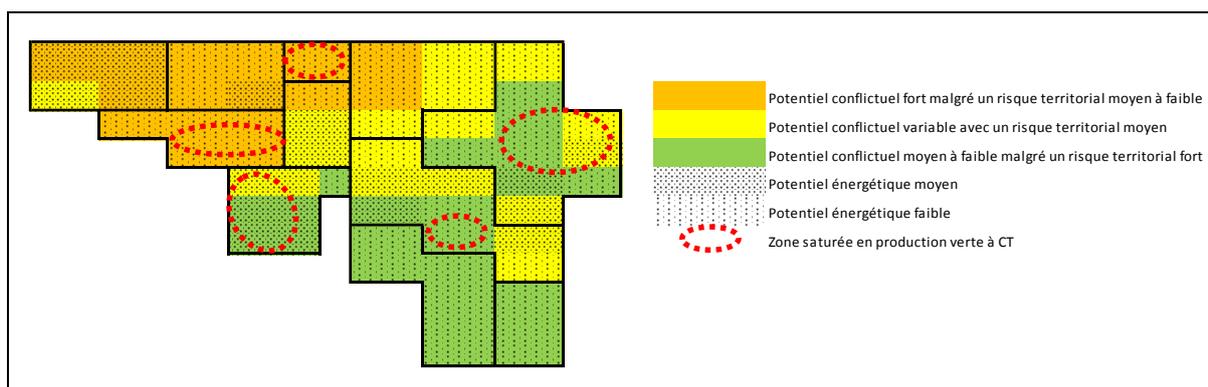


Figure 28. : Caractérisation des espaces ruraux au niveau énergétique (CPDT, 2017)

Le schéma cartographique de synthèse (fig. 28 – annexe 7) qui en résulte montre une répartition assez découpée au niveau du risque conflictuel agrégé : les communes avec un potentiel conflictuel fort malgré un risque territorial moyen à faible (zones 1, 2, 3, 4, 5 – nord et 6 – ouest), les communes avec un potentiel conflictuel variable avec un risque territorial moyen (zones 1 – sud-ouest, 5, 6 – est, 7 – nord botte, 8 – nord et est, 9 – excepté centre et est) et les communes avec un potentiel conflictuel moyen à faible malgré un risque territorial fort (zones 7, 8 – sud, 9 – centre et est et 10). Aucune zone rurale ne présente un potentiel énergétique fort ni même moyen dans sa globalité à l'exception de la zone 1. Le potentiel énergétique est moyen dans le sud-est de la zone 2, le centre et le sud de la zone 5, la botte en zone 7, la moitié de la zone 8 avec une répartition géographique variable, le sud-ouest de la zone 9. A l'avenir, Les communes devront trouver le juste équilibre entre les projets de production énergétique dont le nombre est corrélé à l'importance du potentiel territorial communal et les conflits engendrés par ces projets. Les enjeux conflictuels liés à la production énergétique seront importants dans la zone 1 (et plus ponctuellement ailleurs). Le développement prioritaire des énergies locales pourrait être envisagé dans la botte (zone 7) et plus ponctuellement dans des zones essentiellement situées en Ardenne (8 et 9) (potentiel et risque conflictuel faible). Il y a cinq lieux qui, à court terme, ne pourraient pas augmenter leur production énergétique verte pour des raisons infrastructurelles. Cela est sans doute le plus gênant, là où le développement des énergies locales est envisageable (la botte en zone 7 et l'ouest en zone 9).

Tableau 21 – Atouts/faiblesses – Energie

Energie	
Atouts	Faiblesses
Zone 1	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières de manière intensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux conflictuels importants liés à la production énergétique
Zone 2	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen (sud-est) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières de manière intensive 	-
Zone 3	
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières de manière intensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements
Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts (ouest) et cultures céréalières de manière intensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements (sud-ouest)
Zone 5	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen (centre et sud) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts (nord) et cultures céréalières de manière intensive 	
Zone 6	
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants (ouest), mise en place de circuits courts (nord-ouest) et cultures céréalières de manière intensive (ouest) 	
Zone 7	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen (botte) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : bois-énergie et cultures céréalières de manière extensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (botte) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement - Problème de raccordement au réseau de gaz naturel
Zone 8	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen (moitié de la zone avec une répartition géographique variable) Capacité d'adaptation du secteur agricole : bois-énergie et cultures céréalières de manière extensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (ponctuellement) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement - Problème de raccordement au réseau de gaz naturel
Zone 9	
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique (sud-ouest) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : bois-énergie et cultures céréalières de manière extensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (ponctuellement) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement - Problème de raccordement au réseau de gaz naturel
Zone 10	
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation du secteur agricole : bois-énergie et cultures céréalières de manière intensive 	
Energie	
<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de ressources pour la production d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits territoriaux d'usage du sol

<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, bois-énergie, mise en place de circuits courts (maraîchage), cultures céréalières de manière intensive et extensive 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de raccordement au réseau de gaz naturel (principalement sud du sillon) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et/ou du logement (principalement sud du sillon)
--	---

f. Le tourisme y compris via la composante paysagère

Depuis plus d'une vingtaine d'années, il y a une réelle volonté politique de faire participer le secteur du tourisme au développement économique de la Wallonie. Les **maitres-atouts de la Wallonie** (les sites naturels - notamment les massifs forestiers, les plans d'eaux et vallées et les parcs naturels, les villes, le tourisme d'affaires et de congrès, le patrimoine matériel et immatériel, les événements culturels et folkloriques, la gastronomie) doivent être valorisés et promus (DPR2014-2019).

Les **attraits naturels** du sud du sillon (rivières, relief, paysages, forêts...) ont, depuis l'émergence du tourisme, toujours été le support d'activités ludosportives diversifiées : d'abord la promenade, la baignade et la petite navigation (barque, pédalo, kayak) à proximité des rivières ardennaises et des plans d'eau pour s'élargir, ces dernières années, à un tourisme sportif de nature (VTT, trail, accrobranche, ...). Initialement peu présente au sud du sillon, les attractions touristiques¹⁴ se sont développées dans cette région dans le but de diversifier l'offre, de se détacher des contraintes climatiques et d'ainsi allonger la saison touristique.

Le **tourisme** (d'un jour – excursionnisme – ou de séjour) est aujourd'hui considéré comme un **vecteur du développement d'un territoire rural** par une série d'acteurs supra-locaux (GAL, PN). Leur stratégie repose encore toujours sur le tourisme vert : mise en valeur touristique des paysages et de la biodiversité – la confusion entre la qualité écologique d'un site et sa qualité paysagère étant souvent de mise -, développement de la randonnée (à pied, à vélo, ...), redécouverte de la pêche, valorisation du terroir via les hébergements et les producteurs locaux, etc. Ce tourisme vert a gagné l'ensemble de la Wallonie. Les attractions touristiques peuvent être directement liées à un territoire quand il s'agit de la mise en tourisme du patrimoine (château, grotte, ... mais aussi industriel) ou indépendant de celui-ci (souvent le cas des parcs à thèmes) et dans ce cas répondre plus à une opportunité foncière et/ou à une localisation proche d'un marché.

Une région peut être **victime de son succès touristique**, subir certaines pressions sur son milieu naturel (compaction du sol, altération du milieu aquatique, dégradation du paysage) et sur le plan humain. Une augmentation de la concentration en hébergements touristiques peut en effet impacter la population locale tant positivement (maintien de certains services et commerces) que négativement (inflation immobilière, vivre ensemble difficile). C'est partiellement le cas de certaines communes de l'Ardenne centrale¹⁵.

Trois dynamiques relatives au domaine touristique ont été analysées lors de la recherche CPDT sur les « défis des espaces ruraux » :

- **l'attractivité résidentielle des ressources naturelles** qui postule que la migration pour les aménités naturelles (comme la tranquillité, les espaces verts, des paysages de qualité, ...) est un levier qui peut amener au développement socio-économique d'une région rurale. Cette dynamique participe partiellement à l'explicitation de la périurbanisation ou du phénomène des résidences secondaires. Là où la pression du marché immobilier est forte, les résidences secondaires, autrefois nombreuses, sont remplacées par des résidences principales (zones 2 et 3).
- **les résidences secondaires** : phénomène multiforme et assez peu connu (notamment statistiques officielles en Wallonie lacunaires), quelques caractéristiques peuvent toutefois être mises en évidence : Une forte concentration en province de Luxembourg (40%) et en province de Namur (30%) est constatée. Leur nombre a décliné à proximité des villes importantes entre 1981 et 2004 (muées en résidences principales - Cf. ci-dessus). La possession d'une résidence secondaire a augmenté de 38 % entre 2000 et

¹⁴ Au sens du code wallon du tourisme, on entend par "attraction touristique", le lieu de destination constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux sans réservation préalable, à l'exclusion des activités foraines. Ne constituent pas, au sens du Livre II du code wallon du tourisme, une attraction touristique les lieux offrant une simple location de matériel, les paysages, les villes, les sites librement accessibles et les lieux destinés à la pratique sportive pure, à l'organisation de spectacles, d'événements culturels, sportifs ou festifs.

¹⁵ L'ampleur de la pression touristique peut être estimée par le rapport entre le nombre de lits touristiques et les habitants - REAL (2009). Le tourisme en province de Luxembourg – Chiffres et réalités.

2010 (en Belgique) alors que durant la même période, le nombre de résidences secondaires est resté stationnaire en province de Luxembourg. La province ne capte donc pas la part qui pourrait théoriquement lui revenir dans cette croissance (zones 7 - pour partie, 8, 9 - pour partie et 10). Le phénomène de résidence permanente au sein des parcs résidentiels est présent au sein des zones 7 (partie botte) et 9.

- **la réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé (établissements hôteliers et les grandes infrastructures)** : la petite hôtellerie familiale en milieu rural subit à la fois la concurrence du tourisme de terroir (les gîtes et chambres d'hôte) et des « destinations soleil à bon marché » et vit une période de déclin. Les grandes infrastructures de masse (villages de vacances, tourisme social) sont aujourd'hui vieillissantes et doivent affronter une diminution de leur fréquentation. La majorité se retrouve aujourd'hui face aux mêmes défis (pour partie) que la petite hôtellerie familiale. Deux grandes voies d'intervention sont possibles pour contrer le phénomène : développer des actions pour favoriser la poursuite de l'activité d'hébergement ou envisager la réaffectation des infrastructures.

Quatre critères ont servi de base à la caractérisation au niveau touristique des espaces ruraux : la Touristicité¹⁶ des communes wallonnes qui est un indice synthétique assez complet ; le nombre moyen d'établissement d'hébergement touristique et le nombre d'attraction touristique par commune par rapport à la moyenne wallonne pour mettre en évidence leur spécialisation ; enfin, les attractions touristiques attirant plus de 100.000 visiteurs (massification de flux) (Cf. Annexe 8).

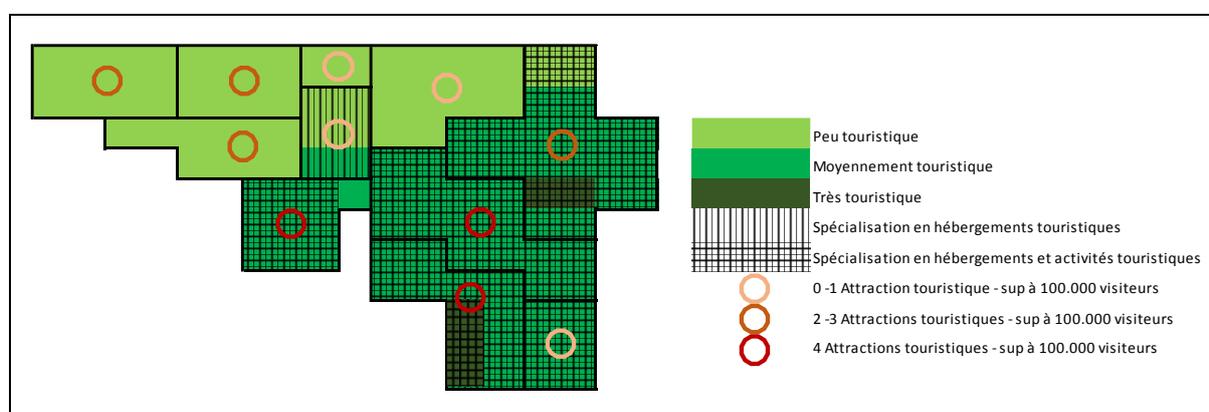


Figure 29. : Caractérisation des espaces ruraux au niveau touristique (CPDT, 2017)

Le schéma cartographique de synthèse (fig. 29) qui en résulte doit être interprété avec précaution. Une partie importante de l'hébergement (et particulièrement les hôtels d'une certaine capacité) est localisé dans les villes. Or certaines villes sont des communes urbaines au sens de la DGO3 (Liège, Charleroi ou Namur) et ne sont donc pas prises en compte alors que d'autres semi-rurales ou rurales le sont bien (Tournai, Mons). Deux particularités peuvent être mises en évidence au sein des zones considérées comme peu touristique : la spécialisation relative de la zone 5 au niveau de l'hébergement et la présence d'attraction de masse en zones 1, 2 et 4. La zone 10, pourtant assez touristique, ne base pas son développement sur la présence d'attraction de masse. Les zones très touristiques ont peut-être atteint leur sommet : victime de leur succès (zone 9) ou en déprise (zone 7).

Tableau 22 – Atouts/faiblesses – Tourisme

Tourisme	
Atouts	Faiblesses
Zone 1	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'attraction de masse (zone faiblement touristique) - Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), événements culturels et folkloriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse en termes d'hébergement (attention à la mise en garde - ville)

¹⁶ La Touristicité des communes wallonnes est calculée sur base de l'emploi salarié dans la restauration ; de la capacité en restaurants ; de la capacité en hébergements touristiques (hôtels et campings) ; des arrivées et des nuitées touristiques, de la présence et de la fréquentation d'un site touristique ; de la densité de résidences secondaires. (Source : Institut Destrée – Forem 2012).

Zone 2	
- Présence d'attraction de masse (zone faiblement touristique)	- Faiblesse en termes d'hébergement (attention à la mise en garde- ville)
Zone 3	
	- Faiblesse en termes d'hébergement
Zone 4	
- Présence d'attraction de masse (zone faiblement touristique) - Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques - Vallée touristique - Présence d'un aéroport (porte d'entrée)	- Faiblesse en termes d'hébergement (attention à la mise en garde - ville) - Présence d'un aéroport (charters, citytrips - porte de sortie)
Zone 5	
- Spécialisation relative (zone faiblement touristique) au niveau de l'hébergement - Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques - Vallée touristique	
Zone 6	
- Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques - Vallée touristique - Présence d'un aéroport (porte d'entrée)	- Faiblesse en termes d'hébergement (attention à la mise en garde - ville) - Présence d'un aéroport (charters - porte de sortie)
Zones 7, 8, 9 et 10	
- Attrait naturels (rivières, relief, paysages, forêts...) - Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques (Botte) - Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions) bien utilisé - Peu d'attraction de masse (en zone 10 - assez touristique)	- Phénomène de résidence permanente au sein des parcs résidentiels (Botte, ponctuellement en zone 9) - Perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires (Lux) - Présence d'une zone touristique en déclin (Semois) - Pression touristique localement importante (en zone 9)
Tourisme	
- Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques – plutôt au nord du sillon - Attrait naturels (rivières, relief, paysages, forêts...) – plutôt au sud du sillon - Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions) bien utilisé – plutôt au sud du sillon - Porte d'entrée : 2 aéroports	- Ponctuellement des faiblesses en termes d'hébergement, de pression touristique localement importante, phénomène local de résidence permanente au sein des parcs résidentiels - Perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires (Lux)

g. La biodiversité

Pour rappel, la ressource biodiversité a été ajoutée pour mieux prendre en compte les SE. La biodiversité dépend de la disponibilité, en termes de superficies dédiées, de connectivité spatiale et d'intégrité environnementale, des espaces qui lui est alloué. L'intérêt biologique d'un territoire varie principalement en fonction des caractéristiques physiques (sol, sous-sol, hydrographie, ...) et de l'occupation du sol (culture/bois, présence de l'homme passée et présente). Il est aussi intéressant de réfléchir par rapport à l'échelle à laquelle on évalue la biodiversité. Ainsi, si on compare la Wallonie avec d'autres régions du globe, la Wallonie présente un territoire fortement artificialisé. Beaucoup d'espaces intéressants d'un point de vue biologique y ont été façonnés par l'activité humaine et doivent être entretenus (fagnes, carrières, marais, ...).

Cinq critères ont servi de base à la caractérisation de la biodiversité : la part de la superficie communale couverte par Natura 2000 et le taux de participation global des MAE ont contribué à préciser l'accueil actuel de la biodiversité tandis que la portance écologique¹⁷, le taux d'artificialisation des terres et le degré de fragmentation des habitats naturels ont aidé à définir la capacité de développement de la biodiversité (Cf. Annexe 9). Le schéma cartographique de synthèse (fig. 30) qui en résulte met en évidence une dichotomie importante au niveau de l'accueil de la biodiversité : très faible à faible au nord du sillon et bon à fort au sud. Ce constat est notamment à mettre en relation avec le degré de terrains disponibles et l'intensité de l'agriculture pratiquée. La relation entre accueil actuel et degré de potentialités de développement de la biodiversité varie : si là où la biodiversité est déjà bien présente, son maintien et son développement présentent un grand potentiel, par contre lorsque l'accueil de la biodiversité est faible à très faible, les possibilités de développement peuvent varier en fonction des conditions locales.

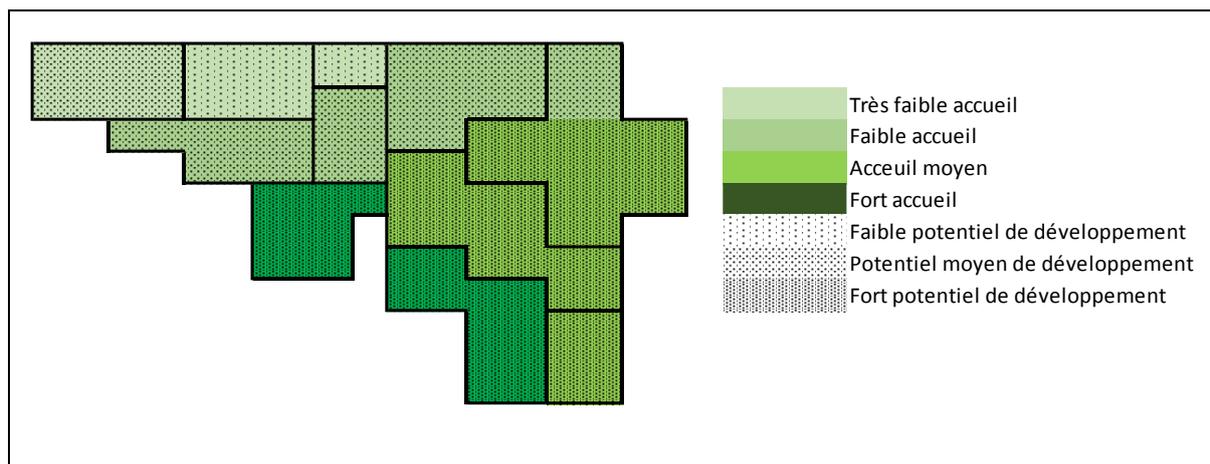


Figure 30. : Caractérisation des espaces ruraux sur la base de la biodiversité (CPDT, 2017)

Tableau 23 – Atouts/faiblesses – Biodiversité

La biodiversité Zone 1	
Atouts	Faiblesses
- Potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation)	- Très faible accueil actuel de la biodiversité
La biodiversité Zones 2,3	
Atouts	Faiblesses
	- Très faible accueil actuel de la biodiversité - Potentiel de développement de la biodiversité faible (notamment à cause des potentialités agronomiques des sols et du degré d'artificialisation des sols)
La biodiversité Zones 4, 5, 6, 9 (nord)	
Atouts	Faiblesses
- Potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation)	- Faible accueil actuel de la biodiversité
La biodiversité Zones 7	
Atouts	Faiblesses
- Très haut accueil actuel de la biodiversité	

¹⁷ La portance écologique traduit le niveau effectif de support à la biodiversité assumé par le territoire eu égard à son potentiel actuel et futur (la biodiversité sous l'angle des dynamiques écosystémiques co-évolutives, CPDT 2013).

- Potentiel de préservation et développement de la biodiversité haut (portance écologique la plus haute de Wallonie)	
La biodiversité Zones 8, 9 (centre et sud), 10	
Atouts	Faiblesses
- Accueil actuel de la biodiversité - Potentiel de développement de la biodiversité haut (notamment en termes de participation aux MAE)	
La biodiversité	
Atouts	Faiblesses
- Nombreux SGIB pouvant constituer un potentiel d'extension du réseau écologique - Haut potentiel d'une partie du territoire (rural) wallon pour l'accueil de la biodiversité au regard de la diversité des caractéristiques physiques - Développement potentiel de nombreux services écologiques (SE): lutte contre les inondations, lutte intégrée, potabilité de l'eau, fertilité des sols, etc.	- Degré de fragmentation du territoire élevé - Peu de zones sous statut de protection (surface totale faible) - Pressions sur le patrimoine naturel (et poursuite de l'érosion en termes de biodiversité, de fragmentation de l'espace)

h. Synthèse par zone - Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales

Tableau 24 – Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales

Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales	
Atouts	Faiblesses
Zone 1	
- Eau : très bonne capacité de production des aquifères - Tourisme : présence d'attractions de masse (zone faiblement touristique). Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), événements culturels et folkloriques. Présence de Parcs naturels - Biodiversité : potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation). Présence de Parcs naturels - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la Pdt . 1/3 de l'industrie de transformation belge concentrée en Wallonie picarde (Pdt). Zones de grandes cultures céréalières - Sous-sol : concentration de la moitié de la production wallonne dans le Hainaut (Tournai / Soignies) - grandes exploitations de calcaire (Tournai) avec présence de cimenteries	- Bois : étendue faible - Etat variable des masses d'eau souterraine. Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole. Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières). Ancienne surexploitation de la nappe des calcaires carbonifères du Tournais (surveillance) - Faiblesse en termes d'hébergement ¹⁸ - Très faible accueil actuel de la biodiversité - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves. Rachat de terres agricoles et culture directe de pommes de terre par les transformateurs - Possibilités d'extension des sites d'extraction compromises par une forte dispersion de l'habitat (source d'effets NIMBY et de fréquents conflits sectoriels de planification)

¹⁸ Une partie importante de l'hébergement (et particulièrement les hôtels d'une certaine capacité) est localisée dans les villes. Or certaines villes sont des communes urbaines au sens de la DGO3 (Liège, Charleroi ou Namur) et ne sont donc pas prises en compte alors que d'autres semi-rurales ou rurales le sont (Tournai, Mons).

<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel énergétique moyen - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières intensives 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux conflictuels importants liés à la production énergétique
Zone 2	
<ul style="list-style-type: none"> - Eau : bonne capacité de production des aquifères, eaux minérales existantes et potentielles (Céroux-Mousty, Genval) - Tourisme : présence d'attractions de masse (zone faiblement touristique) - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la PdT. Zones de grandes cultures céréalières - Présence de culture intégrée fruitière – ouest - Sous-sol : concentration de la moitié de la production wallonne dans le Hainaut (Tournai / Soignies) - grandes exploitations de calcaire (Soignies) et carrières de sable dans le Brabant wallon - Potentiel énergétique moyen (sud-est) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières intensives 	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue moyenne à faible - Mauvais état des masses d'eau souterraine. Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole. Prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières) - Faiblesse en termes d'hébergement (voir note zone 1) - Biodiversité : très faible accueil actuel de la biodiversité. Potentiel de développement de la biodiversité faible (notamment à cause des potentialités agronomiques des sols et de leur degré d'artificialisation) - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves. Rachat de terres agricoles et culture directe de pommes de terre par les transformateurs - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises). Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie (fruits) - Possibilités d'extension des sites d'extraction compromises par une forte dispersion de l'habitat (source d'effets NIMBY et de fréquents conflits sectoriels de planification)
Zone 3	
<ul style="list-style-type: none"> - Eau : très bonne capacité de production des aquifères - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la PdT. Zones de grandes cultures céréalières - Spécialisation en horticulture. Présence de culture intégrée fruitière - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants, mise en place de circuits courts et cultures céréalières intensives 	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : faible étendue - Mauvais état des masses d'eau souterraine. Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole. Prélèvements moyens (distribution publique) - Biodiversité : très faible accueil actuel de la biodiversité. Potentiel de développement de la biodiversité faible (notamment à cause des potentialités agronomiques des sols et de leur degré d'artificialisation) - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves (centre-est) - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises). Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie (fruits) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements
Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> - Eau : très bonne capacité de production des aquifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue moyenne à faible

<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme : présence d'attractions de masse (zone faiblement touristique – indice de touristicité). Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques. Vallée touristique. Présence d'un aéroport - Biodiversité : potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation) - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la PdT (centre-est), adapté pour Colza (est). Zones de grandes cultures céréalières - Présence de culture intégrée fruitière (nord-est) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants (y compris colza), mise en place de circuits courts (ouest) et cultures céréalières intensives 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine. Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole et prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières) - Faiblesse en termes d'hébergement (voir note zone 1) - Faible accueil actuel de la biodiversité - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves (centre-est). Rachat de terres agricoles et culture directe de pommes de terre par les transformateurs (centre-est) - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises). Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie (fruits) - Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements (sud-ouest)
Zone 5	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue moyenne. - Eau : bonne à très bonne capacité de production des aquifères, réservoir d'eau, eaux minérales potentielles (Spontin) - Tourisme : spécialisation touristique relative (zone faiblement touristique) au niveau de l'hébergement. Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques. Vallée touristique - Biodiversité : potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation) - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la PdT (nord), adapté pour Colza (centre et sud). Zones de grandes cultures céréalières (nord et centre) - Présence de culture intégrée fruitière (nord et centre) - Sous-sol : concentration de grandes exploitations (calcaire, dolomie) dans le sillon mosan - Potentiel énergétique moyen (centre et sud) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants (y compris colza), mise en place de circuits courts (nord) et cultures céréalières intensives 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine, vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole avec prélèvements importants (distribution publique, industries et carrières) - Faible accueil actuel de la biodiversité. - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves (nord) - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises). Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie (fruits) - Possibilités d'extension des sites d'extraction compromises (vallées)
Zone 6	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue moyenne 	

<ul style="list-style-type: none"> - Eau : bonne à très bonne capacité de production des aquifères, eaux minérales existantes et potentielles (Chaufontaine) - Tourisme : patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques (Botte). Vallée touristique et présence d'un aéroport - Biodiversité : potentiel de développement de la biodiversité moyen (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation) - Sol : qualité des terres et climat très adapté pour la culture de la betterave et de la PdT (ouest) et adapté au Colza (ouest). Zones de grandes cultures céréalières (ouest) - Présence de culture intégrée fruitière (nord) - Sous-sol : concentration de grandes exploitations (calcaire, dolomie) dans le sillon mosan avec présence ponctuelle d'industries d'extraction de la chaux - Capacité d'adaptation du secteur agricole : agro-carburants (ouest), mise en place de circuits courts (nord-ouest) et cultures intensives (énergie) (ouest) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat variable des masses d'eau souterraine qui sont vulnérables aux nitrates d'origine agricole. Prélèvements moyens (distribution publique, industries et carrières) - Faiblesse en termes d'hébergement (voir note zone 1) - Faible accueil actuel de la biodiversité – ouest - Impact du coût très élevé des terres et des fermages sur les coûts de production des pommes de terre et des betteraves – ouest - Toutes les criées du secteur sont localisées en Flandre (à l'exception de la criée de Wépion pour les fraises). Manque d'outils de transformation et d'outils logistiques en Wallonie (fruits) - Possibilités d'extension des sites d'extraction compromises (vallée)
Zones 7	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue très élevée à élevée avec un certain développement de l'industrie de transformation et possibilité d'une valorisation plus poussée du bois-énergie - Eau : capacité de production des aquifères très variable (faible au centre, bon au nord et très bon extrême sud), bon état des masses d'eau souterraine, réservoir d'eau de surface, eaux minérales existantes et potentielles (Villers-le-Gambon) - Tourisme : attraits naturels (rivières, relief, paysages, forêts...). Patrimoine matériel et immatériel (y compris industriel et Unesco), évènements culturels et folkloriques (Botte). Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions). Présence de Parcs naturels - Biodiversité : très haut accueil actuel avec un haut potentiel de préservation et de développement de la biodiversité (portance écologique la plus haute de Wallonie). Présence de Parcs naturels - Sol : qualité des terres et climat très adapté (nord-ouest) notamment pour la culture de la betterave - Sous-sol : concentration de grandes exploitations (calcaire, dolomie) - Potentiel énergétique moyen (botte) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : cultures céréalières extensives (énergie), mode de production biologique développé 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole (partie nord) et prélèvements importants (distribution publique) et moyens (industries et carrières) – sud-ouest - Phénomène de résidence permanente au sein des parcs résidentiels (Botte), perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires (Lux) et présence d'une zone touristique en déclin (Semois) - Energie : enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (Botte), vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement et problème de raccordement au réseau de gaz naturel

Zone 8	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue très élevée à élevée avec possibilité de développer l'industrie de transformation et le bois-énergie - Eau : bon état des masses d'eau souterraine, réservoir d'eau de surface - Tourisme : attraits naturels (rivières, relief, paysages, forêts...). Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions). Présence de Parcs naturels - Biodiversité : bon accueil actuel avec un haut potentiel de développement de la biodiversité (notamment en termes de participation aux MAE). Présence de Parcs naturels - Sol : qualité des terres et climat très adapté (nord-ouest) notamment pour la culture de la betterave - Potentiel énergétique moyen (moitié de la zone avec une répartition géographique variable) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : possibilité de passer aux cultures céréalières extensives (énergie) et au colza (nord-ouest, mode de production biologique développé (centre et sud)) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de production des aquifères (sauf au nord bonne), vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates d'origine agricole (partie nord) et risque ponctuel de pénurie en été (pour petite régie non interconnectée) - Perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires (Lux) - Energie : enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (ponctuellement) et saturation à court terme de l'infrastructure de transport d'énergie (ponctuellement). Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement et problème de raccordement au réseau de gaz naturel
Zone 9	
<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue très élevée avec un certain développement de l'industrie de transformation et possibilité d'une valorisation plus poussée du bois-énergie - Eau : bon état des masses d'eau souterraine, réservoirs d'eau de surface et eaux minérales existantes et potentielles (Spa, Stoumont, Erezée) - Tourisme : attraits naturels (rivières, relief, paysages, forêts...). Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions). Présence de Parcs naturels - Biodiversité : bon accueil actuel (sauf le nord) avec un haut potentiel de développement de la biodiversité dans le centre et le sud (notamment en termes de participation aux MAE) et un potentiel moyen dans le nord (notamment au niveau des pratiques agricoles, du développement des zones de protection et d'une diminution de la fragmentation). Présence de Parcs naturels - Potentiel énergétique (sud-ouest) - Capacité d'adaptation du secteur agricole : possibilité de passer aux cultures céréalières extensives (énergie), mode de production biologique développé (centre et sud) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mais faible capacité de production des aquifères et risque ponctuel de pénurie en été (pour petite régie non interconnectée) - Phénomène de résidence permanente au sein des parcs résidentiels (ponctuellement), perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires (Lux) et pression touristique localement importante - Enjeux conflictuels faibles liés à la production énergétique (ponctuellement) et saturation à court terme de l'infrastructure de transport d'énergie et problème de raccordement au réseau de gaz naturel. Vulnérabilité (dépendance au pétrole) au niveau des déplacements et du logement
Zone 10	

<ul style="list-style-type: none"> - Bois : étendue très élevée à élevée avec possibilités de développer l'industrie de transformation et le bois-énergie - Eau : bonne capacité de production des aquifères, bon état des masses d'eau souterraines et eaux minérales existantes et potentielles (Etalle) avec possibilités de répondre localement au développement résidentiel voire de développer la valorisation de la ressource - Tourisme : attraits naturels (rivières, relief, paysages, forêts...) reconnus et valorisés touristiquement. Bon équipement touristique (Horeca, hébergements variés y compris résidences secondaires et nombreuses activités touristiques y compris attractions). Présence de Parcs naturels - Biodiversité : bon accueil actuel → au regard de la ressource, haut potentiel de développement notamment en termes de participation aux MAE. Présence de Parcs naturels - Capacité d'adaptation du secteur agricole : possibilité de passer aux cultures céréalières intensives et au colza (énergie), mode de production biologique développé 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'attractivité au niveau des résidences secondaires et peu d'attraction de masse (dans un objectif d'étendre la saisonnalité)
--	---

Tableau 25 : Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales

Caractérisation sur la base des ressources naturelles locales	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des territoires ruraux - Abondance et qualité des ressources non délocalisables (eau, sol, sous-sol, bois, biodiversité, paysages naturels) - Multifonctionnalité existante, encouragée et potentielle de la forêt et des espaces agricoles. - Haut potentiel du territoire (rural) wallon pour l'accueil de la production d'énergies renouvelables (y compris de l'espace) - Qualité générale et diversité du cadre de vie (y compris en termes de paysage et de patrimoine) - Nombreux équipements de tourisme et de loisirs (hébergement / attractions) - Haut potentiel du territoire (rural) wallon pour l'accueil de la biodiversité au regard de la diversité des caractéristiques physiques - Développement potentiel de nombreux services écologiques (SE) : lutte contre les inondations, lutte intégrée, potabilité de l'eau, fertilité des sols, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de transformation des ressources, productrices des plus hautes valeurs ajoutées, peu développées - Concurrence dans un même espace entre activités rurales traditionnelles /anciennes (agriculture, sylviculture, sous-sol, tourisme), activités nouvelles (traitement des déchets, énergie, ...) et activités économiques non rurales (de type « zonings », appartements) - Poursuite de la banalisation du bâti et du paysage - Pressions sur le patrimoine naturel (et poursuite de l'érosion en termes de biodiversité, de fragmentation de l'espace, de pollution des sols et de l'eau, ...) - Fragilité de certaines régions agricoles (herbagères, Ardenne et Haute Ardenne) - Vulnérabilité économique accrue face au coût de l'énergie/dépendance au pétrole (chauffage, déplacements) - Besoin notable de lieux de stockage répartis plus particulièrement à proximité des lieux de production ou de transformation

4.3 Caractérisation sur la base de l'économie locale

La caractérisation des espaces ruraux wallons sur la base de l'économie locale (Cf. encadré ci-dessous) pourrait offrir un angle original pour aider à préciser les moteurs du développement économique de ceux-ci. Mais la caractérisation des communes wallonnes sur la base de l'économie locale réalisée en 2007 (sur base de données 2001) commence à dater.

La base d'une économie locale est découpée en quatre bases (Veltz et Davezies, 2004) :

- la base productive qui comprend les revenus du travail dans les secteurs agricole, commercial et industriel exportant

hors du territoire considéré ;

- la base résidentielle reprenant les revenus des actifs résidant en ce lieu mais qui travaillent ailleurs, les revenus des retraités et les dépenses des touristes et des habitants de secondes résidences ;
- la base publique avec les traitements des personnes du secteur public ;
- la base sociale qui comprend les allocations sociales (allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations familiales et mutuelle).

Cette caractérisation est très sensible au choix de l'échelle : si la base sociale évolue peu avec les changements d'échelle, les bases publiques et productives augmentent avec la taille du territoire en raison de la mobilité des voyageurs. La base résidentielle et particulièrement sa composante salaire importé varie significativement suivant l'échelle.

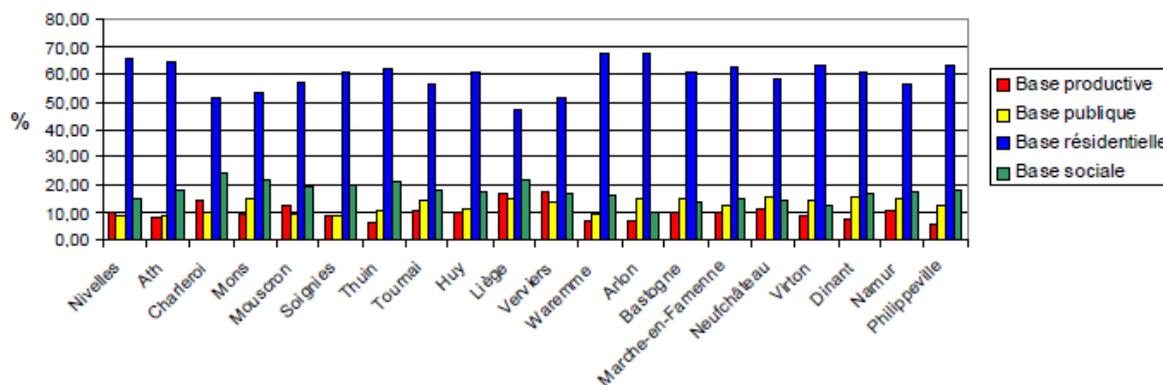


Figure 31 - Décomposition de la base économique par arrondissement (CPDT 2007)

Il est dès lors délicat de simplement agglomérer les communes au sein d'une zone rurale sans recalculer les critères pour la zone ce qui nécessite une étude en tant que tel. A titre illustratif, la carte reprenant la différenciation de la base économique au niveau des communes wallonnes est reprises ci-dessous.

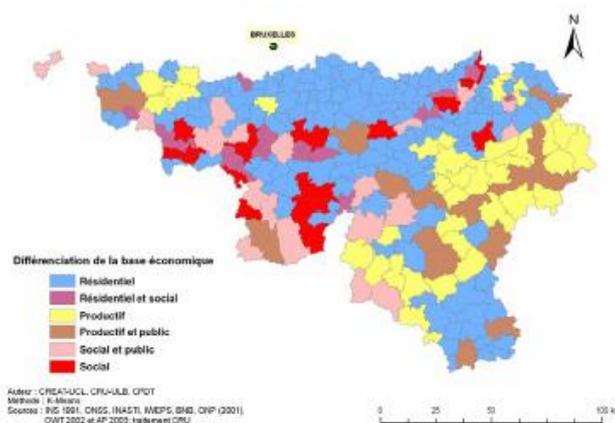


Figure 32 - Différenciation de la base économique au niveau des communes wallonnes (CPDT 2007)

En ce qui concerne la base productive, le secteur primaire (agriculture, sylviculture et carrières) et les industries qui y sont associés a brièvement été abordé pour chaque zone rurale dans la partie ressources naturelles locales. Sur base des dynamiques analysées dans l'étude CPDT « Défis des espaces ruraux », les atouts et faiblesses des zones concernant, l'accessibilité, la desserte en gaz et en haut débit (fibre optique/4G), leur positionnement au sein des pôles de compétitivité et en termes de tiers-lieux ont été mis en évidence (Cf. tableau 26) notamment au niveau des potentialités de développement de l'emploi (souligné dans le tableau).

En ce qui concerne la base résidentielle, l'apport des touristes et des secondes résidentes a été traité pour chaque zone rurale dans la partie ressources naturelles locales (Cf. le point touristicité notamment). Le tableau atouts/faiblesses ci-dessous reprend les potentialités de développement économique liées, d'une part, aux soins

et services à destination des seniors et, d'autre part, à l'adaptation du parc de logement (notamment en lien avec la PEB).

On peut faire référence à la figure 20 – identification des quartiers en difficulté pour localiser la base sociale.

Tableau 26 : Caractérisation sur la base de l'économie locale

Caractérisation sur la base de l'économie locale	
Atouts	Faiblesses
Zone 1	
<ul style="list-style-type: none"> - Inclus ou à <u>potentiel d'insertion</u> dans 4 des 6 pôles de compétitivité - Bonne desserte du réseau autoroutier, de transports en commun et connectée au réseau fluvial - <u>Opportunité de développement des tiers-lieux</u> (présence d'atelier rural, dynamiques supra-communales, distance et temps de parcours domicile-travail élevés à l'est) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau haut débit peu développé (extrême est) - <u>Manque de certains types d'établissements pour personnes âgées</u> (centre d'accueil de jour et Résidences de services - part des plus de 80 ans importante)
Zone 2	
<ul style="list-style-type: none"> - Zone très bien intégrée à la dynamique des pôles de compétitivité - Réseaux de transports (routes et TC) et de gaz très développés - <u>Opportunité de développement des tiers-lieux</u> (temps de parcours domicile-travail élevés, importante proportion d'emplois dans le secteur TIC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau à haut débit peu développé (extrême ouest) - <u>Manque d'établissements pour personnes âgées</u> (population âgée principalement localisée à la frontière avec la Flandre et avec un taux de migration des plus de 75 ans élevé)
Zone 3	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne desserte routière et autoroutière 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone située en dehors de la dynamique des pôles de compétitivité wallons (<u>potentiel d'insertion à Bio WIN</u>) - Réseau de fibres optiques quasi absent malgré l'augmentation de la population attendue - <u>Adaptation du parc de logement existant</u> motivé par l'augmentation et la diversification du nombre de ménages à venir et la mauvaise PEB du parc actuel - Territoire présentant un décalage particulièrement important entre l'offre et la demande de logement social
Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> - Territoire très bien desservi (réseau routier et autoroutier, TC, voies navigables, aéroport, gaz, fibres optiques, <u>rôle de nœud logistique</u>) - Zone très bien intégrée à la dynamique des pôles de compétitivité wallons - Remplit toutes les conditions pour le <u>développement d'espaces de tiers-lieux</u> - Bien desservie au niveau des établissements pour personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la connexion du réseau internet mobile (frontière française) - <u>Capacité d'accueil de jour à augmenter</u> et offre à adapter en fonction des besoins et des moyens spécifiques des personnes âgées (mauvais profil de santé et social) - Décalage important entre l'offre et la demande (forte) de logement social
Zone 5	
<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux services de santé pour les personnes âgées relativement aisé - Territoire très bien desservi (réseau routier et autoroutier, TC, voies navigables, fibres optiques, internet mobile) en faisant un <u>nœud logistique intéressant</u> - Bonne dynamique des pôles de compétitivité wallons (inclus ou à <u>potentiel d'insertion</u> dans 4 pôles sur 6) - Rempli la majorité des conditions pour le <u>développement d'espaces de tiers-lieux</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Adaptation du parc de logement existant</u> motivé par l'augmentation et la diversification du nombre de ménages à venir et la mauvaise PEB du parc actuel
Zone 6	

Caractérisation sur la base de l'économie locale	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Très bien desservi (réseau routier et autoroutier, TC, voies navigables et port, aéroport, gaz, fibres optiques, internet mobile) en faisant un <u>nœud logistique intéressant</u> - Zone bien intégrée à la dynamique des pôles de compétitivité (en particulier la région urbaine de Liège) - Zone relativement bien desservie au niveau des établissements pour personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone qui n'est pas propice au développement des tiers-lieux (faible distance des déplacements) - <u>L'offre d'établissements pour personnes âgées pourrait être adaptée</u> en fonction des besoins et des moyens spécifiques de ces personnes (mauvais profil de santé et social)
Zones 7	
<ul style="list-style-type: none"> - Forte densité d'entreprises individuelles par habitant - Forte implication dans les dynamiques supra-communales (partie sud) - <u>Opportunité de développement des tiers-lieux</u> (distance et temps de parcours domicile-travail élevés (partie nord) et peu d'EPN sur le territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du réseau à haut débit (au sud) - Mal desservie par les transports en commun et le gaz - Située en dehors de la dynamique des pôles de compétitivité (<u>potentiel d'insertion à WagrALIM</u>) - Diversification de l'offre en services de santé à envisager pour répondre à l'arrivée de migrants retraités aux profils sociaux différents et au vieillissement marqué de la population - surtout au sud - avec un <u>renforcement en termes de personnel</u> (nombre d'établissements a priori suffisant) et d'offre en soins à domicile - <u>Adaptation du parc de logement existant</u> motivée par la mauvaise PEB du parc actuel
Zone 8	
<ul style="list-style-type: none"> - Bon réseau (auto)routier et desserte correcte en TC (potentialité logistique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mal desservie par le gaz - Décalage particulièrement important entre l'offre et la demande de logement social - <u>Adaptation du parc de logement</u> à envisager (mauvaise PEB, diversification et augmentation du nombre de ménages – surtout au sud) - <u>Diversification de l'offre en services de santé</u> à envisager pour répondre à l'arrivée de migrants retraités aux profils sociaux différents (taux très élevés de migration interne des 50-69 ans). - Située en dehors de la dynamique des pôles de compétitivité wallons (<u>potentiel d'insertion à WagrALIM et Skywin</u>) - Développement du réseau à haut débit (fibre optique et internet mobile) déficient (centre de la zone)
Zone 9	
<ul style="list-style-type: none"> - Zone à la marge de la dynamique des pôles de compétitivité (à l'exception du nord) mais avec une <u>potentialité d'insertion</u> (3/9) - <u>Développement des tiers-lieux envisageable</u> (plutôt à l'ouest de la zone - distance et temps de parcours plus élevés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement déficient du réseau à haut débit (fibre optique et internet mobile) - Territoire mal desservi par le gaz - <u>Diversification de l'offre en services de santé</u> à envisager pour répondre à l'arrivée de migrants retraités aux profils sociaux différents (taux très élevés de migration interne des 50-69 ans dans le tiers ouest de la zone) et au nombre élevé de personnes de plus de 60 ans
Zone 10	
<ul style="list-style-type: none"> - Territoire bien desservi en gaz, avec un bon réseau (auto)routier et une desserte moyenne en TC (<u>potentialité logistique</u>) - Très bon candidat pour le <u>développement d'espaces de tiers-lieux</u> (rempli toutes les conditions) 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace situé en dehors de la dynamique des pôles de compétitivité wallons (<u>potentiel d'insertion à GreenWin et Logistics in Wallonia</u>) - <u>Adaptation du parc de logement</u> à envisager (diversification et augmentation du nombre de ménages)

Caractérisation sur la base de l'économie locale	
Atouts	Faiblesses
	- Un <u>renforcement du nombre d'établissements pour personnes âgées</u> est peut-être à envisager (offre trop faible actuellement même si la proportion de personnes âgées est la plus faible de Wallonie) - indice d'intensité du vieillissement important

4.4 Spécification des communes rayonnantes (non étudiées au niveau des pôles urbains) au sein des zones rurales

Les tableaux ci-dessous visent à identifier, parmi les 10 zones issues du découpage spatial des espaces ruraux, les communes identifiées comme « rayonnant sur elles-mêmes » et les communes identifiées comme « rayonnant faiblement au-delà d'elle-même » sur la base de la hiérarchie urbaine. Il s'agit également d'identifier leurs spécificités, c'est-à-dire les dynamiques et vocations qui les caractérisent.

Les informations contenues dans les tableaux sont issues des documents suivants :

- Dessoy, A., Erauw, A.-L., Rombouts, W., 2007. *Typologie socio-économiques des communes*, in La note trimestrielle « Finances locales », Dexia.
- M.-L. De Keersmaecker, N. Bailly, H. Barth-Batsalle, A. Bellayachi, E. Carlier, P. Neri, F. Noël, V. Rousseaux (2007). *Economie résidentielle et compétitivité des territoires*. Territoire(s) wallon(s), hors-série 2007.
- CAPRU (2016) *La rurbanisation en Région wallonne*. Cellule CAPRU
- CPDT (2015). *Rapport scientifique intermédiaire – R3 Défis des espaces ruraux – IGEAT/CREAT*
- CPDT (2016). *Rapport final R1 – Rapport scientifique partie 3/3 : structure territoriale de fait*. IGEAT/CREAT/LEPUR
- J-M Lambotte, A. Leclercq, C. Bazet-Simoni (2011). *Hiérarchie urbaine et aires d'influence*. CPDT, n°25 novembre 2011

Les tableaux sont présentés de la manière suivante :

Commune	Spécificités
Nom de la commune Si une commune se trouve sur plusieurs zones, elle n'est détaillée que dans la première zone.	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de commune (étude Dexia 2007) • Economie résidentielle et compétitivité des territoires (étude Territoires(s) wallon(s) 2007) • CapRuralité (étude CAPRU 2004) • Performances (étude Hiérarchie urbaine et aires d'influence 2011) – si la commune est dans la moyenne pour tous les axes (santé, emploi, achat, enseignement secondaire, ...), aucune information n'est reprise • Caractéristiques diverses (diverses sources)

Zone 1

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Lessines	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec des activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Productif • Type rural en déclin • Performance faible enseignement secondaire • Performance faible achats courants • Carrières de Porphyre
Leuze-en-Hainaut (à cheval sur zone 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Communes avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Productif • Type rural en déclin

	<ul style="list-style-type: none"> • Performance moyenne enseignement secondaire • Performance faible desserte SNCB
Péruwelz	<ul style="list-style-type: none"> • Commune semi-urbanisée • Social Public • Type urbain en stagnation • Concentre un grand volume de population • Est à la fois rayonnante sur elle-même et dépendante des pôles voisins

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Enghien	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Résidentiel • Type urbain en stagnation • Performance bonne desserte SNCB • Croissance démographique plus élevée que communes voisines
Saint-Ghislain (à cheval sur zone 4)	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Social • Type rural en déclin • Performance forte TEC
Mouscron	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Grande ville • Social Public • Type urbain en stagnation • Performance faible enseignement supérieur • Performance faible hôpitaux • Histoire, musées, folklore

Zone 2

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Tubize	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Résidentiel Social • Type rural en croissance • Performance faible achats courants • Anciennes forges de Clabecq
Seneffe (à cheval sur zone 4)	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones rurales ou semi-urbaine • Résidentiel • Type rural en croissance • Performance bonne emploi (présence d'un parc d'activités industrielles pour entreprises SEVESO) • Performance bonne enseignement pour adultes (centre de formation)
Jodoigne (à cheval sur zone 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Résidentiel • Type rural à dynamique modérée • Croissance de la population • Aire d'influence de taille très limitée • Pas d'offre ferroviaire
La Hulpe	<ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle à niveaux de revenus élevés • Résidentiel • Type rural à dynamique modérée • Performance bonne emploi (présence de l'entreprise SWIFT) • Performance bonne desserte SNCB
Rixensart	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle à niveaux de revenus élevés • Résidentiel • Type urbain en stagnation

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Soignies	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Social Public

	<ul style="list-style-type: none"> • Type rural ou mixte à forte croissance • Grande commune issue d'une fusion généreuse • Performance bonne hôpitaux • Centre européen de la pierre de taille
Braine-l'Alleud	<ul style="list-style-type: none"> • Villes moyennes à revenus élevés • Résidentiel • Type urbain à urbanisation intense • Tourisme : site du champ de bataille 1815
Gembloux (à cheval sur zone 4)	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Résidentiel • Type rural ou mixte à croissance modérée • Croissance de la population • Performance forte enseignement supérieur • Institution publique (siège du CRA-W) • Performance bonne pour adultes (présence d'un centre FOREM ou IFAPME) • Performance forte desserte SNCB
Braine le Comte	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Résidentiel • Type rural à très forte croissance • Performance forte desserte SNCB • Performance bonne enseignement pour adultes (centre de formation) • Plan incliné de Ronquières
Waterloo	<p>Commune urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle à niveau de revenus élevés • Résidentiel • Type urbain en stagnation • Pôle rayonnant au sein de son aire d'influence • Performance bonne achats semi-courants (fonction commerciale domine) • Tourisme : musées et sites 1815

Zone 3

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Jodoigne (à cheval sur zone 2)	
Hannut	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Résidentiel • Type rural ou mixte à croissance modérée • Croissance de la population • Aire d'influence de taille très limitée

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

NEANT

Zone 4

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Quiévrain	<ul style="list-style-type: none"> • Commune semi-urbanisée • Social • Type urbain en stagnation • Dispose d'une gare • Commerces fréquentés par clientèle française (alcool, tabac).
Seneffe (à cheval sur zone 2)	
Binche	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle urbain périphérique • Social • Type rural ou mixte à forte croissance • Evolution démographique négative entre 1930 et 2000 (légère reprise depuis) • Carnaval et architecture

Fleurus	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Social • Type rural ou mixte à croissance modérée • Performance élevée en matière d'emploi (parc industriel entreprises SEVESO) • Performance bonne pour l'enseignement supérieur • Institut national des radioéléments
Montigny-le-Tilleul	<p>Commune urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes résidentielles à niveau de revenus élevés • Résidentiel • Type rural en croissance • Performance élevée TEC • Performance très élevée hôpitaux (Vésale)
Châtelet	<p>Commune urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle urbain périphérique • Résidentiel Social • Type urbain en croissance • Démographie stable depuis 1945

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Saint-Ghislain (à cheval sur zone 1)	
Lobbes	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante agricole et à faible activités touristiques • Résidentiel • Type rural à dominante agricole • Performance élevée emploi (présence d'un hôpital) • Performance très élevée hôpitaux
Gembloux à cheval sur zone 2)	
Boussu	<p>Commune urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle urbain périphérique • Résidentiel Social • Type rural en croissance • Performance élevée hôpital • Croissance démographique légèrement négative
Sambreville	<p>Commune urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Social • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance bonne enseignement supérieur

Zone 5

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Andenne	<ul style="list-style-type: none"> • Commune semi-urbanisée • Social • Type urbain à urbanisation intense • Performance bonne desserte SNCB • Centre culturel, légère croissance démographique continue
Floreffe	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones rurales ou semi-urbaine • Résidentiel • Type rural en déclin • Abbaye

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Yvoir	<ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle en zones péri-urbaines ou frontalières • Résidentiel • Type rural en croissance • Performance élevée desserte SNCB • Performance très élevée hôpitaux (Mont-Godinne)

Zone 6*a. Communes rayonnant sur elles-mêmes*

Commune	Spécificités
Tinlot	<ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle en zones rurales • Résidentiel • Type urbain en déclin prononcé • Performance très élevée hôpitaux
Herve	<ul style="list-style-type: none"> • Petite ville • Productif • Type rural en déclin • Pas de desserte SNCB • Fromages
Grâce-Hollogne	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Productif • Type rural en déclin • Performance bonne emploi (parc d'activités, aéroport de Liège) • Performance élevée enseignement pour adulte (centre de formation)
Awans	<ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle en zones péri-urbaines ou frontalières • Résidentiel • Type rural en croissance
Engis	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones rurales ou semi-urbaine • Résidentiel-social • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance bonne emploi (parc d'activités le long de la rive droite de la Meuse et bénéficie des voies multimodales de transport)
Fléron	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Pôle urbain périphérique • Résidentiel • Type rural ou mixte à croissance modérée • Performance élevée TEC • Performance élevée achats semi-courants
Flémalle	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Social • Type rural dynamique modérée • Performance bonne desserte SNCB • Grottes et musée de la préhistoire

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Visé	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Social • Type urbain en stagnation • Performance bonne enseignement secondaire
Ans	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones urbaines ou d'agglomération • Résidentiel • Type rural ou mixte à fort croissance
Seraing	Commune urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Grande ville • Social • Type rural ou mixte à croissance modérée • Performance élevée enseignement supérieur • Performance moyenne enseignement pour adultes • Performance élevée TEC

Zone 7*a. Communes rayonnant sur elles-mêmes*

Commune	Spécificités
----------------	---------------------

Florennes	<ul style="list-style-type: none"> • Communes centre et centres touristiques • Social • Type rural en déclin • Base aérienne militaire
Philippeville	<ul style="list-style-type: none"> • Communes centre et centres touristiques • Social • Type rural à dynamique modérée • Croissance démographique • Performance très élevée pouvoirs supralocaux
Froidchapelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Social Public • Type rural à dynamique modérée • Performance très élevée tourisme (Aquacentre, Eau d'Heure)
Couvin	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Social Public • Type rural ou mixte à croissance modérée • Tourisme : Brasserie des Fagnes, Karting, ...
Gedinne	<ul style="list-style-type: none"> • Communes rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type rural en croissance • Performance élevée pouvoirs supralocaux
Vresse-sur-Semois	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Social Public • Type urbain à urbanisation intense • Performance élevée tourisme
Bouillon	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Social Public • Type rural à dynamique modérée • Performance élevée tourisme (château fort) • Absence de desserte SNCB
Paliseul	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type urbain en déclin prononcé • Performance élevée emploi (parc d'activités, Thomas et Piron)
Bertrix	<ul style="list-style-type: none"> • Communes centre et centres touristiques • Productif • Type urbain à urbanisation intense • Performance bonne tourisme (château des fées, rallye Trompes des Ardennes, ...)

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Chimay	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Productif Public • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance bonne pouvoir supralocaux • Pas de desserte SNCB • Performance bonne hôpitaux • Tourisme : Espace Chimay, château
Beauraing (à cheval sur zone 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Social Public • Type rural en croissance

Zone 8

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Tellin	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Résidentiel • Type rural ou mixte à croissance modérée • Performance élevée tourisme
Saint-Hubert	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques

	<ul style="list-style-type: none"> • Type productif public • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance bonne tourisme • Performance bonne pouvoir supralocaux • Performance bonne TEC • Grande forêt de Saint-Hubert, chasse
Saint-Ode	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance élevée hôpitaux
Neufchâteau	<ul style="list-style-type: none"> • Communes centre et centres touristiques • Productif • Type rural ou mixte à forte croissance • Performance très élevée pouvoir supralocaux (tribunal d'arrondissement)

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Social Public • Type rural en croissance • Tourisme : Grottes de Han-sur-Lesse, Festival de Rochefort
Beauraing (à cheval sur zone 7)	

Zone 9

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

Commune	Spécificités
Aubel	<ul style="list-style-type: none"> • Commune avec activités économiques en zones rurales ou semi-urbaine • Productif • Type rural à dynamique modérée • Performance élevée emploi (entreprise Bonten) • Centre économique du Pays de Herve
Theux	<ul style="list-style-type: none"> • Commune résidentielle en zones péri-urbaines ou frontalières • Résidentiel • Type rural à très forte croissance • Performance élevée enseignement supérieur
Stavelot	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Productif • Type rural en croissance • Performance élevée enseignement pour adultes • Pas de desserte SNCB • Faiblesse achats semi-courants • Performance bonne tourisme • Tourisme : Plopsa Coö (cascade de Coö)
Waimes	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type rural en croissance • Performance bonne tourisme (signal de Botrange)
Trois-ponts	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type urbain en stagnation • Performance bonne tourisme
Stoumont	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques • Productif • Type urbain en stagnation • Performance bonne tourisme • Performance élevée hôpitaux • Eau Bru
Durbuy	<ul style="list-style-type: none"> • Commune centre et centres touristiques • Productif

	<ul style="list-style-type: none"> Type rural à dynamique modérée Croissance démographique Performance élevée tourisme (Durbuy Aventures, développements touristiques «Marc Coucke »)
Rendeux	<ul style="list-style-type: none"> Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques Productif Type rural ou mixte à forte croissance Performance élevée tourisme (arboretum Robert Lenoir)
Lierneux	<ul style="list-style-type: none"> Commune rurale à dominante forestière avec activités touristiques Productif Type urbain en stagnation Performance élevée hôpitaux
Houffalize	<ul style="list-style-type: none"> Commune centre et centres touristiques Productif Type urbain en déclin prononcé Performance élevée tourisme
Ferrières	<ul style="list-style-type: none"> Commune résidentielle en zone rurale Résidentiel Type rural en croissance Performance élevée tourisme

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Welkenraedt	<ul style="list-style-type: none"> Petite ville Productif Type urbain en déclin Performance bonne emploi
Spa	<ul style="list-style-type: none"> Villes "centre" en milieu rural Social Public Type rural ou mixte à croissance modérée Performance élevée tourisme Thalasso, eaux
Saint-Vith	<ul style="list-style-type: none"> Villes "centre" en milieu rural Productif Public Type urbain en déclin prononcé
Vielsalm	<ul style="list-style-type: none"> Communes centre et centres touristiques Productif Public Type rural ou mixte à croissance modérée Performance élevée pouvoir supralocaux Performance très élevée tourisme Zoning industriel à Burtonville
Aywaille	<ul style="list-style-type: none"> Communes centre et centres touristiques Social Type rural ou mixte à forte croissance Tourisme : Monde sauvage, Grottes de Remouchamps
La Roche-en-Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> Commune centre et centres touristiques Productif Public Type urbain en stagnation Performance élevée tourisme

Zone 10

a. Communes rayonnant sur elles-mêmes

NEANT

b. Communes rayonnant faiblement au-delà d'elles-mêmes

Commune	Spécificités
Messancy	<ul style="list-style-type: none"> Commune résidentielle en zones péri-urbaines ou frontalières Résidentiel Type rural ou mixte à forte croissance Performance élevée achats semi-courants (petite zone industrielle et zone commerciale « Le triangle des 3 frontières »)

5. Bibliographie

BAZET-SIMONI C., LAMBOTTE J.-M., LECLERCQ A., DEVILLET G., MALHERBE A. et VANDERMOTTEN Ch. (2011) Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence, in : Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011, CPDT, pp. 261-275

BIANCHET B. (dir.), BASTIN F., LACROIX G., MAY X. & WILMOTTE, P.-F. (2016a). *Politique de la Ville - Dynamisation des coeurs de ville*. Notes de recherche n° 63. Namur : CPDT.

BIANCHET B. (dir.), BASTIN F., CLAEYS D., DESCAMPS J., MERCENIER C., RUELLE C. & WILMOTTE P.-F. (2016b). *Recherche R.4. Localisations prioritaires en matière de dynamisation et de rénovation des quartiers urbains existants*, rapport à l'attention du Gouvernement wallon. Namur : CPDT.

BOUSSAUW, K. and WITLOX, F., 2013. Colouring inside what lines? Interference of the urban growth boundary and the political-administrative border of Brussels. *European Planning Studies* 21(10): 1509-1527.

CPDT (2009). Evaluation du potentiel énergétique en énergies renouvelables de la Région wallonne - Rapport final, Septembre 2009

CPDT (2011). Actualisation du SDER - Rapport scientifique final – Annexe thématique « agriculture », Octobre 2011

CPDT (2015). R.3 : Défis des espaces ruraux - Rapport scientifique intermédiaire, Avril 2015 13 et Rapport scientifique final, Juin 2015.

CPDT (2016). R.1 : Etat du territoire wallon - Rapport scientifique final – Partie 2/3 : Dynamiques sectorielles territorialisées, Décembre 2016

Coppens A., Dawance B., Grandjean M., Haine M., Harou R., Martin N., Meuris C, Tauvel C. Sous la direction scientifique de Godart M.-F. et Hanin Y. (2016). Note de recherche CPDT 65 - Les 17 défis des espaces ruraux : analyse de dix dynamiques

GRIPPA T., MARISSAL P., MAY X., WERTZ I., VAN HAMME G. & LOOPMANS M. (2015). Dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges. Bruxelles : SPP Intégration sociale.

HANSSENS, H., DERUDDER, B., AELST, S. et WITLOX, F., 2014. Assessing the Functional Polycentricity of the Mega-City-Region of Central Belgium Based on Advanced Producer Service Transaction Links. *Regional Studies* [en ligne]. 2014. Vol. 48, n° 12, pp. 1939-1953.

Hendricks S. (2011). Notes de Recherche CPDT 31 - Biodiversité et aménagement du territoire : quels indicateurs pour la Wallonie ?

Hendricks S. (2013). Note de recherche CPDT 44 - Dynamiques écosystémiques co-évolutives: Portance écologique du territoire wallon

Quadu F. Sous la direction scientifique de T. Bréchet (2014), Note de recherche CPDT n°47 Biocarburants, territoires et agriculture

Service Public de Wallonie (2016). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014-2015

THEURILLAT, T., VERA BÜCHEL, N. et CREVOISIER O., 2016. From capital landing to urban anchoring: The negotiated city. *Urban Studies*. 2016. Vol. 53 No. 7, p. 1509 – 1518.

VAN HECKE, E., HALLEUX, J.M., DECROLY, J.M. et MÉRENNE-SCHOUMAKER, B., 2009. Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée. Bruxelles.

<http://webserver.wal-es.be/fr/typologie-des-se> consulté le 07/03/2

VAN MEERTEREN, M., BOUSSAUW, K., DERUDDER, B. et WITLOX, F., 2016. Flemish Diamond or ABC-Axis ? The spatial structure of the Belgian metropolitan area. *European Planning Studies* [en ligne]. 2016. Vol. 24, No. 5, p. 974-995.

VERA BÜCHEL, N. et CREVOISIER O., 2017. La programmation créatrice de valeur, Fonciers en débat, Université de Lausanne, 16 et 17 février 2017.

WITBOEK, Beleidsplan Ruimte Vlaanderen, 2017.

6. Annexes

1. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base des ressources naturelles locales

Caractéristique	Significatif	Source	SE
1. SOL - Productions agricoles			
Notes explicatives : - L'importance des différents secteurs agricoles dans les communes wallonnes est qualifiée selon six classes statistiques. La caractéristique a été retenue comme significative pour les 2 classes supérieures. Le pourcentage varie d'un secteur à l'autre selon son importance au sein du secteur agricole wallon. - Localisation des cultures « industrielles » : l'importance des cultures industrielles a été évaluée par la concentration géographique des zones emblavées (analyse visuelle).			
Importance du secteur des grandes cultures dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 50 %	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Cultures commerciales d'alimentation
Importance du secteur horticole dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 15%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Cultures commerciales d'alimentation
Importance du secteur de la viande bovine dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 60%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Elevage commercial
Importance du secteur laitier dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 60%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Elevage commercial
Importance du secteur des granivores dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 15%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Elevage commercial
Importance des prairies dans la SAU communale en 2014	supérieur à 90%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Elevage commercial
Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes en 2014	supérieur à 10%	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Cultures commerciales d'alimentation

Caractéristique	Significatif	Source	SE
Orientation des communes wallonnes selon les productions agricoles	1 Spécialisation cultures agricoles, 2 Bovins-Spécialisation lait, 3 bovins - dominance lait, 4 bovins-spécialisation élevage/viande, 5 bovins - dominance élevage/viande, 6 Combinaisons de productions végétales et animales, 7 combinaison cultures agricoles et horticulture, 8 combinaisons de productions végétales, 9 polyélevage - dominance bovins lait, 10 polyélevage - dominante herbivores autres que laitiers, 11 cultures agricoles et bovins laits, 12 cultures agricoles et bovins élevage-viande, 13 granivores et bovins lait	SPW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie en 2014-2015	SE de production - Alimentation - Elevage commercial et cultures commerciales d'alimentation
Localisation des cultures industrielles - Betteraves - 2010	Concentration	CPDT, Note de recherche n°47 Biocarburants, territoires et agriculture octobre 2014, Quadu/Bréchet	SE de production - Alimentation - Cultures commerciales d'alimentation (partiellement)
Localisation des cultures « industrielles » - Pommes de terre - 2010	Concentration	CPDT, Note de recherche n°47 Biocarburants, territoires et agriculture octobre 2014, Quadu/Bréchet	SE de production - Alimentation - Cultures commerciales d'alimentation (partiellement)
Localisation des cultures industrielles - Colza-2010	Concentration	CPDT, Note de recherche n°47 Biocarburants, territoires et agriculture octobre 2014, Quadu/Bréchet	SE de production - Energie - Matière organique issue de l'agriculture à des fins énergétiques (partiellement)
2. BOIS (hors énergie) - Sylviculture			
Nombre d'industries de transformation	1 à 5, 6 à 20 et plus de 21	CPDT, Note de recherche sylviculture - état du territoire 2016	SE de production - Matériaux - Bois
Taux de boisement	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE de production - Matériaux - Bois
4. EAU (hors énergie) - Approvisionnement			

Caractéristique	Significatif	Source	SE
Présence des principaux captages d'eau de surface	Annexe 6	Etat des nappes d'eau souterraine en Wallonie, SPW, déc. 2016	SE de production - Eau de surface et souterraine
Présence des principaux captages d'eau souterraine pour la distribution publique	Annexe 6	Etat des nappes d'eau souterraine en Wallonie, SPW, déc. 2016	SE de production - Eau de surface et souterraine
Présence des principaux prélèvements des industries et des carrières	Annexe 6	Etat des nappes d'eau souterraine en Wallonie, SPW, déc. 2016	SE de production - Eau de surface et souterraine
Eaux minérales	Annexe 6	Etat des nappes d'eau souterraine en Wallonie, SPW, déc. 2016	SE de production - Eau de surface et souterraine
5. ENERGIE			
Potentiel énergétique	Annexe 7	CPDT, Note de recherche n°51 2014 les conflits liés aux espaces producteurs d'énergie	SE de production
Potentiel conflictuel	Annexe 7	CPDT, Note de recherche n°51 2014 les conflits liés aux espaces producteurs d'énergie	SE de production
Zone saturée en production verte	Annexe 7	CPDT, Note de recherche energie et climat - état du territoire 2016 p	SE de production
6. TOURISME/PAYSAGE			
Nombre moyen d'établissements d'hébergement touristique par commune	Annexe 8	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015), CPDT, Notes de recherche Paysage - état du territoire 2016	SE culturels
Nombre moyen d'attractions touristiques par commune	Annexe 8	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015), CPDT, Notes de recherche Paysage - état du territoire 2016	SE culturels
Touristicité des communes wallonnes	Annexe 8	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015), CPDT, Notes de recherche Paysage - état du territoire 2016	SE culturels
Nombre d'attractions touristiques importantes (sup à 100.000 visiteurs)	Annexe 8	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015), CPDT, Notes de recherche Paysage - état du territoire 2016	SE culturels

Caractéristique	Significatif	Source	SE
7. BIODIVERSITÉ			
Haute capacité de développement de la biodiversité au regard de la diversité de la géographie physique	Faible - majorité de facteurs (portance-fragmentation-taux d'art.) très négatifs Moyen - majorité de facteurs (portance-fragmentation-taux d'art.) négatifs / dans la moyenne Fort - majorité (portance-fragmentation-taux d'art.) de facteurs positifs	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels
Accueil de la biodiversité	Très faible - majorité de facteurs (MAE-Natura 2000) très négatifs Faible - majorité de facteurs (MAE-Natura 2000) négatifs / dans la moyenne Moyen - majorité de facteurs (MAE-Natura 2000) négatifs / dans la moyenne Haut - majorité de facteurs (MAE-Natura 2000) positifs	CPDT 2017	SE culturels
Taux de participation global des MAE	Elevé - moyenne communale de la zone sup. à la moyenne wallonne (54,1%) Faible - moyenne communale de la zone entre 30% et à la moyenne wallonne (54,1%) Très faible - moyenne communale de la zone inf. à 30 %	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels
Indicateur de portance écologique	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels

Caractéristique	Significatif	Source	SE
Part de la superficie communale couverte par Natura 2000	Elevé - moyenne communale de la zone sup. à la moyenne wallonne (13,1%) Faible - moyenne communale de la zone entre 4 % et à la moyenne wallonne (13,1%) Très faible - moyenne communale de la zone inf. à 4 %	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels
Degré de fragmentation des habitats naturels	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels
Taux d'artificialisation des terres	Elevé - moyenne communale de la zone sup. à la moyenne wallonne (10,4%) Moyenne – moyenne communale de la zone dans la moyenne wallonne (10, 4%) Très faible – moyenne communale de la zone inf. à la moyenne wallonne (10,4%)	Recherche « Défis des espaces ruraux » (CPDT, 2015)	SE culturels

1
2

1 2. Services écosystémiques présents en Wallonie – Intérêts pour la caractérisation économique des espaces ruraux

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
SE de production				
Alimentation	Cultures commerciales d'alimentation	Ensemble des productions agricoles végétales (céréales, betteraves sucrières, pommes de terre, légumineuses, chicorée, légumes, fruits, ...) ou de champignons destinées à être commercialisées sous forme d'aliments pour la consommation humaine	Oui	DGO3 - évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie (chiffres 2014) : grandes cultures, secteur horticole + production biologique par commune / regroupement par zone + sous-spécialisation (pdt, betteraves, colza) (CPDT) + vergers
	Cultures non commerciales d'alimentation	Potagers et vergers mis en place par des particuliers ou des collectivités comme source d'appoint de nourriture (humaine)	/	
	Elevage commercial	Elevage d'animaux pour ensuite les commercialiser à destination de l'alimentation humaine (viande, lait, œufs ou de miel) + prairies et cultures fourragères (partiellement redondant avec autres matériaux végétaux)	Oui	DGO3 - évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie (chiffres 2014) : viande bovine, secteur laitier, secteur des granivores, importance des prairies + orientation selon les productions agricoles + production biologique par commune / regroupement par zone Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps : Miel, escargot, autruche, ...
	Elevage non commercial	Elevage d'animaux par des particuliers ou des collectivités comme source d'appoint de nourriture (viande, lait, œufs ou miel - humaine)	/	
	Animaux sauvages terrestres	Animaux sauvages chassés pour la consommation humaine	Potentiellement intéressant (y compris loisirs) mais non abordé par manque de temps	
	Plantes et champignons sauvages terrestres comestibles	Végétaux et champignons sauvages collectés par l'être humain pour sa propre consommation	/	
	Poissons, crustacés et mollusques élevés dans les eaux douces	Aquaculture (poissons, crustacés et mollusques) destinée à la consommation humaine	Oui	Via la filière piscicole wallonne
	Poissons, crustacés et mollusques sauvages d'eau douce	Poissons, crustacés et mollusques pêchés par l'être humain pour sa propre consommation	Potentiellement intéressant (y compris loisirs) mais non abordé par manque de temps	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
	Plantes d'eau douce comestibles	Végétaux aquatiques (ex : lentille d'eau) collectés par l'être humain pour sa propre consommation	/	
Matériaux	Plantes ornementales	Végétaux, sauvages ou cultivés, servant à embellir les maisons et les jardins	/	
	Animaux ornementaux	Décorations intérieure et extérieure trouvant leur origine dans les animaux sauvages ou domestiques (ex. : trophée de chasse, animaux empaillés, objets de décoration réalisés à partir de plumes)	/	
	Bois	Tout produit ligneux utilisé comme matériau de construction, de structure, pour l'ameublement, la production de papier, d'emballages, d'ustensiles de cuisine, d'instruments de musique, de jeux, etc. à l'exception du bois énergie.	Oui	Doc CPDT (diagnostic 2011 et 2016)
	Autres matériaux végétaux	Matériaux et composés biochimiques, trouvant leur origine dans les végétaux cultivés ou sauvages, intervenant dans la fabrication de nombreux objets allant du textile aux peintures en passant par les produits de nettoyage. Ce service comprend également les matériaux végétaux utilisés comme fourrage pour l'alimentation animale (partiellement redondant avec élevage commercial)	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Plantes, animaux et microorganismes médicaux	Plantes, animaux et microorganismes utilisés pour la prévention, le diagnostic ou le traitement de maladies physiques et psychiques	/	
	Matière organique issue de l'agriculture pour l'amélioration des sols	Sous-produits agricoles (effluents d'élevage et résidus des cultures) épandus sur les sols pour en améliorer la qualité	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Matière organique issue des déchets pour l'amélioration des sols	Déchets organiques industriels, ménagers et forestiers épandus sur les sols pour en améliorer la qualité	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Matériaux provenant des animaux et des microorganismes	Animaux domestiqués ou sauvages ainsi que des microorganismes à l'origine de toute une série de matériaux et de composés biochimiques utilisés dans la fabrication de nombreux objets comme le textile ou le cuir	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Matériel génétique de tous les organismes vivants	Matériel génétique des êtres vivants présentant 2 types d'application : sa diversité permet l'amélioration de certains traits des	/	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
		espèces domestiques tandis que sa variabilité assure la découverte de nos nouveaux composés utilisés en industrie ou en médecine		
Eaux	Eau de surface potable	Eau douce des plans d'eau et des zones humides, source d'eau potable	Oui	Doc CPDT (diagnostic 2011 et 2016). Ce service peut être exprimé par les stocks et prélèvements en eau potable
	Eau souterraine potable	Eau douce souterraine, source d'eau potable	Oui	Doc CPDT (diagnostic 2011 et 2016). Ce service peut être exprimé par les stocks et prélèvements en eau potable
	Eau de surface à des fins autres que la consommation	Eau douce des plans d'eau et des zones humides utilisée pour l'irrigation des cultures, l'hygiène, les procédés industriels, etc. (les ménages, les agriculteurs, les industries)	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Eau souterraine à des fins autres que la consommation	Eau douce souterraine utilisée pour l'irrigation des cultures, l'hygiène, les procédés industriels, etc. (les ménages, les agriculteurs, les industries)	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
Energie	Matière organique issue de l'agriculture à des fins énergétiques	Certains produits agricoles (cultures énergétiques, effluents d'élevage, etc.) brûlés pour en faire de l'énergie	Oui, partiellement abordé	Via études CPDT
	Matière organique issue des déchets à des fins énergétiques	Certains déchets organiques qu'ils soient ménagers ou industriels brûlés pour en faire de l'énergie	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Arbres et résidus ligneux à des fins énergétiques	Bois employé comme source d'énergie que ce soit sous forme de chaleur ou d'électricité en brûlant sa biomasse ligneuse (bois coupé en bûches, en quartiers, déchiqueté en plaquettes ou compacté en pellets et destiné à être brûlé ou transformé en charbon de bois ou gazéifié) y compris le taillis	Oui, partiellement abordé	Via études CPDT
	Ressources énergétiques mécaniques des animaux	Traction animale, source d'énergie mécanique en agriculture ou en foresterie	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
SE de régulation				
Régulation des pollutions diverses	Bioremédiation des sols pollués	Ecosystèmes (y compris le sol) et les êtres vivants qui les constituent intervenant dans la dépollution des sols en stockant, diluant, filtrant et dégradant les polluants	/	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
	Purification de l'eau de surface et oxygénation	Ecosystèmes et leurs êtres vivants responsables de l'oxygénation, de la filtration, de la séquestration et de la dégradation des polluants, participant ainsi à la purification de l'eau de surface	/	
	Purification de l'eau souterraine et oxygénation	Ecosystèmes édaphiques et leurs êtres vivants responsables de l'oxygénation, de la filtration, de la séquestration et de la dégradation des polluants, participant ainsi à la purification de l'eau souterraine	/	
	Capture des poussières, des produits chimiques et des odeurs	Ecosystèmes et leurs êtres vivants captent et séquestrent une partie des poussières, des polluants et des odeurs maintenant ainsi une certaine qualité de l'air	/	
	Mitigation du bruit et des impacts visuels	La végétation réduit le bruit et les impacts visuels issus des activités et infrastructures humaines.	/	
Régulation des événements extrêmes	Protection contre l'érosion	Ecosystèmes régulant les phénomènes d'érosion en limitant les pertes de sols. Plus précisément, le couvert végétal protège le sol d'une partie des précipitations et du vent tandis que les racines participent à sa stabilisation.	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps. A contrario via les zones d'érosion connues	
	Maintien du cycle hydrologique et des flux d'eau	Ecosystèmes influençant le cycle de l'eau en participant à la formation des nuages via l'évapotranspiration des végétaux et du sol, en stockant l'eau dans leurs sols et rivières et en induisant son transfert à travers l'infiltration et le ruissellement	/	
	Protection contre les inondations	Ecosystèmes réduisant les risques d'inondation et leur intensité en servant de réservoir temporaire aux eaux de précipitation et de ruissellement, en stockant une partie de ces eaux dans leur sol, en l'interceptant par la végétation, etc.	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps. A contrario via les ZIP, les prairies humides	
	Protection contre les tempêtes	Ecosystèmes réduisent les risques de tempête et leur intensité en diminuant la vitesse du vent grâce à leur végétation	/	
	Prévention et contrôle des feux	Ecosystèmes régulant l'intensité et la fréquence des feux en fonction de plusieurs de leurs propriétés intrinsèques	/	
Contrôle des processus biologiques	Pollinisation	Fécondation des plantes à fleurs à la base du maintien et de la diversification des populations	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps.	
	Dispersion des graines	/	/	

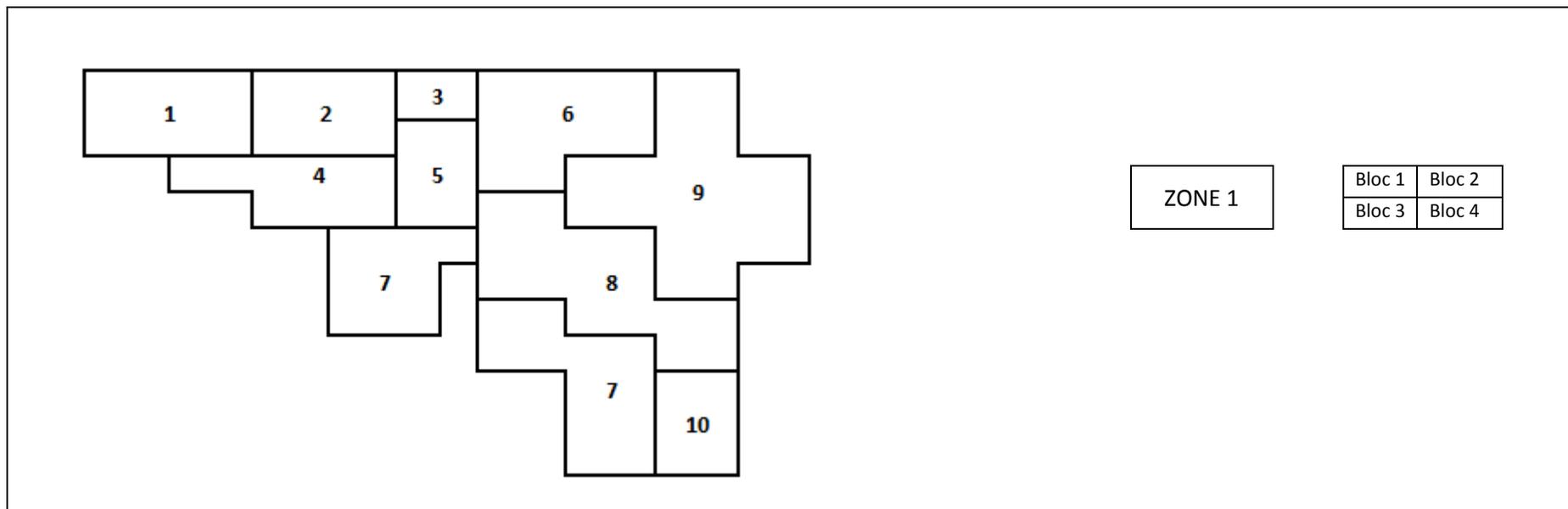
Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
	Maintien des habitats tout au long du cycle de vie	/	/	
	Contrôle biologique	/	/	
	Régulation des maladies humaines	/	/	
	Processus d'altération, de décomposition et de fixation des sols	/	/	
Régulation du climat	Régulation du climat global par séquestration des gaz à effet de serre	Ecosystèmes participant à la régulation des gaz à effet de serre en séquestrant une partie du dioxyde de carbone lors de la photosynthèse, en dégradant le méthane et l'oxyde d'azote par l'activité microbienne, etc.	Potentiellement intéressant mais partiellement abordé par manque de temps	
	Régulation du climat régional	Ecosystèmes participant à la régulation du climat régional en influençant les variables climatiques telles que la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent à travers l'évapotranspiration des végétaux et du sol, la modification de l'albédo (proportion de rayonnement solaire réfléchi), la production d'aérosols, etc.	/	
	Régulation du microclimat	Ecosystèmes créant un microclimat en jouant localement sur les variables climatiques telles que la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent en créant de l'ombre par le couvert végétal, en jouant un rôle de brise-vent, en évapotranspirant, etc.	/	
SE culturelles				
Environnement de la vie courante	Environnement biologique des lieux de vie, travail et étude	Proximité d'espaces ou d'éléments naturels par rapport au bâti, permettant une perspective sur ceux-ci, une expérience visuelle ou sonore, sans utilisation ou occupation directe de l'espace naturel en question	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Environnement biologique des institutions de santé et de réhabilitation	Aménagements spécifiques comme les jardins et les potagers thérapeutiques réalisés dans les institutions de santé et de réhabilitation pour faciliter et accélérer la guérison	/	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
	Espace naturel non exclusif adapté aux activités quotidiennes de plein air	Espaces naturels ou semi-naturels dont l'usage est partagé et qui fournissent un cadre dont les conditions et caractéristiques permettent l'exercice d'activités humaines quotidiennes en plein air	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Espace naturel exclusif adapté aux activités quotidiennes de plein air	Espace de nature dont l'usage est réservé à certains utilisateurs ou à leurs propriétaires comme les jardins privés, les parcs d'entreprises privées, ...	/	
Environnement pour les loisirs	Espace naturel non exclusif pour les loisirs de plein air	Espaces naturels ou semi-naturels dont l'usage est partagé et qui fournissent un cadre dont les conditions et caractéristiques permettent l'exercice d'activités humaines de loisirs et de tourisme en plein air comme la randonnée, le vélo, le kayak, ... Ce sont par exemple les forêts, les paysages agricoles, les cours d'eau, les infrastructures aménagées dans la nature (manèges, circuits de vtt ou mot, ...), ...	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère
	Espace naturel exclusif pour les loisirs de plein air	Espaces naturels ou semi-naturels dont l'usage est exclusif et qui fournissent un cadre dont les conditions et caractéristiques permettent l'exercice d'activités humaines de loisirs et de tourisme en plein air comme les parcs animaliers, les jardins botaniques, les golfs, les parcs d'aventures, ...	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique
	Espace naturel non exclusif pour des activités de loisirs productives	Espaces naturels ou semi-naturels dont l'usage est partagé et qui permettent de réaliser des activités qui permettent à la fois de profiter des espaces tout en assurant une récolte de biens de production. C'est par exemple le cas de la pêche en rivière, la récolte de champignons, de fruits sauvages, ... dans les espaces d'accès public	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Espace naturel exclusif pour des activités de loisirs productives	Espaces naturels ou semi-naturels dont l'usage est exclusif et qui permettent de réaliser des activités qui permettent à la fois de profiter des espaces tout en assurant une récolte de biens de production. C'est par exemple le cas de la chasse de location, la coupe de bois de chauffage, de fruits, ... dans les espaces privés ou d'accès réservé	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
Sources d'expérience et de connaissance	Espace naturel et biodiversité servant de support à l'expérience de la nature	Espaces naturels ou semi-naturels qui permettent l'observation de la nature, d'espèces ou de communautés végétales ou animales, ... ainsi que des interactions avec la nature. Points de vue et régions d'une beauté naturelle exceptionnelle (réserve naturelle, source, lac, rivière, espèces rares, ...), expériences sonores (brame du cerf, chant des oiseaux ou des insectes, ...), odeurs particulières, espèces attirantes et charismatiques, ...	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère
	Espace naturel et biodiversité servant de support à l'éducation	Espace naturel ou semi-naturel et éléments de la biodiversité qui sont utilisés pour des activités de découverte de la nature comme les classes vertes, les stages à la campagne, les fermes pédagogiques, ...	Potentiellement intéressant mais non abordé par manque de temps	
	Espace naturel et biodiversité servant de support à la recherche scientifique	Espace naturel ou semi-naturel et éléments de la biodiversité qui sont utilisés pour la recherche scientifique pour mieux comprendre le fonctionnement et la dynamique des populations d'espèces, des écosystèmes, des paysages, ...	/	
Sources d'inspiration et de valeurs	Espace naturel et biodiversité sources d'inspiration et de divertissement	Espaces naturels et semi-naturels inspirant une représentation ou une expression de sentiments, de la beauté, ... via la peinture, la sculpture, des films, des documentaires, la photographie naturaliste, ...	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère
	Espace naturel et biodiversité sources de valeurs patrimoniales et sentimentales	Espaces naturels ou semi-naturels, éléments de la biodiversité emblèmes d'un patrimoine collectif, familial ou individuel ayant une valeur sentimentale et affective	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère
	Espace naturel et biodiversité sources de valeurs symboliques et culturelles	Paysages typiques de tourbières, de landes, de pelouses calcaires, de forêts cathédrales, de bocages, ... ou espèces emblématiques ayant des valeurs symboliques et culturelles	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère
	Espace naturel et biodiversité sources de valeurs sacrées et religieuses	Lieu ou espèce ayant une valeur sacrée ou religieuse	/	

Catégorie de SE	SE	Description du SE	Intérêt (potentiel) pour la caractérisation des zones rurales (Impacts territoriaux)	SE abordé via la caractérisation économique (ressources) des zones rurales sur base des sources potentielles suivantes
	Espace naturel et biodiversité sources de valeurs intrinsèques d'existence et d'héritage	Espaces naturels et formes de vie à qui on reconnaît une valeur intrinsèque d'existence et une valeur de legs pour les futures générations. Cela concerne notamment les espaces protégés, les paysages extraordinaires, les espèces protégées, ...	Oui	Partiellement repris dans thématique touristique / paysagère / environnement (biodiversité)

1 **3. Schéma cartographique des 10 zones rurales**



2
3 **4. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base des productions agricoles**

4 Notes explicatives :

- 5 - Le but est de faire ressortir les spécificités des zones rurales. Une certaine simplification a donc été opérée pour mettre en avant les caractéristiques d'une zone en gommant la
6 singularité d'une commune au sein de celle-ci.

- 1 - L'importance des différents secteurs agricoles dans les communes wallonnes : pour chaque zone, l'analyse s'est faite à l'échelle des communes rurales et semi-rurales. Le critère était
 2 considéré comme significatif pour la zone si la moitié minimum des communes rurales et semi-rurales y répondait. Lors d'une concentration plus locale, le même principe a été appliqué
 3 au niveau du bloc. Pour les critères non significatifs à l'échelle de la zone ou du bloc, le nombre de commune concernée a été repris. En ce qui concerne l'orientation des communes
 4 wallonnes selon les productions agricoles¹⁹, le regroupement suivant a été réalisé : Bovins/viande reprend majoritairement les classes 4, 5. Bovins/lait reprend majoritairement les
 5 classes 2,3. Cultures reprend majoritairement les classes 1 et 6. Cultures/bovins lait reprend majoritairement la classe 11. Elevages reprend majoritairement la classe 9.
- 6 - Localisation des cultures « industrielles » : le même principe a été appliqué sur base de la concentration géographique des zones emblavées (analyse visuelle).
- 7

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
PRODUCTIONS AGRICOLES										
Importance du secteur des grandes cultures dans les communes wallonnes en 2014	Est	Blocs 3 et 4, moitié est		Disparate, frange sud	Blocs 1, 2	Blocs 1, 2, 3				
Importance du secteur horticole dans les communes wallonnes en 2014	1	2	6	2	3	5			1	
Importance du secteur de la viande bovine dans les communes wallonnes en 2014							Blocs 8, 9, 10, 11, 12	Blocs 6, 7, 8		
Importance du secteur laitier dans les communes wallonnes en 2014				1		Blocs 2, 4			Sauf blocs 6, 7, 9, 10, 12	
Importance du secteur des granivores dans les communes wallonnes en 2014	4	2	2	2	2	8	1		3	
Importance des prairies dans la SAU communale en 2014						Blocs 2, 4	Blocs 10, 11, 12, 13	Sauf blocs 1, 2, 3, 4		Bloc 1

¹⁹ Service Public de Wallonie (2016). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014-2015

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes en 2014				1			Blocs 8 À 14 (moitiés communes)	Petite moitié mais éparpillément géogr.	Moitié des communes sauf blocs 1 et 2	
Orientation des communes wallonnes selon les productions agricoles	Cultures/bovins lait	Cultures/bovins lait blocs 1 et 2	Cultures	Cultures/bovins lait	Elevages blocs 5, 6	Bovins/lait blocs 2, 4, 5	Bovins/viande blocs 8, 9, 10	Bovins/viande autres Blocs	Bovins/lait sauf	Bovins/viande blocs 1, 3
		Cultures blocs ,1 2			Elevages bloc 3					
		Cultures blocs 3 et 4			Cultures/bovins lait blocs 3, 4	Cultures bloc 1	Bovins/lait autres Blocs	Bovins/lait blocs 1,3,5	Bovin/viande bloc 12	Bovins/lait bloc 2
Localisation des cultures industrielles - Betteraves - 2010				Sauf bloc 1	Blocs 1, 2	Nd E42	Blocs 1 à 3	Blocs 1, 2		
Localisation des cultures industrielles - Pommes de terre - 2010				Sauf blocs 1 et 3	Blocs 1, 2	Nd E42				
Localisation des cultures industrielles - Colza-2010		Extrême est		Blocs 3 et 5	Blocs 3, 4, 5	Entre E42 et Meuse, entre Andenne et Flemalle	Blocs 1 à 3	Blocs 1, 2		Léger

1
2
3

1 **5. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base du bois**

Caractéristique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
BOIS										
Nombre d'industries de transformation	2	3	0	3	5	5	30	18	41	2
Taux de boisement	Faible	Faible à moyen	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen	Elevé à très élevé	Elevé à très élevé	Très élevé	Elevé

2

3

4 **6. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de l'eau**

Caractéristique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
EAU										
Présence des principaux captages d'eau de surface	0	0	0	0	1	0	1	1	2	0
Présence des principaux captages d'eau souterraine pour la distribution publique	1	1		2	3	3				
Présence des principaux prélèvements des industries et des carrières	4	4		4	1 mais impt	1 petit	1 moyen			
Eaux minérales		Céroux-Mousty - OLLN (STY) Genvall - Rixensart (sous-exploitée)			Spontin - Yvoir (sous-exploité)	Chaufontaine	Villers-le-Gambon - Philippeville (Villers mono-pole)		Spa, Stoumont (Bru), Fisenne - Érezée (Eaux du Val d'Aisne)	Etalle (Val-vert)

5

1 7. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de l'énergie

Caractéristique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
ENERGIE										
Potentiel énergétique	Moyen (moitié commune moyen ou élevé)	Moyen (moitié commune moyenne) bloc 4 faible blocs 1, 2, 3	Faible (majorité commune faible)	Saible Sauf au nord et au sud Moyen	Moyen blocs 1 et 2 faible blocs 3,4,5,6	Faible	Moyen blocs 1,2,4,5,6,7 faible pour le solde	Moyen blocs 2,3,4,7 solde Faible	Moyens blocs 8,9,11 faible solde	Faible
Potentiel conflictuel	Fort Blocs 1,2,4 bloc 3 jaune Moyen	Fort	Fort	Au nord et au sud	Fort blocs 1 et 2 Moyen blocs 3,4,5,6	Blocs 1,3 Fort; Blocs 2,4,5 Moyen	Blocs 1,2 Moyen Solde Faible	Faible blocs 4,5,6 Moyen soldes	Moyen blocs 1,3,5,8,11 soldes faible	Faible
Zone saturée en production verte à CT				Blocs 2,3, 4			Blocs 1, 4, 5, 6	Bloc 6	Blocs 4, 5, 7, 8	

2

3

1 **8. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base du tourisme**

Caractéristique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
TOURISME/PAYSAGE										
Nombre moyen d'établissements d'hébergement touristique par commune										
Nombre moyen d'attractions touristiques par commune										
Touristicité des communes wallonnes	quelques communes en 2 (5-7)		1		F blocs 1 , fort 2 (Namur (faible sinon) et moyens 3		(Très frontière française entre Vresse et Meix - vallée Semois)		bloc 1 faible, 9 fort, solde moyen	4 communes en 2
Nombre d'attractions touristiques importantes (sup à 100.000 visiteurs)	2	3	0	2	1	0	3	4	2	0

2

3

1 9. Caractérisation qualitative des zones rurales sur base de la biodiversité

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
BIODIVERSITÉ										
Haut potentiel de développement de la biodiversité au regard de la diversité de la géographie physique	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Haute	Haute	Haute (sauf bloc 1,2,3 Moyen)	Haute
Accueil de la biodiversité	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Faible	Haute	Moyen	Moyen (sauf bloc 1,2,3 Faible)	Moyen
Taux de participation global des MAE	Très faible	Très faible	Très faible	Faible (Moyen 4)	Faible	Faible	Elevé	Elevé (1,2,3,4,5) Moyen (6,7,8)	Elevé	Moyen
Indicateur de portance écologique	Faible à moyen	Faible	Faible	Faible à moyen	Faible	Faible à moyen	Très élevé	Elevé	Elevé	Moyen à élevé
Part de la superficie communale couverte par Natura 2000	Très faible (blocs 3, 4 Faible)	Faible (centre moyen)	Très faible	Faible (Moyen 4)	Faible (Moyen 3)	Faible	Elevée	Elevée	Faible (1,2,3) Elevée (4 à 12)	Très élevé
Degré de fragmentation des habitats naturels	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Faible	Faible à Moyen	Faible	Faible
Taux d'artificialisation des terres	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Très faible	Très faible	Elevé (1,2,3) Faible(4 à 12)	Faible

2
3